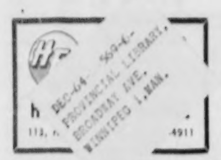


LA LIBERTÉ ET LE PATRIOTE

Vol. 51—No 46 ST-BONIFACE, MANITOBA, VENDREDI 28 FEVRIER 1964 PRIX 10c

Le bilinguisme sera un jour la règle et non l'exception

OTTAWA — Dans un de ses discours les plus applaudis sur le sujet, le premier ministre, M. L. Pearson, a prédit que le bilinguisme serait un jour la règle et non plus l'exception dans la fonction publique.

"L'expérience et le talent constitueront toujours les principaux facteurs d'avancement au sein du Service civil, a-t-il dit. Mais il nous faudra prendre des mesures afin qu'un troisième facteur, le bilinguisme, entre en ligne de compte, car l'unilinguisme deviendra l'exception plutôt que la règle."

Extraites d'un émouvant plaidoyer du premier ministre en faveur du biculturalisme, ces paroles furent saluées par des applaudissements prolongés des deux côtés de la Chambre. Au même moment, à l'édifice de l'ouest, les pourparlers entre MM. René Lévesque et Guy Favreau au sujet des Esquimaux du Québec sombraient dans l'incompréhension mutuelle.

Aucune contrainte

"Je refuse de croire, a déclaré M. Pearson, dans sa péroraison, que notre pays puisse demeurer en marge de ce courant d'unité et de solidarité qui parcourt l'univers."

Le premier ministre a également déclaré que le problème des relations entre les deux races fondatrices du pays se complique d'une certaine incompréhension du terme "biculturalisme".

"Le biculturalisme canadien, a-t-il expliqué, tend à reconnaître la présence de deux cultures, l'une française et l'autre anglaise, qui sans aucune tentation d'absorption de part et d'autre, s'influencent et se perfectionnent l'une l'autre."

M. Pearson, d'autre part, a déclaré qu'aucun Canadien ne se verra jamais contraint d'apprendre les deux langues officielles et que celles-ci ne seront jamais rendues obligatoires dans tout le pays.

"Cependant, a-t-il poursuivi, le fédéral a le devoir d'assurer le respect et l'emploi du français dans les services fédéraux. Il a également le devoir de s'assurer qu'un fonctionnaire canadien-français dans l'exercice de ses fonctions ne sera pas brimé par d'autres Canadiens qui refuseraient de reconnaître son droit d'employer la langue française.

Un fait normal

"Un jour, j'en suis persuadé, l'emploi des deux langues officielles, indifféremment dans tous les services fédéraux sera devenu un fait normal et accepté", a conclu M. Pearson.

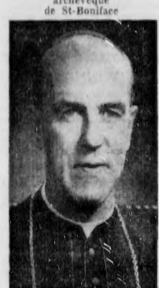
Enfin, le chef du gouvernement a émis le voeu que partout où se trouvent de jeunes Canadiens français, les services d'éducation provinciaux leur permettent un jour de s'instruire dans leur langue.

En ce qui concerne les relations fédérales-provinciales, M. Pearson a déclaré que le besoin reconnu de consultations plus fréquentes entre Ottawa et les provinces ne doit en aucune façon empêcher le fédéral de s'acquitter de ses devoirs à l'endroit du peuple canadien en général.

Faisant allusion aux récentes protestations autonomistes de M. Lesage contre le projet fédéral de prêts aux étudiants, le premier ministre a déclaré que cette mesure ne constituait à ses yeux aucune sorte d'ingérence. "Il s'agit, a-t-il dit, d'une aide au niveau des individus, non à celui des établissements d'enseignements".



Son Exc. Mgr M. Baudoux, archevêque de St-Boniface



Son Exc. Mgr G. B. Flahiff, archevêque de Winnipeg

"Les relations interprovinciales entrent dans une ère nouvelle"

TORONTO — C'est un message d'optimisme pour l'avenir des relations entre les provinces canadiennes, que le premier ministre du Québec a délivré, vendredi dernier, à Queen's Park, siège de la Législature ontarienne.

Invité dans la ville-reine en compagnie des membres de la tribune des journalistes du parlement québecois, M. Lesage a déclaré: "Je crois que nous entrons dans une période où les relations entre les provinces seront plus étroites que jadis. Des institutions qui n'existent pas aujourd'hui, naîtront des besoins communs des provinces".

De leur côté, les chefs des trois partis ontariens, libéral, conservateur et néo-démocrate, se sont dits d'accord pour modifier en aucun temps la constitution canadienne.

Un accueil chaleureux

Le premier ministre n'a pu cacher son émotion devant l'accueil chaleureux que lui a fait le premier ministre Robarts. A peine avait-il gravi les grandins de l'hôtel du gouvernement, qu'une fanfare militaire entonna un air d'accueil. La société chorale des fonctionnaires chanta ensuite "Vive la Canadienne", "O Canada" (en français) et "God Save The Queen". Les fonctionnaires curieux suivaient la cérémonie des fenêtres du Parlement. D'autres s'étaient massés dans les escaliers, pour mieux voir le chef québecois.

Le premier ministre était accompagné de Madame Lesage, et du chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson. L'année dernière, ce sont les courriéristes parlementaires de Queen's Park qui s'étaient rendus à Québec, accompagnés par le premier ministre Robarts.

M. Lesage, après avoir admis que les réformes entreprises dans le Québec "peuvent étonner ceux qui étaient habitués à prendre le Québec traditionnel pour acquis", a souligné que nombre de ces réformes sont de nature à "enrichir le patrimoine commun de tous les citoyens du Canada", mais à une seule condition: "Qu'on nous accepte tels que nous sommes".

La communauté des problèmes

Pour souligner la communauté des problèmes qui unit notamment le Québec et l'Ontario, le premier ministre, qui avait été invité à prononcer un discours devant la députation ontarienne, a déclaré qu'il aurait personnellement signé de sa main quelques-unes des réclamations contenues dans le discours du Trône de Queen's Park, particulièrement au chapitre des ressources fiscales.

"Votre province va réclamer des revenus fiscaux plus étendus, à la reprise de la conférence fédérale-provinciale. Et je crois bien que vous ne serez pas seuls, plus exactement, que nous ne serons pas seuls. Si les provinces ont besoin d'argent, c'est tout simplement qu'elles veulent s'acquitter de leurs responsabilités", a déclaré M. Lesage.

"Toutes les provinces doivent faire face à de semblables difficultés, a dit le premier ministre. Je songe par exemple à la hausse du coût de l'éducation, des frais de santé et de bien-être".

"En raison de ces problèmes, qui nous rapprochent, je crois que nous entrons dans une période où les relations entre les provinces seront plus étroites. Nous collaborerons de plus en plus, par groupes de deux, trois, quatre, cinq ou dix. Jusqu'à présent, nous pouvons dire que les relations entre les gouvernements du Canada ont été "verticales", restreintes, en somme, aux provinces traitant chacune avec le gouvernement fédéral. Mais à l'avenir, les provinces négocieront de plus en plus, entre elles. Leurs relations se modifieront dans le sens horizontal.

"Il faut modifier la Confédération"

Prenant la parole à son tour, le premier ministre, M. Robarts, a déclaré que les actuels problèmes canadiens ne sont pas plus graves que ceux qui se posèrent aux pères de la Confédération.

Comme le chef de l'Opposition, M. Farquhar Oliver, et le chef néo-démocrate, M. Donald MacDonald, M. Roberts a dit qu'il faut reviser la constitution pour l'accommoder au présent. Mais il ne cache pas son appréhension devant ce problème. Conservateur, il a dit qu'il ne faudrait pas modifier la Confédération pour le seul plaisir de la chose.

Parlant des relations fédérales-provinciales, il a dit qu'il trouve ces relations "mêlées", qu'il faudra adopter une meilleure procédure, et éviter, pardessus tout, un climat de crise. "Mais en observant un bon équilibre, les problèmes peuvent être résolus".

Réunion plénière de l'épiscopat canadien

OTTAWA (CCC) — Le Conseil de l'Episcopat canadien a décidé, lors de sa réunion du 14 février dernier à Ottawa, de convoquer une assemblée plénière des évêques du Canada. La réunion se tiendra à Ottawa les 15 et 16 avril prochains.

La principale question à l'ordre du jour de cette réunion sera la liturgie. Soucieux de hâter l'application de la Constitution conciliaire sur la liturgie, l'Episcopat canadien a publié, il y a quelques jours, sa première ordonnance pour l'application de cette Constitution. Les premières dispositions prises par l'Episcopat canadien sont entrées en vigueur le dimanche 16 février.

Un concours oratoire à l'auditorium Notre-Dame, le 2 mars

Le Club Optimiste de St-Boniface tiendra son dixième concours oratoire annuel pour les garçons de moins de 16 ans le lundi 2 mars, à 7 h. 30 p.m., à l'auditorium Notre-Dame, angle des rues St-Jean-Baptiste et Cathédrale.

Trois élèves de l'Institut Collégial Provencher participeront à ce concours, trois étudiants du Collège de St-Boniface et un de l'école King George. La fanfare La Vérendrye fera les frais de la musique et son directeur, M. Henri Devion, promet un beau choix de morceaux pour la soirée. Tous sont admis à cette joute oratoire. L'entrée sera gratuite.

Déclaration du cardinal Alfrink sur la conversion de la princesse Irène

UTRECHT (CCC) — Le cardinal Alfrink, archevêque d'Utrecht, a fait parvenir à l'Eglise réformée néerlandaise un télégramme dans lequel il exprime l'espoir que la conversion de la princesse Irène ne nuira pas aux relations interconfessionnelles.

On sait que le Synode de l'Eglise réformée a fait parvenir au Cardinal une lettre demandant certains éclaircissements au sujet de la conversion de la princesse. Dans sa réponse, qui vient d'être rendue publique, le cardinal déclare que, sur certains points, il est tenu au silence par son devoir professionnel, qu'il n'a aucun droit de violer, mais qu'il répondra aux questions posées dans toute la mesure du possible.

Le cardinal souligne ensuite que, par cette conversion, il n'a nullement eu l'intention de blesser ses frères dans le christianisme, mais que si tel avait été le cas, il le regrette sincèrement. Lui-même s'est toujours efforcé de développer les bonnes relations entre les confessions chrétiennes, et il espère que ces bonnes relations subsisteront à l'avenir.

M. Bennett recevra MM. Laurendeau et Dunton, le 2 mars

OTTAWA — Les co-présidents de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, MM. André Laurendeau et Davidson Dunton, seront reçus par le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bennett, le 2 mars.

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir aux commissaires, M. Bennett dit qu'il sera "très heureux" de les accueillir lorsqu'ils arriveront dans la capitale provinciale, Victoria.

MM. Laurendeau et Dunton visiteront Vancouver le 3 mars.

Le caractère confessionnel de la SSJB de Montréal

MONTREAL — Le président de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, M. Paul-Emile Robert, a déclaré que la SSJB de Montréal étudie présentement un projet visant à abolir le caractère confessionnel de l'organisme.

Au Chili: des laïcs vont monter en chaire

SANTIAGO-DU-CHILI (CCC) — Le cardinal Raoul Silva-Henriquez, archevêque de Santiago-du-Chili, a décidé de mandater des laïcs qualifiés et formés pour prêcher le dimanche à la messe dans son archidiocèse.

Il existe depuis 1961 des cours spéciaux pour les laïcs à l'Institut catéchétique de l'Université catholique de Santiago-du-Chili.

Cours de ski pour des religieuses

VIENNE (CCC) — La Commission des sports de l'Office pastoral de la conférence de l'épiscopat autrichien a organisé, du 15 au 22 février, à Mitterbach, un cours de ski destiné à toutes les religieuses qui ont la charge d'enseigner l'éducation physique et la gymnastique dans les écoles qui leur sont confiées.

On a accueilli également toutes les religieuses enseignantes qui désiraient le suivre. Les religieuses qui, pendant la journée, s'exerçaient en costume de skieuses sur les champs de neige, se retrouvaient le soir dans un couvent de la localité. Le cours était placé sous une double direction: l'une sportive, l'autre spirituelle.

Cette même Commission avait organisé, l'été dernier, un cours de natation à l'intention des religieuses. Ce premier cours a remporté un tel succès et un accueil si favorable de la part des Soeurs, qu'un cours identique sera organisé en été 1964.

LETTRES ÉPISCOPALES SUR LA QUESTION SCOLAIRE

Aux prêtres, religieux et religieuses, et aux fidèles de l'Archidiocèse de Winnipeg

Le Discours du Trône, lu à l'ouverture de la présente session de l'assemblée législative du Manitoba, annonçait un exposé d'une ligne de conduite par le gouvernement au sujet des relations entre le système d'écoles publiques et les écoles privées ou paroissiales de la province. Cette ligne de conduite fut proposée par le premier ministre, quelques jours plus tard, dans une Déclaration qui contient un ensemble de principes et les grandes lignes du plan proposé, appelé "services partagés" ou "la porte ouverte". Depuis ce jour, les moyens de communication sociale ont porté à l'attention du grand public les réactions variées devant ce projet, des débats à la législature aux interviews et communiqués offerts aussi bien par des organisations que par des personnes individuelles.

Il convenait que la première réponse officielle à ce sujet, par l'autorité catholique, fut celle de l'archevêque du vénérable siège de St-Boniface, dont la lettre pastorale a été lue dans les églises de cet archidiocèse le dimanche 23 février. Le texte de cette lettre a été publié dans les grands journaux quotidiens et aussi dans les éditions de cette semaine de nos journaux catholiques. Il n'est aucunement surprenant qu'une grande importance ait été accordée à cette lettre de Son Excellence.

Quoique cette lettre ne porte pas la signature de tous les membres de la hiérarchie du Manitoba et ne s'adresse directement qu'aux prêtres, religieux et religieuses, et fidèles de l'archidiocèse de St-Boniface, je profite de l'occasion pour la recommander à l'attention respectueuse des membres de notre propre archidiocèse. N'eut été la pression d'autres affaires courantes, spécialement celles du Concile Oecuménique Vatican II qui accaparent présentement plusieurs de nous, les évêques du Manitoba auraient certainement publié une lettre pastorale conjointe, comme ce fut le cas devant la Commission Royale sur l'Education en 1957. Je ne doute aucunement que la substance d'une telle lettre conjointe aurait été semblable au contenu de la lettre pastorale de Son Exc. Mgr l'Archevêque de St-Boniface. Beaucoup admireront la clarté de ses conclusions si fortement enchainées, mais je vous fais remarquer plus spécialement l'esprit de calme, de sérénité et d'objectivité qui imprègne ce document, — un esprit plus que digne d'imitation par tous, spécialement en ces temps de charité et de compréhension renouvelées, non seulement entre les chrétiens, mais aussi bien entre eux et les autres groupes. Quelle que soit la profondeur de notre désappointement dans les circonstances, la sérénité de nos jugements et de nos attitudes ne doit en rien être troublée.

Il n'est pas nécessaire de reprendre ici ce que l'archevêque de St-Boniface a déjà si bien dit. Cependant, pour qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, je désire brièvement mais fermement m'associer moi-même avec plusieurs des points de base soulevés par Son Excellence.

D'abord et avant tout, je rejette moi aussi l'appel au soi-disant principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour justifier l'attitude adoptée au sujet des écoles paroissiales. La norme des relations Eglise-Etat dans le domaine de l'éducation au Canada n'est pas celle de notre grand voisin du sud, ni celle de la province canadienne de la côte du Pacifique. Dans cette province du Manitoba, pendant les vingt années qui ont suivi son entrée dans la Confédération, il y eut séparation de l'Eglise et de l'Etat comme c'était et c'est encore le cas dans l'ensemble du Canada, mais ceci ne constituait pas un obstacle au fait que les écoles confessionnelles étaient partiellement financées à même les fonds publics. En vérité, la tentative faite en 1890 pour séculariser complètement les écoles publiques rencontra une telle opposition populaire, légale et politique que, jusqu'à aujourd'hui, on doit prévoir dans les écoles publiques le temps et l'espace nécessaires pour l'enseignement religieux confessionnel dans le programme quotidien et dans l'édifice de l'école publique. Ce droit, récemment réaffirmé par la Cour du Banc de la Reine avec une telle richesse d'arguments historiques et légaux que toute pensée de recours en appel dut être rejetée, est la preuve solide que la séparation absolue entre l'Eglise et l'Etat n'est pas une règle suprême dans les écoles publiques du Manitoba. Au contraire, ce droit nous rappelle constamment cette collaboration intime qui a marqué les premiers temps historiques des relations entre le gouvernement et la religion dans cette province, et qui brille encore si lumineusement dans d'autres champs d'activité commune.

Je suis entièrement d'accord aussi que la reconnaissance du droit à l'existence qu'ont les écoles privées ou paroissiales, telle que garantie fondamentalement par l'Acte d'Union du Manitoba, est illusoire si elle n'inclut pas la reconnaissance du droit aux moyens grâce auxquels ce droit d'exister peut être effectivement exercé. Alors que ceci fut vrai pendant les derniers soixante-dix ans, c'est encore plus cruellement vrai aujourd'hui alors que de grosses sommes d'argent sont allouées au système des écoles publiques, au désavantage géométriquement progressif des écoles privées et paroissiales. Beaucoup de parents qui choisiraient, s'ils le pouvaient, d'envoyer leurs enfants à ces écoles, doivent, pour toutes fins pratiques, renoncer à ce droit fondamental parce qu'ils sont forcés de contribuer leur pleine part des taxes requises pour les énormes sommes dépensées dans les écoles publiques et, de plus, ils sont forcés de payer de nouveau pour le coût constamment plus élevé de l'école de leur choix.

Finalement, je regrette que l'état d'esprit de nos concitoyens du Manitoba, en n'importe quel temps, puisse être invoqué comme partie d'un "principe". Le mot "opinion" conviendrait davantage. Bien plus, j'oserais même espérer que l'analyse de cette opinion par le gouvernement a été trop pessimiste, que des chefs véritables pourraient contribuer à modifier les opinions courantes, et que nos législateurs et électeurs pourraient graduellement comprendre et imiter la noble attitude adoptée, après une recherche plus que soignée, par leurs concitoyens qui étaient les membres de la Commission Royale MacFarlane.

Le plan proposé dans la déclaration du premier ministre se tient très en-deçà des recommandations de la Commission Royale, lesquelles proposaient une certaine mesure de justice en faveur des écoles privées et paroissiales. De plus — et ceci est d'importance primordiale — cette déclaration évite le point central du problème d'aujourd'hui. Je pense au droit fondamental et prioritaire des parents dans l'éducation de leurs enfants, et à la liberté de choix dont ils devraient jouir, au moins en démocratie, en ce qui concerne l'école qu'ils préfèrent pour les aider à accomplir leur tâche. Des idées embrouillées au sujet de la séparation de l'Etat et de l'Eglise peuvent dicter un usage exclusif des fonds publics pour les écoles de l'Etat, mais elles ne peuvent offrir même un semblant de raison pour refuser une partie des fonds publics aux écoliers et aux écoles qu'ils fréquentent, par le libre choix, religieux ou autre, d'un nombre important de parents. Ces derniers ont autant de raison de croire qu'on pratique la discrimination envers eux dans la distribution des fonds publics, que l'auraient des parents, dans un Etat à prédominance religieuse, en constatant que tous les fonds gouvernementaux sont réservés exclusivement aux écoles de la foi de la majorité.

C'est là le premier motif de l'intervention de l'Eglise, aujourd'hui, dans ces matières. Collaborant avec les parents dans l'éducation des jeunes qui sont Ses membres, Elle ne peut faillir à Son devoir de lever la voix, non seulement pour obtenir la liberté religieuse, mais aussi pour défendre les droits des pères et mères qui ont confiance en Elle. Les écoles paroissiales méritent une mesure d'aide publique, compte tenu toujours de l'ensemble des ressources de la communauté et sans détriment aucun au système des écoles publiques, non seulement parce qu'elles offrent un programme équivalent à celui des écoles publiques, mais aussi parce qu'elles le font d'une manière qui correspond aux désirs légitimes et aux droits naturels des parents. Les autres méthodes susceptibles d'alléger l'injuste fardeau financier qui pèse sur les épaules de ces parents pourraient, c'est concevable, leur apporter un certain soulagement. Le premier ministre du Manitoba en a proposé une. En autant que ces mesures peuvent le faire effectivement et sans heurter les aspirations des parents, elles sont dignes, en certaines circonstances, de la considération qui leur est due. Mais elles n'offrent pas une solution finale au problème fondamental.

Dans ces commentaires nécessairement brefs, je me suis limité au domaine des seuls principes. J'espère en toute sincérité que les débats futurs du plan particulier et concret présenté par le gouvernement du Manitoba, pourront conduire à un élargissement et à un approfondissement des termes du mandat actuellement offerts. Si "celui qui donne vite donne deux fois", la majorité de la population du Manitoba, l'ultime juge du présent débat et de sa bonne conclusion, peut croire bon à infuser un esprit de plus grande générosité dans ce qui est pour le moment proposé au compte-gouttes. Un geste noble mérite d'être posé avec grandeur.

Pour atteindre ce but, je désire rappeler avec insistance avec mes frères les évêques du Manitoba la nécessité, plus que jamais, de très ferventes prières. Priez avec conviction pour que la divine sagesse, la justice et la charité puissent inspirer tous ceux qui sont responsables, les législateurs, les parents, les prêtres, nos concitoyens, de l'éducation de nos enfants d'âge scolaire.

† G. B. Flahiff, C.S.B.,
archevêque de Winnipeg.

Archevêché de Saint-Boniface

12-21.2.64 4//64

LETTRE CIRCULAIRE

aux Prêtres, Religieux, Religieuses et Fidèles du diocèse
sur
le plan du Gouvernement du Manitoba
de participation des écoles privées
à des services du Système de l'Ecole publique

Bien-aimés collaborateurs et frères dans le Christ Jésus,

I. — LE CARACTERE DE CETTE LETTRE

1. — Vous attendiez la présente lettre, je le sais, avec un vif désir et dans une légitime impatience. Si je vous ai causé de l'inquiétude par mon retard, c'est que je voulais absolument **pouvoir** vous dire ce que je **dois** vous dire.

2. — Pour cela, il me fallait être suffisamment au courant de ce que signifiaient:

a) **l'annonce** lue par le lieutenant-gouverneur, dans le Discours du trône, le 6 février 1964;
b) **la déclaration** du Gouvernement, faite en Chambre par le premier ministre, le 10 février;
c) **les explications** de Monsieur Roblin, données au cours de l'interview "Eye to Eye", le 11 février;
d) **les discours** qu'ont prononcés en Chambre les députés, au premier rang desquels je place celui de Saint-Boniface et, ce, dans un sentiment d'admiration émue.

3. — Il était préférable, à ce qu'il m'a semblé, que les **fidèles** eux-mêmes soient les **premiers** à se prononcer dans ce domaine où les **parents** sont les principaux responsables.

4. — Il m'était aussi très utile de connaître les réactions, tant catholiques que non-catholiques, de consulter mes collègues dans l'Episcopat au Manitoba, mes prêtres, des laïcs. Je l'ai fait pratiquement chaque jour et de longues heures durant.

5. — Enfin, il m'était nécessaire de réfléchir et il m'était indispensable de **prier**!

6. — C'est pour tout cela que la présente lettre est datée du 12 au 21 février. Car, en fait, la presque totalité des lignes qui suivent a été écrite substantiellement le 12 février. Les retouches et compléments m'ont été, en grande partie, suggérées par un Comité de sept prêtres, constitué par leurs confrères à l'occasion de la Journée sacerdotale du 11 février.

7. — Ceci dit, voici ce qui constitue, en quelque sorte, le jugement et les directives que ma conscience me dicte de vous faire connaître ainsi qu'à nos dirigeants et au grand public de notre pays.

8. — Un gouvernement manitobain propose aujourd'hui un plan qui touche concrètement au problème créé par les lois néfastes, destructices de 1890. C'est là un fait remarquable tout à l'honneur du premier ministre actuel.

II. — LE PLAN DE REGLEMENT

9. — D'autre part, on assure que le plan de "participation aux services du Système de l'école publique" est destiné à beaucoup contribuer à assurer de "fair play" les enfants qui fréquentent les écoles privées. Remercions le premier ministre de confesser que la loi scolaire actuelle comporte des lacunes et de décider d'y remédier enfin.

10. — Par ailleurs, on reconnait que la voix de la conscience justifie l'établissement, le maintien et la fréquentation d'écoles privées, comme aussi la faculté de ne point se prévaloir des avantages qu'offre le plan des "services partagés". Louons M. Roblin d'avoir implicitement justifié nos réclamations.

11. — De plus, on reconnait les droits constitutionnels à l'école privée et on déclare que le gouvernement ne tient pas à y porter atteinte. Au moment où il n'en manque point pour réclamer que la Constitution canadienne soit expurgée de ce qu'elle contient de plus valable, il faut du courage pour faire une telle déclaration.

12. — On convient aussi que les parents, qui versent la totalité de leurs taxes scolaires aux fonds publics, puissent en bénéficier en tout ou en partie, même si leurs enfants fréquentent l'école privée. Nous complimentons M. Roblin d'admettre cette vérité. Déplorons tout de même que, pour pouvoir émarger ainsi aux fonds publics, auxquels on a cependant contribué en part entière, il **faille** entrer dans le plan de "participation aux services du système des écoles publiques".

13. — A plusieurs reprises, le premier ministre exprime son espoir que la mise en oeuvre du plan de "participation aux services de l'école publique" pourra engendrer un degré désirable d'harmonie et de sympathie entre écoles privées et écoles publiques. Un tel espoir est tout à l'éloge de M. Roblin, encore que la perspective de la réalisation du plan nous fasse craindre des occasions de friction inexistante aujourd'hui.

14. — Félicitons chaleureusement le gouvernement de sa confiance en l'absence de toute partisannerie politique dans l'étude du plan par les membres du Comité spécial, qui représenteront les trois partis. Nous croyons fermement — comme nous l'avons suggéré dès le début — qu'il aurait mieux valu préluder à toute l'affaire avec une "conférence au sommet" des trois chefs de parti. Nous sommes absolument convaincu que, l'exceptionnelle personnalité de M. Roblin lui aurait permis de réussir à y faire l'entente absolument essentielle sur ce qui correspond fondamentalement au bien commun, dans le respect des particularismes inhérents à la civilisation contemporaine et à la structure canadienne.

15. — Enfin, le premier ministre voit en ce plan, s'il se réalise, la possibilité, pour le gouvernement et chaque citoyen, de faire face à ses responsabilités vis-à-vis de la collectivité tout entière et d'une catégorie des membres qui la constituent en notre province. Ceci est éminemment louable.

16. — Malheureusement, l'argumentation dont il est fait usage pour justifier le plan pèche tellement de toutes parts que ce plan, **tel qu'il est proposé:**

a) **n'est pas acceptable** tel quel par la minorité catholique du Manitoba dans son ensemble;
b) **ne pourrait être accepté** que dans des cas singuliers;
c) s'il venait à être instauré, nous ne pourrions que le **subir** contre notre gré, et nous ne cesserons pas de continuer à réclamer l'éducation de notre choix, pour laquelle nous payons nos taxes comme nos concitoyens d'autres croyances paient leurs taxes.

17. — Ce que je viens d'affirmer requérerait des développements considérables — à la mesure, précisément, de tout ce qu'a de captieux le plan et ce qu'en a dit M. Roblin dans sa déclaration parlementaire du 10 février et dans son interview au programme "Eye to Eye", le soir du 11 février, au réseau de la télévision canadienne d'expression anglaise. Force nous est ici de nous limiter. D'autre part, les deux quotidiens win-

(Suite à la troisième page)



Une manière pratique de faire comprendre l'Ecriture Sainte et la Liturgie est en vigueur à l'école Jeanne d'Arc d'Okauchee, au Wisconsin. En effet, dans le but de faire comprendre les allusions scripturaires à l'Agneau de Dieu et à la Brebis perdue, on a amené un agneau en classe. "Baby", âgée de sept mois et portant une jolie boucle rose au cou, était un peu gênée et Mme Edward Schmeling, propriétaire, devait jouer le rôle du Bon Pasteur. Cette visite avait lieu en la fête de Ste-Agnes, dont le symbole est justement, l'agneau.

La Liberté et le Patriote

Membre de l'AHLFC et de la CWNA



Journal hebdomadaire publié le vendredi au numéro 619 de l'avenue McDermot à Winnipeg, par la Canadian Publishers Ltd.

Raymond Durocher, O.M.I., directeur
Roméo Bédard, O.M.I., rédacteur en chef
Brunelle Léveillé, administrateur

Toute correspondance relative aux chroniques, articles et nouvelles doit être adressée à La Rédaction, La Liberté et le Patriote 619 avenue McDermot Winnipeg 2 Man (Tél.: SP 5-8443)

Toute correspondance relative aux abonnements, à la publicité et à la gérance doit être adressée à L'Administration, La Liberté et le Patriote 619 avenue McDermot Winnipeg 2 Man (Tél.: SP 4-3615)

Abonnements: 1 an, $3.50; 1 an et demi, $5.00; 2 ans, $6.00; 3 ans et demi $10.00 A l'étranger $1.00 en plus par année

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes Ottawa et pour affranchissement payé en numéraire

Chronique de CBWFT

Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou pour exprimer des opinions sur les émissions de CBWFT, signalez SPruce 4-2541, local 249, ou écrivez au Service (Français) d'Information, Société Radio-Canada, C. P. 160, Winnipeg. Adressez-vous en français.

Soirée au Théâtre Alcan

Sacha Guitry n'est plus. Un des derniers et des plus brillants représentants de la belle époque, il a laissé à la postérité 120 pièces de théâtre, des films, beaucoup de bons mots et le souvenir d'un esprit aussi rare aujourd'hui que ne sont la courtoisie et les bonnes manières. Pionnier du cinéma alors qu'il n'y croyait pas encore, Guitry avait tourné avant la guerre de 1914 un court métrage des amis de son père, des personnalités de la scène française de l'époque. Il disait pourtant à ce moment-là: "Comment un acteur peut-il jouer sans un auditoire qui réagisse à son jeu?". Car, pour lui, "jouer la comédie c'est avoir un rendez-vous d'amour tous les soirs avec mille personnes".

Le grand Sacha s'est vite rendu compte que le cinéma lui offrait plusieurs fois par jour un rendez-vous d'amour avec des centaines de milliers de personnes. Il a été fidèle à ce rendez-vous en tournant de nombreux films qui ont enchanté les foules. Il a connu aussi la radio et il a régalé les auditoires français de son esprit mordant et de sa voix si caractéristique en donnant des causeries et des conférences restées célèbres. Son grand âge ne lui a pas permis d'exploiter les ressources de la télévision. Quel innombrable rendez-vous n'a-t-il pas manqué?

En une sorte d'hommage posthume, le réseau français de télévision de Radio-Canada offrira à Sacha Guitry ce rendez-vous unique avec les auditoires canadiens en présentant, le dimanche 1er mars, à 8 h. 30 p.m., "Mon père avait raison".

Charles Bélanger, mari modèle, aime tendrement sa femme et son fils, Maurice. L'égoïsme charmant et très "belle époque" de son père l'étonne et le choque à la fois. Au moment où il s'apprête à mettre son tout jeune fils en pension, il reçoit par téléphone, la nouvelle affreuse de l'infidélité de sa femme. Après le départ de Germaine, Charles Bélanger se promet bien de profiter largement de la vie et du restant de jeunesse qu'elle lui offre. Catastrophe! Germaine, qui n'a pas plus donné signe de vie qu'une morte en un quart de siècle, fait sa réapparition. Pour essayer de reconquérir sa place au foyer conjugal, elle joue les mères attendries, et Charles de lui crier: "Vous êtes partie comme une maîtresse et vous voulez revenir comme une mère . . . revenez au moins avec des cheveux blancs". Devant une Tania Fédor blonde, svelte, très élégante et vaporeuse à souhait dans ce rôle, on est fortement tenté de se dire: "Mon père avait raison". Ce sera certes l'avis des téléspectateurs qui verront la pièce de Guitry à l'émission "Soirée au Théâtre Alcan".

Nos longs métrages

Le samedi 29 février, à 8 h. 30: "La Fièvre du pétrole", comédie dramatique avec Clark Gable, Spencer Tracy et Claudette Colbert. Deux amis trouvent du pétrole dans la concession qu'ils ont achetée.

Et à 10 h. 45: "Le Passage du Rhin", avec Charles Aznavour, Georges Rivière et Nicole Courcel. En 1940, au moment où on les conduit en Allemagne, deux prisonniers français font connaissance.

Le dimanche 1er mars, à 10 h. 30: "Le Chevalier mystérieux", film d'aventures avec Vittorio Gassmann et Maria Mercades. Un chevalier recherche des lettres compromettantes.

Le lundi 2 mars, à 10 h. 30: "La Belle Romaine", drame de Luigi Zampa, avec Gina Lollobrigida, Daniel Gélin et Franco Fabrizzi. A Rome, sous le régime fasciste, une fille du peuple raconte les circonstances qui l'ont amenée à la prostitution.

Le mardi 3 mars, à 10 h. 30: "Capitaine Blomet", avec Fernand Gravey et Gaby Sylvia. Ayant dressé la liste des amants de sa femme, un homme décide de se venger.

Le mercredi 4 mars, à 10 h. 30: "Le diable souffle", drame psychologique d'E.-T. Gréville, avec Charles Vanel et Jean Chevrier. Un homme vivant solitaire sur une île, recueille une jeune fille et l'épouse.

Le jeudi 5 mars, à 10 h. 30: "Païsa", film à sketches avec Carmela Sazio, Maria Michi et Robert Van Loon. Six épisodes de la libération de l'Italie par les Américains.

Le vendredi 6 mars, à 8 h. 30: "Signé, Arsène Lupin", comédie policière d'Yves Robert, avec Robert Lamoureux, Alida Valli et Roger Dumas. Pendant qu'Arsène Lupin et son compagnon La Ballu cambriolent une villa, la police arrive inopinément.

Et à 10 h. 30: "Le Septième Commandement", comédie de Raymond Bernard, avec Edwidge Feuillère, Jacques Dumesnil et Jacques Morel.

Film tranquillisant pour les petits enfants

L'hôpital des enfants de Winnipeg songe à tourner un film qui libérerait les enfants de leurs craintes de l'hôpital et réduirait la tension nerveuse des parents.

"Les parents n'avertissent pas leurs enfants qu'ils doivent subir une opération, les enferment à l'hôpital et sont ensuite étonnés des résultats traumatisants de l'expérience", déclare un représentant de l'institution.

Au poste CBWFT

SAMEDI 29 FEVRIER

1.15—Cours télévisés
3.30—Pepinot
4.00—Tour de terre
4.30—Les Croquignoles
5.00—Coucou
5.30—Champ libre
6.30—Nouvelles
6.45—Langue vivante
7.00—Les uns les autres
7.30—Ici interpol
8.00—Dans les rues de Québec
8.30—Long métrage: "La Fièvre du pétrole"
10.00—Les couche-tard
10.30—Votre choix
10.45—Cinéma: "Le Passage du Rhin"

DIMANCHE 1er MARS

1.15—Cours télévisés
3.30—F-Ma
4.30—Louis-H. Lafontaine
5.00—A l'heure du Concile
5.30—L'Heure des quilles
6.30—Présence de l'art
7.00—Terre des hommes
7.30—Robin des Bois
8.00—Septième-Nord
8.30—Soirée au Théâtre Alcan
10.30—Cinéma: "Le Chevalier mystérieux"

LUNDI 2 MARS

3.45—Votre cuisine madame
4.00—Miroir d'Eves
4.30—La boîte à surprise
5.00—Bobino
5.30—M. Pipo
6.00—Atome et galaxies
6.30—Nouvelles
6.45—La revue de la maison
7.00—Les travaux et les jours
7.30—Jeunesse oblige
8.00—Histoires des pays d'en haut
8.30—La poule aux oeufs d'or
9.00—Bras dessus, bras dessous
9.30—De 9 à 5
10.00—Familles d'aujourd'hui
10.30—Cinéma: "La Belle Romaine"

MARDI 3 MARS

3.45—Votre cuisine Madame
4.00—Votre enfant Madame
4.30—La Boîte à Surprise
5.00—Bobino
5.30—La vie qui bat
6.00—La Flèche brisée
6.30—Nouvelles
6.45—La Revue de la maison
7.00—Camera '64
7.30—Jeunesse oblige
8.00—Rue de l'Anse
8.30—Tête d'affiche
9.30—Les insolences d'une caméra
10.00—Réalités économiques
10.30—Cinéma: "Capitaine Blomet"

MERCREDI 4 MARS

3.45—Votre cuisine, Madame
4.00—Le temps de vivre
4.30—La boîte à surprise
5.00—Bobino
5.30—Coeur aux poings
6.00—L'épée de Florence
6.30—Nouvelles
6.45—Actualités féminines
7.00—Temps présent
7.30—Jeunesse oblige
8.00—Le pain du jour
8.30—La cité sans voiles
9.30—Sous le signe du lion
10.00—Actualités politiques
10.30—Cinéma: "Le diable souffle"

JEUDI 5 MARS

3.45—Votre cuisine madame
4.00—Votre enfant madame
4.30—La boîte à surprise
5.00—Bobino
5.30—Roquet belles oreilles
6.00—Guillaume Tell
6.30—Nouvelles
6.45—La revue de la maison
7.00—Emission scolaire
7.30—Jeunesse oblige
8.00—Filles d'Eve
8.30—Les Quatre Justiciers
9.00—Janique aimée
9.30—L'Heure du concert
10.30—Cinéma: "Païsa"

VENDREDI 6 MARS

3.45—Votre cuisine madame
4.00—L'éternel féminin
4.30—La boîte à surprise
5.00—Bobino
5.30—Ti-Jean Caribou
6.00—Les enquêtes Jobidon
6.30—Nouvelles
6.45—La revue de la maison
7.00—Vingt ans express
7.30—Jeunesse oblige
8.00—Adèle
8.30—Cinéma international: "Signé, Arsène Lupin"
10.15—Les Affaires de l'Etat
10.30—Cinéma: "Le Septième Commandement"

La durée de l'émission "The Ed Sullivan Show" maintenue à 60 minutes

NEW YORK — Le réseau Columbia a annoncé que l'émission de variétés "The Ed Sullivan Show" continuera d'être d'une durée de 60 minutes. On avait projeté de porter la durée de l'émission à 90 minutes.

A la suite de cette décision, la Société Radio-Canada a annoncé qu'elle continuera de retransmettre l'émission de Sullivan sur son réseau anglais le dimanche soir à 8 h.

Radio-Canada avait annoncé plus tôt qu'elle projetait de discontinuer la retransmission de l'émission d'Ed Sullivan, parce que la demi-heure supplémentaire serait entrée en conflit avec "Bonanza" qui est retransmise de 9 h. à 10 h. p.m.

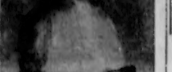
Une revue liturgique canadienne en anglais

MONTREAL (CCC) — Les Soeurs Disciples du Divin Maître viennent de publier le premier numéro d'une nouvelle revue liturgique en anglais, "Life in Christ and in the Christ".

Cette revue bimensuelle se propose de contribuer à l'effort de restauration "pour la promotion et le développement de la liturgie" en présentant aux fidèles les richesses incomparables de la liturgie afin qu'ils vivent de plus en plus la vie du Christ et de l'Eglise. Le premier numéro de la revue donne le texte intégral de la Constitution conciliaire sur la liturgie.

Les Soeurs Disciples du Divin Maître publient depuis quelques années une revue liturgique en français, "La Vie dans le Christ et dans l'Eglise".

Nomination chez Molson





M. STEPHEN C. CARA

M. Russell F. J. Deeb, gérant général de la Molson's Fort Garry Brewery Ltd., est heureux d'annoncer que M. Stephen C. Cara a été nommé gérant des ventes au Manitoba.

Associé à l'industrie des brasseries depuis plus de 18 ans, M. Cara a occupé divers postes dans la gérance des ventes, soit à Brantford, Kitchener, Windsor, Toronto et Winnipeg.

Quelques mois exceptés, M. Cara a demeuré à Winnipeg depuis 1960. Il est bien connu dans les cercles de sport, les organisations ou clubs communautaires à travers tout le Manitoba.

Au Sacré-Coeur (WINNIPEG)

Déjeuner-communion

Un déjeuner-communion sera servi par le Club du Sacré-Coeur dimanche prochain, le 1er mars, après la messe de 9 h. L'équipe des "Dure à battre" sera en charge.

Guides

Les Guides ont assisté à la messe de 9 h. a.m., dimanche dernier, en l'honneur de la semaine de la Fraternité.

Il y aura réunion des Guides et Jeannettes le jeudi soir 5 mars, à 7 h. 30, à l'ancienne école dans la salle du grade 6. Un invité spécial vous expliquera le but du Guidisme.

Conférences

Le président de la commission scolaire, M. Martial Allard, a donné une conférence le mardi 25 février, aux membres de la Société Historique de Winnipeg. Le sujet de sa conférence était "Pierre Falcon Barde des Plaines".

La conférence de M. Jos. Auffret a été enregistrée sur ruban sonore. Si vous désirez l'entendre veuillez vous adresser au presbytère.

Petits cours

Douze personnes ont assisté le lundi soir 24 février à la première séance des "Petits Cours", dont le sujet était: "Le Dieu qu'on imagine est-il le vrai Dieu?" La conférence fut donnée par le R. P. Pinet. Un café fut servi.

Ceux qui n'ont pu s'y rendre peuvent se procurer des copies de la conférence au presbytère. La prochaine séance aura lieu le lundi soir 2 mars à 8 h., et sera intitulée "Dieu nous parle aujourd'hui".

• • •

IN MEMORIAM

Une pionnière de notre province vient de disparaître en la personne de Mme Philibert L'Heureux (née Délia LaSalle). Elle vint au Manitoba en 1876 à l'âge de 12 ans. La famille s'établit d'abord à Kenora puis à St-Pierre, où Mme L'Heureux fut institutrice durant quelques années. En 1886 elle épousa M. Philibert L'Heureux dans la cathédrale Ste-Marie.

Dès la fondation de l'église du Sacré-Coeur, elle y fut une paroissienne assidue, active et dévouée. Sa charité pour les familles nécessiteuses était devenue proverbiale; c'est avec émotion qu'elle nous parlait de "ses pauvres". Elle n'avait de repos que quand elle leur avait procuré des adoucissements par les visites et vêtements qu'elle leur procurait.

Les besoins du sanctuaire ne la laissaient pas inactive: soutanes, surplis, raccommodage du linge des enfants de choeur étaient l'objet de ses soins; les bazars, parties de cartes, soirées l'ont vu à l'oeuvre. Elle fit un voyage en Europe qu'elle se plaisait de raconter d'une façon très captivante.

Au 75e anniversaire de la ville de Winnipeg, une médaille lui fut offerte par le maire Garnet Coulter comme pionnière de l'Ouest, puis en 1954 elle obtint l'ordre du "Mérite Maternel" décerné par les "Dames de Fédération". A sa retraite elle fut nommée présidente d'honneur de notre Congrégation des Dames de Ste-Anne et a toujours continué d'y être vivement intéressée.

Lors de la campagne de 1957 pour l'extension du poste CKSB, elle fut invitée à faire une causerie (elle avait 92 ans et déjà presqu'aveugle). Sa merveilleuse mémoire lui permit de faire cette causerie sans le secours de ses feuilles écrites. Le texte en est conservé dans nos archives.

Dieu lui a sûrement conservé une belle couronne de mérites pour toutes ces longues années de charité et de dévouement. De là-haut nous comptons qu'elle priera pour nous.

Une Dame de Ste-Anne de la paroisse du Sacré-Coeur de Winnipeg.

Minorités scolaires et Société St-Jean-Baptiste

QUEBEC — M. L.-J. Boulet, président général de la Société St-Jean-Baptiste de Québec, a révélé que, prochainement, son association organisera un colloque sur la situation scolaire des minorités françaises au Canada.

Ce colloque sera sous l'égide des conférences Bardy.

M. Boulet a rendu publique en même temps, une déclaration officielle de la Société St-Jean-Baptiste insistant sur le fait que la situation scolaire des minorités "laisse beaucoup à désirer".

Chevaliers de Colomb

Conseil Provencher 2450 Winnipeg, Man.

Question scolaire

Depuis la fameuse déclaration Roblin du 10 février dernier au sujet du problème scolaire manitobain, les esprits étaient aux aguets. Quelles seraient les réactions dans les deux camps? Sur la scène politique nous avons bien vu les réactions violentes de deux députés parlant indépendamment de leur parti. Le courageux et vibrant discours du député de St-Boniface, Laurent Desjardins, rejetant les "miettes" du festin, était suivi par le discours du député de St-Vital, Fred Groves. Ce dernier, offusqué par l'épisode des enfants de l'école St-Emile, se déclarait le champion du statu quo. Et pourtant la question du transport des élèves éloignés des écoles est bien un miniscule item en cette question. Surtout si l'on considère qu'environ 45 pour cent et plus des taxes municipales ne sont réservées que pour les seules écoles publiques. Personnellement j'eus l'heur ou le malheur de rencontrer, il y a deux ans, le député provincial pour St-Vital. Nous l'avions invité à rencontrer un petit comité afin de le renseigner au sujet de nos problèmes scolaires. Il se montra très intéressé et sympathique à notre point de vue, sans toutefois, capituler complètement. Le venin qu'il a laissé couler en ses derniers discours saura nous désabuser.

Depuis ce temps, dimanche dernier au juste, nous eûmes lecture au prône de la lettre circulaire de Son Exc. Mgr Baudoux. Autre rejet des soi-disant principes de la déclaration Roblin.

Nous avons lu avec intérêt également l'article de fond de la rédaction de **La Liberté et le Patriote.** On nous y conseille prudence et charité oecuménique. C'est bien ce que nous faisons depuis 1890 et l'heure semble propice à l'action.

Les laïcs

Mais que font les laïcs en tout cela. Les chefs manquent ainsi que l'unité des catholiques, nous a-t-on dit. Un viel espion me rapporte que le Conseil d'Etat s'est réuni cette semaine afin d'en discuter. Nos Grands Chevaliers nous mettront au courant sous peu. Il s'agirait d'une lutte bien organisée, longue et coûteuse. L'unité et la coordination des efforts communs devront se faire coûte que coûte, pour le plus grand bien de tous. La presse quotidienne du 21 février donnait lecture d'un communiqué venant du Conseil d'Etat: rejet complet de l'offre Roblin.

Les événements et les déclarations à ce sujet se succèdent avec tant de rapidité qu'il est difficile d'être à la page. En ce moment nous attendons encore des prises de position de certains personnages haut placés et influents. Il est d'importance primordiale que l'unité se fasse rapidement. De là nous pourrons passer à l'action, non tumultueuse, mais prudente et surtout charitable. L'opinion publique a changé en ces dernières années et il importe d'accélérer ce mouvement.

R. I. P.

Nous pleurons la mort de notre Grand Chevalier Suprême, Luke E. Hart, survenue la semaine dernière. Prions pour ce grand homme qui a consacré la majeure partie de sa vie à lutter pour l'Eglise et la vérité.

BISTOURI.

Progrès du catholicisme en Corée du Sud

SEOUL (CCC) — La Corée du Sud compte 25,797,012 habitants, dont 575,789 catholiques. En dix ans, le nombre des catholiques sud-coréens a augmenté de 409,318. En 1963 seulement, le nombre des adultes baptisés a été de 31,434.

Archevêché de Saint-Boniface

(Suite de la première page)

nipegois d'expression anglaise et nos deux hebdomadaires catholiques ont déjà, soit dans des éditoriaux, soit dans des reportages d'interviews, fait connaître l'opposition des uns et la pensée des autres, soit quant au plan lui-même, soit quant à ses faiblesses, ses limites, ses dangers et les écueils que rencontrerait sa réalisation.

18. — En tout premier lieu, le plan proposé ne contient RIEN de ce que la minorité catholique a instamment demandé depuis 1891. Les Catholiques comptent tout de même pour 28 pour cent de la population du Manitoba. Ils occupent donc le deuxième rang, le premier étant celui des adhérents de l'Eglise unie du Canada. Ils n'ont jamais cessé de réclamer; ils l'ont fait chaque fois que les circonstances leur ont paru favorables ainsi que de manières diverses, mais avec une continuité et insistance particulières, depuis 1957.

19. — On ne tient pas davantage compte du rapport **unanime** de la Commission royale d'enquête, qui avait versé son rapport final le 30 novembre 1959 — et dont le gouvernement a substantiellement réalisé ou commencé à réaliser les recommandations (en commençant même entre élections, d'après un rapport intérimaire), SAUF le chapitre XI, qui a précisément trait aux écoles privées, et qui recommandait **une certaine mesure d'aide** à celles-ci. Cette Commission, composée de cinq membres, n'en comptait qu'un qui fut catholique.

20. — A la place, le gouvernement propose un plan, qu'il déclare procéder d'un concept tout nouveau au Canada, mais non aux Etats-Unis. Je crois devoir faire ici quelques observations:

a) il s'agit d'un système **étranger** aux traditions des pays dont la presque totalité des Canadiens, de vieille ou récente souche, sont issus, et d'un système **opposé** à la Constitution canadienne; le contexte américain peut fort bien différer totalement du nôtre, tant au point de vue origine et développement qu'au point de vue constitutionnel et, par conséquent, adopter un autre système;

b) le système américain sur lequel se modèle le plan Roblin ne semble pas répondre aux aspirations et besoins de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, mais il y est **subi.** Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire un échantillonnage d'articles **écrits par des Catholiques américains dans des revues américaines catholiques**: elles ne révèlent pas l'unanimité, mais plutôt l'inquiétude, dans l'adhésion à une formule qui, de deux maux, choisit le moindre: certains cours plutôt que tous les cours dans une école dont l'atmosphère heurte leur conscience chrétienne.

21. — Pour se rendre compte de la portée du plan proposé et tel que proposé dans la DECLARATION et dans l'INTERVIEW, il importe de bien se rendre compte de ce qui suit:

a) les services dont **le système des écoles publiques est seul** à pouvoir bénéficier depuis 1890 comportent de nombreux éléments: enseignement des matières au programme d'étude du Département, bibliothèque, entraînement physique, cantine, loisirs scolaires, manuels, voiturage, etc. . . ;

b) **tous** les contribuables, même ceux-là qui n'envoient pas leurs enfants à l'école publique, fournissent aux fonds publics, par leurs taxes, tout ce qui alimente les services que le système des écoles publiques partagerait avec les enfants qui fréquentent les écoles privées;

c) la **condition préalable** et **"sine qua non"** de la participation aux services des écoles publiques est **l'affiliation** d'une école privée à l'école publique;

d) une telle **affiliation** signifie que les enfants des écoles privées sont **inscrits** à des cours dont le nombre et la qualité jouiraient d'élasticité et qu'ils **suivent effectivement ces** cours;

e) Ces cours sont dispensés gratuitement et se donneraient **uniquement à l'école publique,** même aux élèves des écoles privées, par les professeurs que désigneraient les autorités compétentes de l'école;

f) le **voiturage** demeurerait restreint aux élèves qui seraient inscrits à l'école publique et qui la fréquenteraient de fait; il en est de même de la **bibliothèque**, des **loisirs** scolaires, de la **cantine**, etc. . .

g) les **seuls manuels** qui seraient distribués gratuitement aux élèves inscrits à l'école publique seraient **ceux des cours qu'y recevraient** ces élèves.

22. — Nous ne devons pas nous faire d'illusion sur la terminologie qu'on retrouve à chaque phrase dans le DISCOURS, la DECLARATION, l'INTERVIEW et ailleurs. On y écrit et parle des "écoles privées". Depuis 1957, année où ils ont présenté leur Mémoire devant la Commission MacFarlane, les évêques du Manitoba ont en quelque sorte mis cette expression à la mode. C'est que précisément ce que nous réclamions pour nous-même, au nom de la personne humaine et de la collectivité, selon les droits du chrétien et de l'Eglise, nous proclamions notre conviction et notre volonté que cela appartenait à tout homme, quelle que fût sa croyance ou son incroyance. Mais c'est avant tout, historiquement et psychologiquement, de l'école confessionnelle et principalement de l'école paroissiale dont il s'agit dans le plan que le gouvernement nous présente aujourd'hui, sans autre choix, d'ailleurs.

23. — Puisque donc il s'agissait manifestement de contenter les catholiques, mais par un plan qui procède d'un concept neuf au Canada et qui n'a rien de commun avec toute approche antérieure, ne convenait-il pas souverainement que les Catholiques soient consultés ou tout au moins abordés, de telle sorte qu'ils puissent s'exprimer à l'égard de ce plan? Nous sommes trois archevêques sur place. Et il y a la Conférence Catholique du Manitoba, qui compte dans ses rangs un nombr égal de clercs et de laïcs d'envergure. Elle est très bien connue du premier ministre. Et nous avons déjà eu des colloques. Or, quand il s'est agi de ce plan nouveau, ce n'est que la veille de l'ouverture de la Chambre que, le soir, on a averti oralement les trois archevêques qu'il en serait question dans le DISCOURS du Trône et qu'une DECLARATION serait faite prochainement en Chambre. Et ce n'a aucunement été pour solliciter leur avis. Nos objections n'ont apparemment servi de rien. Et ce n'est que trois jours après sa lecture en Chambre que j'ai reçu, du Ministère de l'Industrie et du Commerce, par la poste, comme un très grand nombre de mes concitoyens, le texte de la DECLARATION. Il ne s'agit aucunement ici de faire savoir que ce procédé m'a froissé et vexé, mais d'exprimer mon immense regret et ma profonde peine que le gouvernement ait ainsi agi envers ceux auxquels il prétend venir en aide dans un esprit de "fair play" et de collaboration. Celle-ci ne s'engage point dans les rues à sens unique.

24. — Dans la profonde déception que j'éprouve avec vous tous, frères bien-aimés dans le Christ, de la voie prise par le gouvernement en réponse à nos demandes, je ne puis pas m'empêcher, en tant que Pasteur, d'évoquer ici cette phrase de la parabole de l'Evangile: "Quel est d'entre vous le père auquel son fils demande du pain et qui lui remettra une pierre? Ou s'il demande un poisson, à la place du poisson lui remettra-t-il un serpent? Ou encore s'il demande un oeuf, lui remettra-t-il un scorpion?" (Lc 11:11-12).

25. — Car tout ce que demandent nos pères et mères de famille qui envoient leurs enfants à l'école paroissiale, c'est qu'on leur remette, à tout le moins en partie, le pain qu'ils gagnent pour leurs enfants, souvent à la pénible sueur de leur front.

26. — Or, la raison principale pour laquelle le gouvernement leur refuse **aujourd'hui** ce pain, ce poisson, cet oeuf, est que la mise en oeuvre des recommandations de la Commission MacFarlane quant à une certaine mesure d'aide financière à accorder aux écoles paroissiales irait à l'encontre des principes fondamentaux qui servent de base au Système actuel des écoles publiques.

27. — Et voici les trois points que M. Roblin qualifie de "principes" que l'Histoire du Manitoba a consacrés:

a) séparation de l'Eglise de l'Etat, dans un sens particulier à cette province;

b) taxation universelle en faveur exclusive du système des écoles publiques;

c) liberté, pour les parents, d'établir et maintenir une école privée à **leurs** frais.

28. — ces trois points **ne sont pas des principes, mais des expédients politiques.** Ceux-ci ont évidemment leur place dans la vie publique; ils correspondent à l'adage que "la politique est l'art du possible". Mais ils ont un caractère de circonstances et, par conséquent, transitoire. Les principes, au contraire, constituent une règle de pensée, de conduite qui échappe en quelque sorte au temps qui passe. Pour jouer son rôle, l'expédient politique doit tendre sans cesse ni trève, à se modeler sur le principe. Bref, l'expédient politique **ne règle pas** un problème.

29. — La question scolaire du Manitoba illustre bien ce qui précède, dans le domaine précis qui nous occupe, par exemple:

a) l'Arrêté réparateur en Conseil a bel et bien ordonné, en 1895, le redressement des torts subis et à subir par la minorité catholique de cette province en défi de la Constitution, tant canadienne que manitobaine: il s'agit ici d'un **principe**;

b) le "Règlement" Laurier-Greenway est un **expédient politique** qui n'a rien réglé; l'injustice demeure, l'injonction du Conseil privé également, et la plaie reste ouverte, béante, sanglante, à la grande honte de tous ceux qui n'ont pas fait, qui se refusent à faire — fut-ce au prix de leur avenir politique, car celle-ci n'est pas la vie, mais une modalité de la vie — ce qui est le droit;

c) le refus des Catholiques d'accepter la situation de fait est chose de **principe**. Quelques exemples:

   1) Le 23 octobe 1911, les paroissiens de Notre-Dame du Sacré-Coeur, de Central Falls, Rhode Island, terminaient ainsi leur adresse à Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface: "Monseigneur . . . dites à nos frères de la Rivière-Rouge que nous leur envoyons toutes les sympathies dont nous sommes capables et que nous soutenons toujours, en bons catholiques, que la Question des Ecoles du Manitoba n'est pas réglée, car, selon l'expression de Lincoln: 'Nothing is settled, till it's right' ";

   2) Le 22 février 1933, la "Catholic Taxpayers of Manitoba" priait le Gouvernement et la Chambre de la Province, dans une pétition à eux adressée, d'accorder un octroi pour chacun des enfants de toutes les écoles, comme il le fait pour ceux des écoles publiques;

   3) En octobre et novembre 1957, quelque vingt mémoires étaient présentés par les Catholiques du Manitoba à la Commission MacFarlane, réclamaient d'urgence les modifications du système scolaire qui s'imposaient dans le but de rectifier la situation actuelle des écoles paroissiales;

d) les sempiternelles temporisations de nos gouvernants sont des solutions d'**expédients politiques**;

e) sont des solutions de **principe**: le système des écoles séparées, qui existe en trois autres provinces; celui du Québec, qui était le nôtre jusqu'à 1890; ceux des provinces de l'Atlantique, qui varient dans leur reconnaissance financière de l'école confessionnelle; et, en conséquence, celui de huit provinces sur dix, puisqu'il n'y a que la Colombie canadienne à partager avec le Manitoba l'ostracisme qui se traduit par la double et parfois la triple taxe;

f) la réponse du gouvernement actuel, aux demandes des Catholiques, par le plan de la "participation aux services du système des écoles publiques" constitue un **expédient politique.**

30. — D'autre part, pourquoi inventer ce plan nouveau de toutes pièces, en ce qui concerne le Canada, **aujoud'hui?** Est-ce parce qu'on n'y avait pas pensé auparavant? — Nullement, répond-on. Ce plan est en gestation depuis des mois. Mais les gens n'étaient pas prêts, il y a cinq ans. Alors, a-t-on encore demandé, vous vous proposez d'avoir une législation prête pour la fin de cette Session? — Mais non! il faut que l'idée nouvelle fasse son chemin. Serons-nous même prêts l'an prochain!

31. — Mais si on a si peu cru à la possibilité de réaliser les recommandations de la Commission MacFarlane, pourquoi ne nous l'a-t-il pas dit aussitôt?

32. — Tant que le droit de la minorité d'établir ses propres écoles, droit qui est, selon l'expression de la DECLARATION, "sacré et inviolable", n'est pas garanti, et que n'est pas effectivement accordé le moyen de l'exercer, ce droit est en pratique inexistant. Cela veut dire que les contributions versées pour l'instruction publique servent effectivement à **tous**, conformément à leurs légitimes aspirations.

33. — D'autre part, qui peut nier raisonnablement que l'instruction dispensée dans nos écoles paroissiales est tout autant **publique**, à moins qu'on détourne les mots de leur signification native et acceptée universellement, que celle dispensée dans les écoles **dites** publiques? Devant les demandes instantes qui nous sont faites fréquemment, de recevoir des enfants non-catholiques, ceux-ci doubleraient aisément le nombre de nos élèves si, d'autre part, nous recevions notre part du coût des services que nous rendons. Où se trouverait, pour lors, l'enseignement public?

34. — S'il est vrai, comme nous le lisons encore dans la DECLARATION, que "l'enfant qui a droit à tout a également droit à une partie du tout", cela veut dire avant tout qu'il a droit à l'école de son choix, même si elle ne suivait pas le programme officiel — ce qui n'est pas vrai de nos écoles — à condition qu'elle ne déforme pas les futurs citoyens, et surtout quand elle les forme de telle manière que de nombreux non-catholiques voudraient y envoyer davantage leurs enfants.

35. — Finalement, comment le gouvernement peut-il déclarer qu'il n'a pas reçu mandat pour régler la question scolaire? Le mandat d'un homme d'Etat, quel qu'il soit, c'est de corriger l'injustice, de protéger les faibles, de convaincre de la vérité, de sauvegarder la dignité humaine, de respecter les minorités. C'est, plus largement encore, de procurer le bien des ressortissants, qui sont citoyens des **deux cités.**

Voilà, fils bien-aimés en le Christ Jésus, quelques-unes des choses que j'ai cru de mon devoir de vous communiquer et, par-delà vous-mêmes, à un plus large public, pour faire connaître la voix de l'Eglise à tous ceux qui veulent bien l'entendre. Si j'ai manqué de mesure, ici et là, que vous, ainsi que les uns et les autres, veuillent bien me pardonner, priant tous de ne voir là qu'un excès dans mon amour et de ma sollicitude pour nos chers enfants.

Au Comité de sept prêtres qui ont été élus à la Journée sacerdotale du 11 février, je me propose d'adjoindre un nombre égal ou même double de laïcs, afin de leur permettre de travailler efficacement ensemble et de concert avec d'autres groupes, et de prendre des initiatives qu'ils jugeront opportunes pour l'avancement de nos causes.

Ne manquez pas, bien chers collaborateurs, auxiliaires et fils en Notre-Seigneur de vous adonner avec persévérance à la prière pour nos écoles et de recommander sans trève autour de vous cette instante prière. Bien que les tout derniers événements m'aient causé, comme d'ailleurs à vous tous, une cruelle et douloureuse déception, je garde confiance que Dieu nous viendra en aide en changeant les coeurs et les esprits.

Que le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous remplisse de toute bénédiction et d'amour. Par l'intercession de Marie, à laquelle je m'adresse tendrement comme le fils à sa mère, puisque Jésus nous l'a ainsi donnée au moment de mourir (Jn 19:26), qu'il nous console et réconforte dans notre épreuve (2 Co 1:4; 2 Tim 4:17; He 12:5; etc. . .).

† Maurice,
archevêque de Saint-Boniface.

Aujourd'hui ...Autrefois

Il y a 50 ans (1914)

Le R. P. Gagnieur, S.J., recteur du Collège de St-Boniface, présidait les cérémonies des Quarante Heures au collège. Il était assisté des RR. PP. Leclaire et McLellan, S.J., comme diacre et sous-diacre. Les élèves qui portaient le dais étaient C. Champagne, A. McNeill, A. Bohémier et C. Wyrzykowski.

Les lauréats à l'école du Sacré-Coeur de Winnipeg pour le premier semestre de l'année scolaire 1913-14 étaient: cours commercial, Wilfrid Piédalue, 84 pour cent de moyenne sur tous ses sujets; 5e année, Paule Sala, 82 pour cent; 4e année, Eveline Chabot, 82 pour cent, et Gabrielle Garnier, 77 pour cent; 3e année, Léopold Gareau, 82 pour cent; 2e année, Paul L'Heureux, 80 pour cent; 1ère année, Joseph Sala, 80 pour cent. Le R. P. X. Portelance, O.M.I., curé, avait présidé cette proclamation.

Le correspondant de la paroisse De Laval (Fisher Branch, Man.) annonçait le départ de leur curé, M. l'abbé O. Corbeil, pour Ste-Rose-du-Lac et l'arrivée de son remplaçant, M. l'abbé Chamberland. Tout en souhaitant la bienvenue au nouveau curé, le correspondant soulignait la peine qu'éprouvaient les paroissiens en voyant partir M. l'abbé Corbeil qui avait été le curé-fondateur de leur paroisse.

La Liberté publiait un avis adressé aux correspondants. Le voici tel qu'il apparaît dans le numéro du 24 février 1914: Nous publions toutes les correspondances qui nous sont adressées quel qu'en soit le sujet. Si elles contiennent des attaques contre quelqu'un dans une paroisse, elles doivent être signées d'un nom responsable. Cela pour notre propre satisfaction. A moins d'y être autorisé par notre correspondant, nous tenons son nom secret.

Il y a 40 ans (1924)

Les conservateurs préparaient leurs gros canons en vue de l'ouverture du parlement à Ottawa. Un des sujets qui primaient sur leur agenda, c'était la question de la faillite de la Home Bank. Les membres de l'opposition conservatrice voulaient s'en prendre à l'hon. M. McMurray, solliciteur-général, pour ces transactions bancaires avec la banque en faillite. M. McMurray était député pour la circonscription de Winnipeg-Nord.

Les mines de houilles en Alberta avaient fourni un rendement record de 6,866,924 tonnes. Environ 2,000,000 de tonnes de ce combustible avaient été exportées hors de la province. On estimait à 69 millions de tonnes le rendement de ces mines albertaines depuis 1886, date du commencement de l'exploitation.

Le congrès annuel des commissaires d'écoles de la Saskatchewan semblait se soucier peu des questions scolaires puisque la discussion portait surtout sur les questions du Wheat Pool et du chemin de fer de la Baie d'Hudson. On a quand même trouvé le temps de proclamer l'opposition du groupe au principe des écoles séparées.

La rue Centrale de Prince-Albert devenait littéralement une voie lactée. Un distributeur de lait de Colleston, M. Paul Gorieu, accomplissait sa tâche habituelle lorsque ses chevaux, effrayés par une autre voiture, prirent le mors aux dents. M. Gorieu fut projeté dans la chaussée, sans blessures graves heureusement. Cependant, les bouteilles de lait dans la voiture furent brisées et la crème coulait à ruisseaux, rapporte le correspondant d'alors. Les chevaux retournèrent à Colleston d'eux-mêmes avec une partie de la voiture.

Sur une population catholique de 538 âmes, la paroisse de Ste-Amélie, Man., comptait 411 communiants et 127 non-communiants. Ces paroissiens formaient 101 familles. En 1923 il y eut 23 baptêmes, 6 mariages et 4 sépultures.

Il y a 30 ans (1934)

A la suite de la mort accidentelle du roi Albert Ier de Belgique, le roi Léopold III est couronné. Le jeune roi a juré de défendre la constitution de son pays, et il prononçait cette formule en français et en flamand. La reine Astrid, qui attendait son troisième enfant, assistait à cette cérémonie en compagnie de la princesse Joséphine-Charlotte et du petit Baudoin, prince héritier âgé de trois ans. Les communistes belges profitèrent de l'occasion pour huer la famille royale. Le petit prince Baudoin d'alors est devenu le roi actuel des Belges.

Sir Henry Drayton, président du comité des finances de la Chambre de Commerce canadienne, déclarait à Saskatoon que les Canadiens étaient trop taxés. Il imputait la lenteur du retour au normal de l'économie canadienne au fait que les citoyens devaient fournir des impôts aux gouvernements municipal, provincial et fédéral. (Pauvre M. Drayton, que dirait-il aujourd'hui? Surtout quelle serait sa réaction à cette autre forme de gouvernement imposée au Grand-Winnipeg: le Conseil Métropolitain?)

Aux Communes à Ottawa on passe en première lecture le projet de loi qui établira la Banque du Canada.

Son Exc. Mgr A. A. Sinnott, archevêque de Winnipeg, lançait dans le grand public son bazar interparoissial. Dans une lettre pastorale parue dans La Liberté, Mgr Sinnott faisait appel au concours financier de tous les catholiques du Manitoba. Il insistait sur le fait que tous les profits de ce projet d'envergure iraient au soutien des écoles paroissiales du Manitoba.

Il y a 20 ans (1944)

Le 23 février 1944 mourait le R. P. Louis Péalapra, O.M.I., religieux bien connu à travers le Manitoba et la Saskatchewan. Le défunt avait rempli un grand nombre de charges importantes au service de l'Eglise et de sa congrégation.

Son Exc. Mgr (aujourd'hui le cardinal) James C. McGuigan dans un discours prononcé à Toronto déclarait que le rempart le plus puissant que l'on pouvait ériger contre l'anarchie et la révolution est l'enseignement de la religion à l'école.

Sous la présidence de Son Exc. Mgr G. Cabana, archevêque-coadjuteur de St-Boniface, une cérémonie de prise d'habit se déroulait à la Maison-Chapelle des Soeurs Oblates du Sacré-Coeur et de Marie Immaculée. Les nouvelles religieuses étaient Soeur Marie-du-Sauveur (Marie-Claire Faucher), de Québec, Soeur M.-de-St-Ferdinand (Olivine Fiola), de Ste-Geneviève, Soeur Marie-du-Carmel (Régina Chicoine), de Storthoaks, Soeur M.-St-Louis (Juliette Valcourt), de St-Jean-Baptiste, Soeur Marie-Gérard-Majella (Agnès Jolicoeur), de St-Boniface, Soeur Marie-de-Ste-Alice (Thérèse Lambert), St-Pierre, Soeur M.-Thérèse-d'Avila (Gisèle Chénard), de Lac Pelletier, Sask., et Soeur Marie-Joseph-de-Bethléem (Albertine Péloquin), de Ste-Agathe.

Le nouveau couvent des Soeurs de St-Joseph de St-Hyacinthe, de la paroisse St-Eugène de St-Vital, ouvert en septembre 1943, était bénit par Son Exc. Mgr G. Cabana. La cérémonie se déroula devant un nombreux clergé.

Il y a 10 ans (1954)

MM. Brunelle Léveillé et Alfred Monnin étaient choisis candidats à la commission scolaire de St-Boniface pour remplacer MM. J.-A. Marion, décédé, et Omer Pelletier, démissionnaire.

Le R. P. Albert Denis, C.S.V., curé de la paroisse d'Otterburne, célébrait le 25e anniversaire de son ordination. Une cérémonie religieuse éclatante marquait ce jubilé. Son Exc. Mgr Maurice Baudoux, accompagné d'un nombreux clergé, participait aux fêtes. La messe fut suivie d'un banquet auquel assistait plus de deux cents personnes.

Son Exc. Mgr P. F. Pocock, archevêque de Winnipeg, donnait le premier coup de bêche à l'emplacement de la nouvelle aile de l'hôpital de la Miséricorde de Winnipeg. Cette extension de l'hôpital devait coûter $2,500,000.

J.-R. DOIRON.

Renaissance de la lutte scolaire au Manitoba?

(Service d'Information CCC)

Pendant qu'en Saskatchewan et en Alberta, les gouvernements font preuve d'une compréhension accrue à l'endroit des écoles séparées, la situation scolaire se durcit dangereusement au Manitoba.

Dans les événements récents, deux points intéressent particulièrement l'observateur extérieur. Ce sont l'attitude de M. Roblin et la réaction actuelle des catholiques manitobains.

Sur la question scolaire, M. Roblin temporise depuis quatre ans. Une commission royale avait alors recommandé une aide gouvernementale directe aux écoles séparées. Mais une partie importante de l'opinion conservatrice ne veut pas entendre parler de cette idée. Ce groupe trouve de nombreux appuis chez les libéraux et les néo-démocrates.

M. Roblin devait choisir entre le blanc et le noir. Il a opté pour le gris. Il ne dit ni oui ni non. Il propose plutôt une formule nouvelle que lui-même ne semble guère avoir étudiée.

Indépendamment de ses avantages pratiques, que nous examinerons tantôt, la position de M. Roblin repose sur des postulats rigides qui ne sauraient être admis, qui sont déjà dépassés depuis longtemps en Ontario, en Saskatchewan et en Alberta.

Au Manitoba, une laïcité brutale, intolérante refuse depuis le début du siècle aux catholiques la reconnaissance de leurs écoles. M. Roblin avait une occasion unique de rompre ce monolithisme, de montrer qu'il entendait appliquer chez lui un pluralisme de bon aloi auquel souscivent depuis longtemps ses voisins. Au lieu de s'élever à ce niveau d'intelligence politique, il réaffirme des principes qui demeurent inacceptables. Son plaidoyer en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne convaincra personne. Tout le monde est en faveur de ce principe, mais il y a bien des manières de l'appliquer, et la manière manitobaine en est une qui n'accepte pas l'opinion catholique.

On sait cet homme intelligent, efficace, agile. Il vient malheureusement de démontrer que sa philosophie sociale est étroite. Pour un homme qui nourrit des ambitions au plan fédéral, c'est une erreur capitale que vient de commettre Duff Roblin.

L'erreur de Duff Roblin ne saurait cependant justifier les excès que pourraient commettre de leur côté des porte-parole catholiques.

Le climat oecuménique actuel nous a appris que les questions délicates concernant l'insertion du facteur religieux dans la réalité temporelle doivent être abordées par les catholiques avec fermeté et clarté certes, mais aussi avec compréhension, calme, modération et réalisme.

Or, c'est presque un cri de guerre que vient de lancer M. Laurent Desjardins. Le député de St-Boniface a accusé M. Roblin d'avoir insulté les catholiques. Il y est allé de discours enflammés qui rappellent l'époque d'O'Connell plutôt que la bienveillance de Jean XXIII. Il a même menacé d'organiser une marche des catholiques manitobains sur le Parlement provincial.

Les catholiques manitobains ne devraient pas se lancer tête baissée dans une telle stratégie. Tout en demeurant fermes quant aux principes fondamentaux, ils devraient, croyons-nous, étudier avec sympathie les implications pratiques du plan de M. Roblin et considérer sérieusement les avantages qui pourraient en découler non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour l'avancement de l'amitié civique.

A Pittsburg, au Michigan et dans le Connecticut, des expériences de "partage de services" entre écoles publiques et écoles catholiques se poursuivent depuis quelques années. Au dire de porte-parole catholiques autorisés, ces expériences comportent des avantages et des inconvénients. Mais il semble qu'à tout prendre — à défaut d'une solution idéale — les intéressés ne soient pas prêts à abandonner ces expériences.

D'ailleurs, l'offre de M. Roblin implique, ne serait-ce qu'indirectement, la reconnaissance d'une injustice. Le premier ministre manitobain ne veut pas accorder aux catholiques cent pour cent de ce qu'ils demandent. Mais il a honte du gros zéro dont ils doivent présentement se satisfaire. Il cherche quelque chose entre ces deux extrêmes. Si les principes de M. Roblin étaient plus solides, il trouverait sans doute plus facilement les solutions pratiques. Mais cette carence étant admise, il y a peut-être, dans la proposition de M. Roblin, plus d'implications qu'il n'en voit lui-même actuellement.

Il faut comprendre et partager l'angoisse des catholiques manitobains qui souffrent depuis des années d'une injustice flagrante. Il faut éviter de se laisser prendre à la logique plus apparente que réelle des avocats de la laïcité intégrale.

Mais il faut souhaiter que les divergences même les plus profondes se résolvent autant que possible dans le dialogue et dans l'amitié. Les temps ont changé depuis les luttes scolaires du début du siècle. Les hommes de bonne volonté accepteront difficilement que l'optique d'hier inspire trop littéralement les débats d'aujourd'hui.

Claude RYAN.
(Le Devoir, Ottawa)

Un beau livre, c'est celui qui sème à foison les points d'interrogation. — Jean Cocteau

Deux minorités, deux mesures!

Un quotidien anglais de Montréal, "The Gazette", consacrait un éditorial fort au point à la question des écoles séparées du Manitoba.

M. Roblin, écrit notre confrère de langue anglaise, croit qu'il a conçu un système qui améliorera le sort de la minorité de langue française sans léser l'école publique. En réalité, sa proposition équivaut à bien peu de choses. "La minorité ne recevra rien du produit des taxes pour la construction ou le fonctionnement de ses écoles privées. Et il semble qu'on n'ait prévu aucun enseignement en français dans les écoles publiques à l'intention des enfants des écoles privées qui pourraient s'y inscrire pour quelques-uns des cours."

Les trois derniers paragraphes de cet éditorial valent particulièrement d'être retenus et médités. Les voici au texte:

"Ce projet est d'autant moins satisfaisant que, jusqu'à 1890, le Manitoba comptait un système d'écoles séparées, le produit des taxes étant d'abord partagé en parts égales puis selon la population scolaire.

"Le premier ministre Roblin, en proposant son nouveau plan, croit que "celui-ci pourrait devenir un règlement permanent".

"On en peut douter. La minorité de langue anglaise du Québec, considérant sa position, ne peut que croire que la minorité de langue française du Manitoba, en perdant les droits qui lui avaient été reconnus jusqu'en 1890, a perdu ce dont elle a besoin et ce à quoi elle a droit."

On souhaiterait que le "Winnipeg Free Press" et le "Winnipeg Tribune" reproduisent ce commentaire de la "Gazette".

Vincent PRINCE.
(La Presse, Montréal)

Le P. Garrigou-Lagrange est décédé à Rome

ROME (CCC) — Le R. P. Réginald Garrigou-Lagrange, O.P., est décédé dans la matinée du samedi 15 février, à l'âge de 87 ans.

Le Père Garrigou-Lagrange était né à Auch, en France, en 1877 et était membre de l'Ordre des frères prêcheurs. Il enseigna la théologie plus de cinquante ans et était l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie, ainsi que de théologie dogmatique, ascétique et mystique.

Membre de l'Académie pontificale de St-Thomas d'Aquin, il était consulteur de plusieurs dicastères romains — dont la congrégation du Saint-Office — et avait été conseiller de la commission centrale préparatoire du Concile.

Tous dans le même moule?

Le gouvernement de la Saskatchewan a fait connaître récemment son intention d'aider financièrement les écoles séparées de niveau secondaire.

Une réaction défavorable au projet n'a pas tardé à s'amorcer. Voici ce qu'écrit à ce sujet le "Leader-Post" de Regina:

"Le discours du trône lu à la législature de la Saskatchewan promet une législation qui permettra d'utiliser le produit des taxes pour les écoles secondaires séparées de cette province. La mesure a soulevé les critiques de ceux qui croient que l'encouragement aux écoles séparées contribuera à diviser davantage les Canadiens à un moment où tout devrait être mis en oeuvre pour préserver l'unité."

Le quotidien de Regina se demande si le gouvernement de la Saskatchewan n'aurait pas mieux fait de s'inspirer du geste de M. Roblin, du Manitoba, qui laisse les écoles séparées de sa province soumises à une double taxation même s'il leur accorde de participer gratuitement à certains services des écoles publiques.

• • •

Il y a là, me semble-t-il, deux principes sous-jacents qu'il est difficile d'accepter. Le premier veut que l'école publique ou, si l'on veut, celle que l'Etat finance, soit nécessairement neutre. Le second principe, c'est que l'unité ne peut se réaliser dans la diversité.

L'école financée par l'Etat peut sans doute être neutre. Il n'est sûrement pas nécessaire qu'elle le soit. Certes, l'Etat n'a pas à défendre telle confessionnalité plutôt que telle autre. Mais ce même Etat, qui n'est que le gérant des affaires de la province, doit tenir compte de la volonté de ses administrés. Surtout en éducation, où les parents ont tout de même un droit prioritaire au sien. Si ces derniers veulent des écoles confessionnelles, l'Etat ne peut légitimement pas les leur refuser.

D'ailleurs, même si nous vivons en un régime politique qui reconnaît la séparation de l'Eglise et de l'Etat, notre constitution a bel et bien admis le droit à l'école confessionnelle. Sans discuter d'idéologie, il serait donc vain, sous ce rapport, de vouloir invoquer l'exemple de nos voisins du sud.

On peut prétendre évidemment que ce droit à l'école confessionnelle ne s'applique qu'au niveau élémentaire, puisqu'on n'allait pas plus loin au moment de la Confédération. Laissons ce genre d'arguties aux avocats. Le bon sens non frelaté comprend qu'un droit à l'école confessionnelle serait plutôt vain s'il était limité arbitrairement à la 7e ou 8e année. Ce qui était de l'éducation fort avancée, en 1867, n'est plus qu'un commencement aujourd'hui. Et d'ailleurs combien y avait-il de "high schools" financés par l'Etat en 1867?

• • •

Le "Leader-Post", d'autre part, fait état de l'opinion de ceux qui croient que l'existence d'écoles séparées constitue un facteur de division. On s'entendrait si bien si tout le monde acceptait d'entrer dans le même moule.

Comme je le disais plus haut, ces gens ne peuvent concevoir aucune unité dans la diversité.

C'est là leur plus grave erreur. Un pays ne peut être uni que si tous ses habitants sont contents de leur sort. Comment voudrait-on que les parents soucieux d'une éducation confessionnelle pour leurs enfants soient heureux quand on leur refuse ce droit strict et sacré? Cela fait d'ailleurs penser à ceux qui prétendent que le Canada serait bien plus uni si tous les Canadiens ne parlaient qu'une seule et même langue. La langue unique n'a pas été et ne sera jamais au Canada un facteur d'unité.

Vincent PRINCE.
(La Presse)

Défense du français dans le monde entier

PARIS — Pour la première fois de l'histoire, le français sera défendu de par le monde entier: les représentants des 125 millions de francophones viennent de fonder la Fédération internationale pour la sauvegarde et l'unité de la langue française.

Cette fédération va élaborer un glossaire du "français menacé" à partir de fiches de couleur: blanche pour les termes corrects, vertes pour les termes en discussion et rouges pour les termes condamnés. Les expressions "blessé grave ou léger", "se rappeler de", "débuter par" sont déjà notées sur du rouge.

Pour un terme douteux, l'Académie française rendra un arbitrage sans recours.

"Des biennales de la langue française" seront organisées en 1965 — deux villes sont en compétition, Genève et Namur — et en 1967 à Montréal.

Un bureau de documentation avec un fichier central sera ouvert à Paris.

Ont participé à la réunion constitutive de la fédération les attachés culturels de pays francophones: Mme Lyons (Belgique), MM. Eric Bischof (Suisse), Robert Elie (pour la province de Québec), ainsi que MM. André Amiguet, directeur du "Fichier français" de Berne, Jean-Claude Fontanet, du "Club de la grammaire" de Genève, Joseph Hanse, membre de l'Académie royale de Belgique des langue et littérature françaises.

M. Maurice Genevoix, secrétaire perpétuel de l'Académie française, prend la présidence générale de la fédération.

Chevaliers de Colomb

Conseil St-Boniface no 3158

Le Conseil est dans un bon état financier. C'est ce qu'a révélé le rapport présenté à l'assemblée générale de lundi dernier. Profitons de l'occasion pour féliciter publiquement notre dévoué secrétaire-financier, qui a toujours su accepter les critiques constructives et les mettre à profit pour le bien du Conseil. Quant aux autres critiques, il en prend bien soin, à sa façon. Dans le domaine des finances, les syndics ont un mot à dire (quelquefois même ils vont un peu plus loin) et un d'entre eux y va directement parfois! Il croit sans doute au dicton: "J'ai non seulement le droit mais le devoir de m'exprimer clairement".

Comme vous le savez, il a été décidé qu'un déjeuner-communion aurait lieu dorénavant le dernier dimanche de chaque mois. Le dernier, le 23 courant, n'a peut-être pas été des mieux réussis, mais nous osons croire qu'avec le temps l'habitude d'y prendre part deviendra seconde nature. A toute règle, cependant, il y a exception; vu que Pâques tombe le dernier dimanche de mars cette année, il a été décidé de devancer le prochain déjeuner-communion d'une semaine, soit le dimanche 22 mars.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 9 mars prochain. Elle revêtira un cachet spécial en ce sens que notre député grand chevalier fera valoir ses talents. Selon la coutume établie, vous aurez l'occasion de faire connaître vos griefs; (si vous en avez, naturellement) nous verrons bien comment notre député se tirera d'affaires! Notez cependant que que le deuxième principe de l'Ordre doit être précieusement gardé.

Nous apprenons de bonne source qu'à la première assemblée du mois d'avril sera dévoilé le nom du "Chevalier de l'année". Qui recevra cet honneur cette année? Quelles raisons, ou encore quelles qualifications sont requises pour remporter un tel honneur? Qui a-t-on choisi? Mystère . . . On affirme toutefois que le récipiendaire est bien membre du Conseil; qu'il a travaillé ferme dans bien des domaines; enfin qu'il sera lui-même le plus surpris d'avoir été choisi? Vous devinez de qui il s'agit? De grâce, laissez-le savoir au plus tôt au comité de publicité qui est toujours à la recherche de manchettes . . .

Le grand tirage bat son plein, mais l'enthousiasme de la première heure est quelque peu refroidie. Nous maintenons toutefois nos positions. Allons-nous permettre que le travail inlassable du président et de son comité ait été fait en vain? . . . je ne puis le croire. Un effort soutenu durant les prochaines semaines est instamment demandé. Allons, les gars; un bon coup d'épaule et le tout est bouclé . . .

Quant au congrès d'Etat, tout laisse entrevoir une véritable démonstration d'unité et de fraternité. Les longs préparatifs sont bien avancés, mais remarquez que cette entreprise mérite votre entière collaboration. S'il vous plait, répondez généreusement à tout appel qu'on pourrait vous faire. Ce n'est pas l'affaire d'un président, ou bien de comités, c'est l'affaire du Conseil . . . vous et moi, sans distinction. Si vous aviez une idée des heures et des journées, des réunions nombreuses, même sur fins de semaines, accordées à la préparation de ce congrès, vous auriez peine à croire qu'il y a dans notre Conseil de vaillants chevaliers qui ont compris ce que veut dire "le don de soi", le dévouement, le sacrifice même . . . Une question se pose: Est-ce que c'est uniquement leur affaire à eux, ou bien est-ce qu'une partie des responsabilités qui pèsent sur leurs épaules nous revient un peu à nous-mêmes . . .

APRES TOUT.

La controverse scolaire tient toujours la vedette



M. Laurent Desjardins

La controverse au sujet du financement public des écoles privées et paroissiales ne cesse de dominer la présente session législative au Manitoba. Un projet d'aide indirecte a été annoncée dans le discours du trône. M. Laurent Desjardins, membre pour St-Boniface, a essayé vainement de présenter une motion sur le "principe" de l'aide gouvernementale, sa motion étant déclarée contraire au règlement, car le sujet était prévu dans le discours.

Le premier ministre a élaboré le plan gouvernemental le lundi suivant (10 février) dans une "Déclaration" largement répandue. On y distinguait trois "principes" qui forment comme le cadre de cette controverse historique au Manitoba, et les grandes lignes d'un programme de participation aux services de l'école publique, régime de la porte ouverte. Cette "Déclaration" a déclenché des commentaires dans la presse, à la radio et à la télévision, la réaction catholique étant en général plutôt hostile aux "principes" et non-satisfaite du "programme", tandis que l'élément protestant, et l'Eglise unie de Winnipeg en particulier se montraient plus sympathiques.

En assemblée, M. Desjardins fut l'ouvrier principal et presque unique de l'opposition. Il a essayé vainement de faire débattre la question de la "grève scolaire" de St-Vital comme affaire publique urgente, il a multiplié ses questions aux ministres, il a donné trois discours majeurs, les 10, 17 et 24 février sur la question principale. Le lundi de cette semaine, notamment, il a proposé un plan de procédure en quatre points: abandon du plan de la "porte ouverte"; approbation d'une motion prévoyant des "bénéfices marginaux" pour les écoles paroissiales, l'année prochaine; programme d'éducation populaire, financée par le gouvernement sur cette question; plébiscite sur la question de principe l'année prochaine. Il a offert comme signe de sincérité de ne pas se présenter dans le comté de St-Boniface aux prochaines élections, mais dans celui de Radisson. Cette intervention a eu lieu en marge du débat traditionnel sur le salaire du ministre de l'Instruction.

Ces interventions, en plus des discussions sur le règlement et les décisions de la présidente de la Chambre contre les tentatives de M. Desjardins, ont provoqué deux discours majeurs, celui de l'hon. G. Johnson, ministre de l'Instruction publique, qui a décrit avec détails la suite des événements entourant la "grève" de St-Vital, et celui de M. Fred Groves (à deux reprises). Le député de St-Vital a annoncé qu'il abandonnait son attitude sympathique aux écoles paroissiales à cause des agissements dont il était victime depuis la "grève" dans la division de St-Vital. Il a demandé des éclaircissements sur le rôle des autorités religieuses dans l'affaire. (Voir réponse de Mgr Baudoux dans ce journal la semaine dernière). Dans une deuxième intervention il a dit qu'il relèverait les arguments de M. Desjardins à chaque occasion, dorénavant.

Lettres pastorales

Le dimanche 23 février dernier, une lettre pastorale de l'archevêque de St-Boniface sur le projet gouvernemental et, mercredi, celle de l'archevêque de Winnipeg, ont paru. Refus du "principe" de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le sens entendu, réaffirmation des droits historiques et naturels dans le domaine scolaire, désir de consultations plus larges.

Dans les deux documents on distingue nettement entre les "principes" et le "programme" dans la déclaration du gouvernement, la première partie étant sévèrement critiquée, tandis que la deuxième suscite des réserves pratiques. Elle annule en effet les recommandations de la Commission Royale, elle ne tient pas compte de l'élément "permeation" qui est si caractéristique des écoles catholiques, elle n'offre que peu d'avantages visibles à première vue. Les messages des deux ordinaires manifestent une unanimité de fond, avec cependant des nuances qui se complètent pour exprimer la diversité de la population catholique et de la situation scolaire, d'un endroit à l'autre.

Le mercredi soir 26 février, lors d'une interview au poste CJAY-TV, sur ruban, M. Roblin a indiqué que le gouvernement poursuivait toujours son plan sans modifications. On ne sait pas quand ce programme a été filmé, mais il semble que la présentation d'une motion envisageant la formation d'un comité d'étude, dont le mandat serait celui qui a été prévu, est imminente. La motion, naturellement, peut être amendée à la suite du débat et à la suite des représentations faites quand elle passe devant le comité des "amendements". L'on prévoit de part et d'autre des représentations semblables à celles que le public offre ordinairement devant une Commission Royale.

(Le procès contre les parents "grévistes" de St-Vital a été remis au lundi 2 mars.)

L'ambassadeur du Pérou à la Pensée Française

Cinquante membres de la Pensée Française se réunissaient mercredi midi à l'hôtel Niakwa, à St-Boniface, pour entendre après un excellent diner un message de Son Exc. M. Max de la Fuente. L'ambassadeur du Pérou au Canada était en visite officielle depuis trois jours dans la province du Manitoba. L'éminent visiteur était accompagné de son épouse. A la table d'honneur on remarquait, outre les visiteurs et l'hon. juge Alfred Monnin, président, Son Exc. Mgr Maurice Baudoux, MM. Damien Giordani et Vaughan Baird, consuls au Manitoba de France et du Pérou, Me Louis Deniset et le R. P. Ludger Guy, S.J., qui avaient la responsabilité de présenter et de remercier l'orateur invité, Son Honneur le maire Joseph Guay, et son épouse.

(A noter que le grand nombre des convives est dû en partie au zèle du personnel du consulat de France qui multiplia les appels téléphoniques au cours de l'avant-midi. M. l'Ambassadeur du Pérou ne méritait pas moins, car il est né de mère française à Toulouse, fit ses études en France, et parle le français à la perfection, en plus de sa langue espagnole et de l'anglais.)

Le conférencier traça un riche tableau historique de son pays qui connut deux importantes civilisations avant la venue des Incas qui, eux-mêmes, établirent durant leur court règne de trois quarts de siècle un puissant empire d'une très haute civilisation que vinrent abattre les conquérants espagnols au 16e siècle. Fière de ce passé brillant, la population péruvienne actuelle reste fidèle à la religion catholique reçue d'Espagne, aux éléments culturels hérités de ses ancêtres indiens, tout en cherchant à solutionner ses problèmes économiques d'aujourd'hui. M. l'Ambassadeur montra comment le gouvernement actuel agit pour faire face "vitement" aux graves difficultés sociales de cette population à multiples consonnances raciales et linguistiques. Il profita de l'occasion pour souligner que l'Eglise catholique contribue concrètement et fortement aux réformes entreprises.

M. de la Fuente a été l'objet de nombreuses réceptions au cours de son séjour au Manitoba. Il semble particulièrement content des réactions au ministère du Commerce et de l'Industrie et des possibilités éventuelles d'échanges commerciaux entre son pays et notre province. Il présentait aussi des volumes de son pays à l'Université de Manitoba, jeudi matin, au cours d'une brillante cérémonie. Le président Hugh Saunderson, de l'université, semble intéressé à la création pas trop lointaine d'une chaire de langue et de culture espagnoles.

Décès

SR MARIE-ST-IGNACE

A l'hôpital St-Vital, le mercredi 19 février, est décédée la Rév. Sr Marie-St-Ignace, née Poméla Francoeur, de Montréal, Qué., à l'âge de 80 ans. Elle était dans la 51e année de sa vie religieuse dans la Congrégation des Missionnaires Oblates du Sacré-Coeur et de Marie-Immaculée.

La défunte laisse dans le deuil un frère, le R. F. Lucien, des Frères de la Charité; deux soeurs, Mmes Ernestine Aubin et Bernadette Tondreau; plusieurs neveux et nièces, dont une religieuse, la Rév. Sr St-Antonin, M.O.

Les funérailles eurent lieu le vendredi 21 février, en la chapelle de la Maison-Mère et l'inhumation se fit au cimetière, rue Archibald.

Sts-Martyrs-Canadiens

Club Béliveau

Il y avait beaucoup d'entrain au sous-sol de l'église samedi dernier. Une vraie ruche! Une cinquantaine de paroissiens ont donné de leur temps pour peinturer la salle, poutres, murs, tuyaux, cuisine. M. Gilbert Boissonnault s'est découvert des talents de cuisinier. Le Club Béliveau était responsable de ce projet.

Les paroissiens ont l'occasion toute désignée pour faire admirer la transformation de la salle paroissiale. Il y aura partie de cartes le dimanche soir 1er mars, à 8 h., au sous-sol de l'église. C'est la sixième d'une série de sept, et est organisée par M. et Mme Raymond Provençal.

Il importe de dépasser le chiffre atteint il y a deux semaines. M. et Mme Aimé Normandeau étaient organisateurs et ont remporté le plus haut montant à date, soit $134.

Parade de modes

Aux vendeuses de billets, on demande de remettre tout billet non vendu, afin de suffire à la demande. La parade de modes aura lieu à l'hôtel Niakwa, les mardi et mercredi 10 et 11 mars, à 8 h. 30 p.m. Les billets sont d'un dollar chacun.

Félicitations au nouveau syndic, M. le Dr André Lachance. Sincères remerciements à M. Noël Jeanson, sortant de charge.

Merci à Mme Lionel Brochu de ses bons services comme correspondante. A l'avenir, s'il vous plait envoyer toutes nouvelles à Mme André Lachance ou signaler ALpine 3-1780.

Caisse populaire

Les officiers de la Caisse populaire des Sts-Martyrs-Canadiens pour l'année 1964 sont: comité d'administration, MM. Maurice Labelle, président, Gilbert Boissonnault, vice-président, le Dr André Lachance, secrétaire, Marcel Robert et Guy Bazin; comité de Crédit, MM. Noël Jeanson, président, Louis Morin, secrétaire, et Léonard Lussier; comité de Surveillance, MM. Joseph Robert, président, Louis Aubry, secrétaire, Raoul Lussier, l'abbé Bernard Bélanger et Bernard Vrignon.

Le gérant, M. Albert Rodrigue, est toujours à votre service les mercredis soir de 7 à 9 h. On vous invite à déposer vos épargnes, faire vos emprunts et faire rouler le capital.

La Bible vous parle

(Ces textes sont choisis par la Société Catholique de la Bible.)

Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades; je ne suis pas venu appeler les justes au repentir, mais les pécheurs. (Lc 5, 31-32)

Alliance Française et Cercle Molière applaudissent une grande tragédienne

Beaucoup de membres du Cercle Molière se joignirent à ceux de l'Alliance Française, lundi soir dernier, pour entendre Mme Jeanne Sully, conférencière officiellement envoyée de Paris et "ambassadrice" de la Comédie Française qui parla avec tant d'émotion, d'éloquence et d'enthousiasme de son père, "Mounet-Sully, ou des temps mythologiques de la Comédie Française". Aux premiers rangs du nombreux auditoire on remarquait la présence de Son Exc. Mgr Maurice Baudoux, de MM. Damien Giordani et Alexandre Rickenbach, consuls de France et de Suisse, et Mme Meredith Jones, présidente de l'Alliance Française du Manitoba. La réunion eut lieu dans la salle académique de l'Institut Collégial St-Joseph à St-Boniface.

Parisienne rayonnante de vitalité, fille d'un grand tragédien et elle-même pendant si longtemps actrice accomplie, Mme Sully, comme son père, a fait du théâtre "son foyer, sa famille". C'est donc en pleine connaissance de tous les faits et de leur signification qu'elle parla des quelque cinquante années où son père enrichit la Comédie Française de Paris, "cette gardienne vigilante de l'esprit français". Son père y consacra en effet sa vie de 1872 à 1916. Et, en 1941, alors que Paris et la France souffraient sous la lourde botte de l'occupant, le grand public tint à célébrer avec éclat le centenaire de la naissance de l'ancien doyen de la Comédie Française, "car, même en temps de guerre, on n'éteint ni ne brime le génie français", s'écria Mme Sully.

C'est donc avec une émotion toute filiale qu'elle fit revivre devant ses auditeurs comment son père incarna, au théâtre de France, la patrie, l'amour, l'honneur, le devoir, le martyre même, comme autant de symboles de la fierté française. Et cette "incarnation" était totale, car M. Mounet-Sully était l'acteur véritable, celui qui meurt à soi-même pour revêtir totalement la personnalité de celui qu'il représente, qui sait l'évoquer parfaitement par le visage, les gestes, les intonations, les costumes. Il y réussit si entièrement qu'il se laissa parfois prendre lui-même à son rêve d'identification et qu'il se prenait en quelque sorte pour Polyeucte ou Oreste.

C'est à 14 ans qu'il eut la révélation de sa "mission", ayant entendu les stances de Polyeucte déclamées par un acteur de passage à Bergerac, sa petite ville natale. Sa mère veuve, qui le voulait pasteur, ne donna qu'après une véritable lutte son consentement au départ de son fils pour Paris. A 26 ans donc, Mounet-Sully entre au Conservatoire où son professeur Bressan, pas tragédien du tout, prit du temps à apprécier la vocation particulière de son élève. Mais un jour vint où, au Théâtre de l'Odéon, le nouveau tragédien fit son entrée en scène en compagnie de la grande Sarah Bernhardt. Ste-Beuve le jugea tout de suite: "c'est le tragédien de l'avenir".

La conférencière montra comment son père, dans tous ses travaux et les épreuves qu'ils comportaient, tendit uniquement et de toutes ses forces vers un seul but: sacrifier sa vie au théâtre, et toujours y mettre un souci parfait de probité et de modestie. Ce qui le conduisit, peu après les dangers de la guerre de 1870, à la Comédie Française, où il retrouva Sarah Bernhardt. Le 4 juillet 1872 il était donc le jeune premier de la Comédie dans le rôle d'Oreste d'Andromaque. Acteur et public furent vite d'accord, et aussi les critiques de l'époque, et alors le miracle se produisit: l'ère de la tragédie connaissait enfin un nouveau réveil et désormais les grands personnages des tragédies de Racine, de Corneille (Cid, Britannicus, etc.) avaient retrouvé leur interprète.

Dix-huit mois après son entrée à la Comédie, Mounet-Sully reçut la gloire du sociétariat. Et puis, un jour, son frère Paul, étudiant en médecine, mais plus passionné de théâtre que de prescriptions, entra au théâtre Odéon. Il signait lui-même, désormais: "Doctor Odeonus". Paul joue à l'Odéon les mêmes rôles que son frère interprète à la Comédie. En 1889 ils sont enfin sur la même scène et le public, heureux plus que jamais, se rend encore davantage compte que "la tragédie fait partie du patrimoine français". Les deux frères ne prouvent-ils pas sans cesse que la tragédie est une invitation au dépassement de soi-même, au dépouillement de sa propre personnalité, à l'imitation parfaite des grands personnages que l'histoire ou le compositeur ont transmis ou inventés?

Ces quelques notes ne peuvent rendre le ton de voix, la volubilité des gestes, l'émotion de Mme Jeanne Sully parlant de son père. Et il est impossible de transcrire ici l'émotion qui vibra dans la salle alors qu'elle déclamait "La chanson des deux épées", Durandal et Joyeuse, poème que son père rendit si célèbre en 1875. Mais tous les auditeurs, qu'ils aiment le théâtre comme amateurs ou comme acteurs, qu'ils soient du Cercle Molière ou de l'Alliance, ont écouté Mme Sully avec une quasi ferveur. Aussi la remercient-ils de cette vision d'un théâtre qui fut grand grâce à son père et à elle-même, espérant un jour la revoir sur la scène . . . comme "actrice" cette fois.

La Bible vous parle

Qui accueille un prophète en tant que prophète recevra une récompense de prophète, et qui accueille un juste en tant que juste recevra une récompense de juste. (Mt 10, 41)

A l'Hôtel de Ville
La Veillée du lundi soir

par M. Henry LANE, courriériste municipal de La Liberté et le Patriote

Le 24 février avait lieu la réunion régulière du Conseil de la ville de St-Boniface. La lecture de la correspondance par le greffier révèle que le ministre des affaires municipales avise que le rapport Cummings sur le Métro a été déposé à la législature et qu'une copie est incluse pour le maire; d'autres copies seront disponibles plus tard.

M. M. Steinkoff avise que les demandes pour aide aux projets pour les fêtes du Centenaire devront être soumises avant le 1er août 1964; ceci fut remis au comité du centenaire.

Le comité du Métro avise qu'il recommande au gouvernement métropolitain de ne pas considérer la demande de la Winnipeg Supply & Fuel qui voudrait faire des modifications au zonage de certains terrains le long de la Seine de M2 à M3.

La commission des parcs avise qu'elle demandera aux experts du Métro de faire une étude sur l'utilisation maximum des parcs Provencher et Winakwa.

M. David-D. Parent se présentait devant le Conseil accompagné d'une délégation de résidants de la Place Cabana pour protester contre la réponse reçue de la ville à propos de la revendication de la taxe imposée pour le pavage de cette rue; 80 pour cent du coût a été chargé aux propriétaires concernés, et 20 pour cent à la ville; les propriétaires sont d'avis que les propriétaires de la rue Deschambault auraient dû être taxés vu qu'ils se servent de cette rue continuellement et en y stationnant ils obstruent le passage et ils demandent à la ville de considérer sa décision. M. le maire explique que les propriétaires de la Place Cabana ont eu ce qu'ils avaient demandé par pétition et qu'ils s'engageaient à payer 80 pour cent du coût. M. Clément, un membre de la délégation, dit que les propriétaires de la rue Deschambault ont utilisé la rue de la Place Cabana dès le début en brisant les bordures pour se faire des entrées; la question fut remise au comité pour étude.

M. le maire invite les membres du Conseil et leurs épouses à se rendre à l'hôtel de ville mercredi de cette semaine, à 11 h. 35 a.m., pour y rencontrer l'ambassadeur du Perou, M. Max de la Fuente, et son épouse, qui visiteront notre ville.

L'échevin Guyot rappela aux membres du Conseil que c'est le samedi 7 mars à 7 h. p.m. qu'aura lieu la partie de ballon sur glace au Club Winakwa et de se maintenir en forme pour l'occasion.

M. le maire remercie les échevins pour leur présence au diner de la Chambre de Commerce, où ils ont dû répondre à nombre de questions.

M. le maire croit que si les jeux Pan Americains coûtent la somme de $5 millions, tel que rapporté dernièrement, la ville devra réétudier la question de sa participation financière à ces jeux; le maire croit que les gouvernements fédéral et provincial devront hausser leurs contributions; toutefois le maire ne voudrait pas que la ville soit responsable d'un déficit dans cette entreprise.

L'échevin Guyot propose que les noms suivants soient ajoutés au comité spécial formé pour étudier les demandes de l'Association des centres communautaires: l'échevin Van Belleghem, MM. Nosworthy et Douglas Beaulieu, surintendant des parcs.

L'échevin Van Belleghem a été nommé maire suppléant pour les deux prochains mois.

Une motion de condoléances fut votée envers le Dr L'Heureux et sa famille qui viennent de perdre leur mère, à l'âge de 99 ans.

La Défense Civile dit:

Les premiers colons paraient aux événements et approvisionnaient leur garde-manger. Le plan d'urgence d'aujourd'hui exige aussi une réserve de nourriture. Avez-vous songé à la vôtre?

Défense Civile Métropolitaine,
1767, avenue Portage, Winnipeg 12,
Téléphone: TUrner 8-2351.

La Corporation Métropolitaine du Grand-Winnipeg

Comité d'adaptations des règlements d'urbanisme

La demande suivante sera entendue par le Comité d'adaptations lors de sa réunion à 9 h. 30 a.m., le mardi 10 mars 1964, dans la salle du Conseil, 100, rue Main, Winnipeg, temps et endroit où les opinions pour ou contre ladite demande seront entendues.

9 h. 30 a.m.

Cas no 100-64 — **St-Boniface**

Demandeur: Guy Therrien, propriétaire.
Objet: De varier les restrictions R 2 afin de permettre que la bâtisse non conforme déjà existahte, comprenant un magasin et une résidence, soit convertie en un magasin et trois logis, les deux logis additionnels devant être situés au deuxième étage de ladite bâtisse.
Propriété: 1024, chemin Dugald

Mlle M. R. Pertie,
secrétaire,
Comité d'adaptations.

La Corporation Métropolitaine du Grand-Winnipeg

Comité d'adaptations des règlements d'urbanisme

Les demandes suivantes seront entendues par le Comité d'adaptations lors de sa réunion à 9 h. 30 a.m., le mardi 3 mars 1964, dans la salle du Conseil, 100, rue Main, Winnipeg, temps et endroit où les opinions pour ou contre lesdites demandes seront entendues.

9 h. 30 a.m.

Cas no 87-64 — **St-Boniface**

Demandeur: Metropolitan Construction Limited, propriétaires.
Objet: De permettre le maintien d'un logis familial tel que construit ayant une cour de côté de 8 pieds de largeur sur le côté sud au lieu de 10 pieds tel que requis.
Propriété: 80, boulevard Lomond.

Cas no 91-64 — **St-Boniface**

Demandeur: Burgoyne et Thomassen, au nom du propriétaire, F. Nawrocki.
Objet: De permettre la construction d'une addition de deux étages, 38.83 pieds par 28.05 pieds, à l'arrière de la présente demeure pour deux familles, ladite addition ayant deux logis additionnels, lesdites demeure et addition étant non-conformes ayant une cour de côté de 0.92 pieds de largeur au lieu de 12 pieds tel que requis.
Propriété: 348, rue Youville.

Mlle M. R. Petrie,
secrétaire,
Comité d'adaptations.

Scouts catholiques



Diocèse de St-Boniface

A Lorette

Le 23 février, 400 louveteaux, scouts et routiers du diocèse de St-Boniface se rendirent à la salle paroissiale de *Lorette*.

Aussitôt les couleurs levées, le chahut reprit, témoignant à sa pleine force la vraie joie et la fraternité des scouts.

Les scouts ont beaucoup apprécié le groupe de gymnastes du collège de St-Boniface. Un gros merci à M. Ronald Hince. M. Hince, je vous conseille d'imposer un nouveau régime à nos deux "Anciens Scouts", Lucien Loiselle et Denis Chénier. Ils ont donné l'impression qu'ils n'avaient pas le fini professionnel du reste de votre troupe.

Après le souper, les commissaires diocésains ont fait une courte inspection des uniformes des scouts.

Les "R a i n b o w s", orchestre scout de St-Claude, ont beaucoup plu à l'assemblée. "Beatlemania" chez les scouts? Pourquoi pas?

L'invité d'honneur, Son Exc. Mgr Maurice Baudoux, est arrivé à 7 h. 30 p.m. pour faire la présentation des insignes d'honneur aux scouts et aux unités méritants.

M. l'abbé F. Juneau, aumônier diocésain et aumônier régional, reçut le premier brevet de bois gagné dans la région de l'Ouest. Son Excellence lui présenta aussi la médaille de dix ans de services au Scoutisme catholique.

MM. les abbés D. Roy et H. Perron ont reçu le certificat de la deuxième partie du brevet de Bois. Ils ont suivi un cours donné aux aumôniers scouts.

Akéla Rose-Marie Proteau reçut le certificat donné à la fin du cours CPE.

Aurèle Campeau, S.M. de la troupe St-Norbert, Roméo Delorme, S.M. de la troupe Provencher, et M. l'abbé Gérard Toupin, aumônier de la troupe Notre-Dame-du-Cap et aussi aumônier diocésain-adjoint, ont reçu le certificat de la 2e partie du brevet de Bois.

La troupe St-Eugène a su former deux Scouts de la Reine cette année, Maurice Neirinck et Léo Teillet, C.P. des Eperviers. Le brevet Scout de la Reine est un honneur pour le scout, mais c'est surtout un honneur pour sa Troupe.

Le Commissaire Régional, M. Herménégilde Dubé, reçut une médaille de dix ans de services aux Scouts Catholiques. Mme Dubé, à qui le scoutisme dans le diocèse doit aussi une grande reconnaissance, reçut aussi une médaille de dix ans de services.

Un concours de chant eut lieu au cours de la soirée. MM. les abbés L. Couture et J.-L. Caron ont agi comme juges. Voici leurs résultats: les gagnants, la meute Taché; mention honorable, la troupe St-Louis de France et la meute Provencher.

Chaque année, les scouts ont un concours de Coins diocésain. Nous félicitons les premiers, la patrouille des Ecureuils de St-Norbert, les deuxièmes, les Bisons de la troupe Provencher et les Renards de la Troupe St-Louis-de-France; et les troisièmes, la patrouille des Mouettes de la troupe Notre-Dame-du-Cap.

Après un mot de Son Excellence, les scouts ont chanté leur prière et ont repris le chemin de la ville.

(Communiqué)

* * *

Scouts et Guides de St-Eugène

Le dimanche 16 février avait lieu à la messe paroissiale le ralliement conjoint des scouts et des guides de la paroisse. Tous et toutes étaient présents. Le sermon donné par M. l'abbé Couture, vicaire dominical, toucha la nécessité pour les jeunes de s'imposer volontairement des engagements dans l'Eglise afin de les former à avoir leurs convictions personnelles en regard avec leur foi. L'Eglise aura toujours besoin de plus en plus de chefs convaincus.

Après la messe, devant toute la paroisse, le C.P. Léo Teillet, ainsi que le scout Maurice Neirinck, petit séminariste, prononcèrent leur engagement Scout de la Reine. La promesse était présidée par le S.M. A. Lambert, assisté du commissaire diocésain éclaireur Lucien Lambert. Le A.S.M. Marcel Riel et le Scout de la Reine Wayne Lambert étaient les parrains.

Après la messe, les scouts et les guides se réunirent à la salle paroissiale pour un déjeuner-communion. Toutefois, la compagnie guide avait organisé un concours de gâteau qui devait être jugé lors de ce ralliement. Voilà pourquoi tout le monde eut le bonheur d'apprécier les talents culinaires des guides de St-Eugène. Dans l'après-midi nos guides se rendirent au ralliement diocésain des guides qui avait lieu à St-Boniface.

Le dimanche 23 février, c'était au tour des Scouts de se rendre au ralliement diocésain des scouts catholiques à Lorette, Man. Cette année, la troupe n'a pas reçu l'honneur de compétitions diocésaines. La troupe se réjouit quand même du succès très mérité des autres troupes. Toutefois la troupe fut quand même honorée du fait que M. l'abbé G. Toupin, vicaire de la paroisse, y reçut le diplôme du Camp Dollard, et que leur aumônier, M. le curé, y reçut le brevet de Bois du Camp Dollard, ainsi que la décoration de dix années de service dans le mouvement.

La haute patrouille affamée

Le vendredi soir 7 février, à 4 h., la Haute Patrouille, accompagnée du S.M. et de l'A.S.M. partait en exploration de survivance. Après le souper pris à la salle paroissiale de Ste-Geneviève, tout le monde devait trouver sa nourriture jusqu'au moment du retour qui aurait lieu le 8 février à 4 h. de l'après-midi. De bonne heure samedi matin, toute la Haute Patrouille partit en recherche de gibier, armée de fil pour attraper le lièvre. Il paraît que le lièvre est en pénurie cette année dans cette région. Peine perdue, toute cette petite armée d'affamés ne réussit qu'à attrapper un lièvre. Vous pouvez conclure que tous les membres de la Haute Patrouille désiraient revoir le frigidaire de leur chez-soi lors de leur retour à 5 h. de l'après-midi, le 8 février.

Mêmes droits à l'Alliance chrétienne qu'aux catholiques, en Ontario

TORONTO — L'Alliance ontarienne des Ecoles chrétiennes a présenté un énergique mémoire au comité ontarien sur la taxation, réclamant d'être libérée des taxes scolaires qu'elle doit payer pour les écoles publiques et demandant au gouvernement de cesser la discrimination contre les écoles privées et non catholiques.

L'Alliance, qui représente 4,277 étudiants dans 31 écoles de la province, veut que ceux qui soutiennent des écoles privées soient débarrassés du fardeau des taxes scolaires pour écoles publiques, imposées par le gouvernement. Le mémoire suggère qu'on emploie la même méthode que pour les catholiques, qui ont le droit de désigner quelle est l'école pour laquelle ils versent des taxes.

A l'Alliance Française

La galerie d'Art de Winnipeg invite tous les membres de l'Alliance Française à écouter la conférence de M. Jean-René Ostiguy, directeur des services extérieurs de la Galerie Nationale du Canada, qui aura lieu le mercredi 4 mars, à 8 h. 30 h. p.m., dans l'auditorium de l'édifice Norquay. Il parlera de "Peinture et Société au Québec", le tout illustré de diapositives.

M. Jean-René Ostiguy est né à Marieville, Qué., le 14 août 1925. Il a fait ses études au séminaire de Valleyfield de 1939 à 1947 et reçut son baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal en 1947.

De 1947 à 1950, il étudie à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, puis au School of Art and Design de 1950 à 1952.

M. Ostiguy enseigne alors le dessin à l'école supérieure de Valleyfield et l'histoire de l'art au séminaire de la même ville et il est professeur d'histoire de l'art et de composition décorative à l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal de 1952 à 1955 en même temps que critique d'art au journal "Le Devoir".

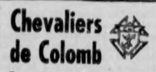
En juin 1955, il entre au service d'information et d'extension de la Galerie nationale du Canada.

Boursier de la Société royale du Canada pour des recherches en muséologie et en éducation populaire, il demeure en France de septembre 1957 à octobre 1958. Depuis alors il dirigea le Service d'éducation et d'extension de la Galerie nationale jusqu'en janvier 1963.

En septembre 1960, il représenta le Canada au Seminar international de l'Unesco à Tokyo. Le thème du Seminar était: "Le rôle culturel du musée dans le développement de la collectivité". De 1961 à 1963 il est membre du conseil de l'Association des Musées canadiens.

Depuis janvier 1963, il occupe le poste de directeur des Services extérieurs à la Galerie nationale du Canada.

M. Ostiguy est l'auteur de plusieurs articles pour les revues "Canadian Art" et "Vie des Arts". Il a organisé deux expositions rétrospectives à la Galerie nationale du Canada, soit la rétrospective des oeuvres d'Ozias Leduc et celle des oeuvres de Marc-Aurèle Fortin en 1964.



Chevaliers de Colomb

Conseil Goulet no 3681

Norwood, Man.

Encore une fois, je dois prendre l'initiative et venir à l'aide d'un confrère indisposé. Nous espérons qu'il sera bientôt rétabli afin d'assumer encore son poste. Depuis la dernière chronique, nous avons été occupés comme d'habitude. Lundi passé, le 17 février, notre Conseil recevait la visite de deux Députés de District, les frères Jim Karr et Ed. Minvielle (même si le dernier a préféré d'attendre au froid jusqu'à ce que l'assemblée se termine). Le Conseil Transcona était aussi représenté, car il nous présenta le fameux "trophée" et un chapeau pour le Grand Chevalier. Après l'assemblée, nos visiteurs nous ont entretenus avec du chant auquel beaucoup de nos membres ont participé. Le goûter et les rafraîchissements ont aidé à faire un succès de l'occasion. Merci au frère Proulx pour les préparations.

Dimanche dernier, un déjeuner-communion pour frères Chevaliers et fils fut organisé par les comités des Activités Catholiques et Activités des Jeunes. D'après les commentaires qui se sont fait après que tout fut fini, je ne peux dire autrement que les résultats étaient magnifiques. Le déjeuner préparé par les frères était comme celui que l'on trouve dans les meilleurs restaurants. Bien pour montrer qu'ils sont à leur place au Conseil aussi bien qu'à la cuisine. Peut-être qu'ils nous prépareront notre prochain banquet. La conférence qui suivie a été appréciée par tous. Le chef de police Russell de St-Boniface nous a expliqué ce que comprennait le département de police de notre ville, ainsi que les ouvrages, les problèmes qu'un policier envisage dans une journée de travail. Il a aussi mentionné les qualifications qu'un homme doit avoir pour devenir policier. Peut-être que des jeunes qui étaient présents songeront à ce métier. Le sergent Hagglund, un homme bien instruit dans son ouvrage, ajouta quelques mots au discours de M. Russell. Beaucoup de statistiques furent mentionnées, qui impressionnèrent plusieurs.

Un court aperçu des activités du Conseil vous est souligné pour vous mettre au courant de ce que nous avons déjà fait depuis ce mois de mai. Ces activités vous feront songer aux demandes d'organisation qui y sont requises pour faire marcher l'affaire. Plutôt devrais-je dire dévouement que dois donner un chevalier de l'Ordre.

Comme le temps ne me permet pas de faire cette chronique au complet, je me réserve le droit de continuer la semaine prochaine. Avant de terminer, laissez-moi rappeler aux frères du Conseil l'assemblée du 2 mars. Au soir en question, nous aurons une courte assemblée et immédiatement après nous sortirons à notre tour avec le "trophée". Nous ne pouvons dévoiler la destination qu'au temps du départ, alors venez tous en grand nombre.

RIGOLLETO.

MME DELIA L'HEUREUX

Le 20 février 1964 est décédée à l'hôpital général St-Boniface Mme Délia L'Heureux (née La Salle), à l'âge de 99 ans. Elle fut l'une des pionnières de l'Ouest, étant arrivée au confluent des Rivières Rouge et Assiniboine à l'âge de 12 ans, avec ses parents originaires d'Yamaska, Québec. Elle était aussi une des plus anciennes lectrices de **La Liberté et le Patriote** qui publia ses commentaires sur les questions affectant les Canadiens français. Elle garda son intérêt sur toutes les questions sociales, politiques et autres jusqu'au dernier moment et il n'y a pas longtemps que parut sa dernière lettre dans "Tribune Libre".

Peu après son arrivée à Winnipeg, elle vécut quelque temps à St-Pierre, Man.; en 1886 elle se maria, en la cathédrale Ste-Marie, avec M. Philibert L'Heureux et vécut à Kenora, Ont., quelques années. Mais la plus grande partie de sa vie se passa à Winnipeg où elle fut paroissienne de l'église du Sacré-Coeur dès le début de cette paroisse. Paroissienne très active, et avec bien d'autres pionniers de la paroisse qui l'ont précédée dans la tombe, elle a beaucoup travaillé pour assurer une paroisse canadienne-française dans un milieu en ce temps peu favorable; plusieurs se rappelleront sa présence aux nombreux bazars, thés, parties de cartes, et à toutes les activités de la Société des Dames de Ste-Anne, société à laquelle elle a appartenu jusqu'à sa mort, à la section du Sacré-Coeur, même après avoir quitté cette paroisse.

Elle fut très active aussi dans la section St-Boniface-Winnipeg de la Fédération des Femmes Canadiennes-Françaises, ayant été présidente plusieurs années. En 1954 cette société lui accorda l'Ordre du Mérite Maternel. Comme elle avait alors 90 ans, elle ne put se rendre à Ottawa pour recevoir cet ordre et celui-ci lui fut décerné à l'occasion d'une grande réception à l'Académie St-Joseph de St-Boniface. Elle reçut aussi en octobre 1949 une médaille d'or comme pionnière de l'Ouest à l'occasion du 75e anniversaire de la ville de Winnipeg. Le 12 octobre 1962, Son Hon. le maire J.-P. Guay lui remit un certificat la nommant citoyenne honoraire de la Cité de St-Boniface.

Mme D. L'Heureux s'intéressa beaucoup durant sa vie active aux problèmes des pauvres et travailla efficacement à cet effet avec des organisations telles que le Winnipeg Council of Women, le Home Welfare Association, le Catholic Women's League, la Croix-Rouge, la Société St-Vincent-de-Paul. Sa piété et son intérêt à tout ce qui concernait sa religion l'amena à se joindre au "Pèlerinage canadien Lourdes-Rome 1914", et elle se trouvait en Europe quand la guerre 1914-1918 éclata; elle a toujours gardé un souvenir émouvant de sa visite à Rome et à Lourdes en particulier.

La dépouille mortelle fut exposée au salon funéraire Desjardins; les prières furent récitées par le curé de la paroisse de la cathédrale de St-Boniface, M. l'abbé Maurice Deniset-Bernier.

Les funérailles eurent lieu dans l'église du Sacré-Coeur à 10 h. a.m., le samedi 22 février 1964; le R. P. C. Lafrenière, O.M.I., chanta le service, assisté de M. l'abbé Louis Laurencelle et du R. P. Bernard Pinette, O.M.I., comme diacre et sous-diacre. On remarquait dans le choeur deux des arrières-petits-fils de Mme L'Heureux, Roger et Bernard Léveillé, le premier portant la croix du cortège funèbre.

Quatre des petits-fils de la défunte étaient porteurs: M. Denis Belair, M. le Dr Roland Decosse, MM. Philibert et Charles L'Heureux, et deux de ses neveux, MM. Antoine Neyron et Aimé Le Bleu. Les porteurs d'honneur étaient MM. Edmond Préfontaine, Jules Couture, Eddy L'Heureux et A. Côté, MM. les docteurs G.-M. LaFlèche et P. Picard.

Le service fut chanté par la chorale du Sacré-Coeur, sous la direction de M. Philippe Bourbonnais; Mme G.-M. LaFlèche était à l'orgue et le soliste fut M. Georges-Edouard LaFlèche. L'inhumation eut lieu à St-Pierre.

La défunte laisse dans le deuil cinq enfants, Mme Berthe Bélair, Oscar, Aimé et Paul, tous de Winnipeg, et Mme Blanche Decosse, de Victoria, C.-B.; 12 petits-enfants et 21 arrières-petits-enfants.

Remerciements

La famille L'Heureux remercie bien sincèrement tous les parents et amis qui lui ont témoigné de la sympathie et offert de nombreuses messes et tributs floraux à l'occasion de la mort de sa mère tant aimée. Elle remercie aussi tous ceux qui lui ont aidé durant cette dure épreuve, entre autres les religieuses de la maison Ste-Thérèse d'Otterburne, les religieuses et gardes-malades de l'hôpital général St-Boniface, les porteurs, la chorale du Sacré-Coeur, l'organiste, le soliste et les Dames de Ste-Anne et enfin les nombreux religieux, religieuses, amis et parents qui, malgré la température inclémente, se sont rendus à l'église.

Je crains l'homme d'un seul livre. — Pensée attribuée à saint Thomas d'Aquin

Concours de rédaction sur les vocations

organisé par le Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb du Manitoba

C'est entre le 15 février et le 15 mars que les enfants catholiques du Manitoba, de la 7e à la 12e année, sont invités à participer au grand concours annuel sur les vocations.

Déjà 93 écoles se sont inscrites et 6,453 enfants sont enregistrés.

Ce concours, comme on le sait, a été inauguré il y a quelques années à la demande des évêques du Manitoba afin de mettre ce problème des vocations sous les yeux des enfants.

Maintenant, plus que jamais, "la moisson est grande et les ouvriers peu nombreux". Il importe donc que la jeunesse pense à ce grand besoin de l'Eglise.

Le comité tient à remercier les instituteurs et institutrices qui ont répondu si généreusement à son appel, et nous espérons que les rédactions jugées les meilleures nous seront soumises avant trop longtemps.

Comme on le sait, la rédaction jugée la meilleure méritera un prix de $100 pour l'élève et un grand crucifix pour l'école fréquentée par cet élève. Les cinq rédactions suivantes mériteront la somme de $25 et un missel quotidien pour chacun de ces gagnants. De plus, le gagnant de chaque école qui n'aura pas reçu de prix paroissial recevra une récompense du Conseil local.

Si, par hasard, une école avait été oubliée nous demanderions à l'instituteur ou l'institutrice d'en avertir le Conseil des Chevaliers de Colomb le plus rapproché.

Le comité.

Lettre ouverte à M. Roblin sur les écoles séparées

(Traduction de La Liberté)

645, rue Oxford,
Winnipeg 9, Man.,
le 13 février 1964.

Honorable Duff Roblin,
Premier ministre du Manitoba,
Edifices législatifs,
Winnipeg.

Cher Monsieur Roblin,

Dans votre discours à la Législature le 10 février, vous dites aux catholiques du Manitoba que votre gouvernement (1) refuse l'aide directe aux écoles séparées parce qu'une telle aide violerait "le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tel qu'on l'entend au Manitoba"; mais qu'il (2) offrira des "services partagés" dans les écoles publiques aux élèves des écoles séparées, et cela dans les cadres des recommandations qui seront présentées à la Chambre par un comité de législateurs nommé par le gouvernement.

Vous nous invitez ensuite à discuter lesdits "services partagés", dans le but de cicatriser les blessures ouvertes en 1890 et qui sont maintenant envenimées. Nous vous savons gré de votre intérêt à ce sujet, et, en temps et lieu, si la nécessité l'exige, nous discuterons de ces "services partagés".

En attendant, qu'il soit bien entendu que: nous demandons et continuerons de demander que le gouvernement reconnaisse et endosse financièrement (avec les fonds recueillis en partie des contribuables catholiques) le droit que nous, catholiques (et toutes les minorités), avons de procurer à nos enfants l'éducation qu'en conscience nous jugeons nécessaire pour le salut éternel de ces enfants que Dieu nous a donnés. Ceci signifie pour nous une éducation foncièrement chrétienne, une éducation qui, de fait, forme de bons citoyens dans un pays démocratique. Nous insistons sur l'usage de ce droit, tout en respectant toujours le bien-être des écoles publiques.

La Commission Royale MacFarlane recommandait unanimement un plan qui sut concilier les droits de la minorité catholique (et de toutes les minorités) avec le système en vigueur des écoles publiques.

Et maintenant, sans aucune délibération en Chambre ou ailleurs, le gouvernement refuse l'aide recommandée par la Commission et donne comme raison qu'une telle aide violerait "le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, tel qu'on l'entend au Manitoba". Il oppose à ce que nous croyons être un "droit" l'affirmation que l'exercice d'un tel droit violerait un "principe" qui est dans le contexte, d'après nous, un simple mot d'ordre de parti. Que le gouvernement commence d'abord par prouver que l'aide aux écoles séparées "constituerait une Eglise" (ce que les catholiques certes ne veulent **pas**). Ensuite, que l'on procède au débat au sujet des "services partagés".

"Il fut décidé (il y a 70 ans) qu'il devrait y avoir séparation de l'Eglise et de l'Etat, tel que cette expression est interprétée au Manitoba". Indépendamment de la sordide question historique, à savoir: comment l'on en est venu à cette "décision", (qu'il suffise ici de signaler que la soi-disant "solution" du Manitoba fut rejetée comme étant ultra vires par la Cour Suprême du Canada, et fut jugée par le Conseil Privé comme apte à être modifiée parce qu'elle privait les catholiques du droit qu'ils détenaient en pratique depuis longtemps) nous demandons **"comment** ce principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en ce qui concerne l'éducation est-il interprété au Manitoba, et par qui?

Nous avons peine à croire qu'un homme intelligent comme vous puisse sérieusement soutenir qu'une répartition équitable des taxes, appliquée aux écoles qui sont conformes à toutes les exigences du Département d'Education, mais qui essaient de faire éduquer les enfants dans une atmosphère favorable à la croissance dans le Christ, pourrait violer le principe que nous chérissons tous, à savoir: que l'Etat ne devrait pas établir une Eglise.

Toutefois, quelque avisés que semblent être les membres de votre gouvernement relativement à leur conception de ce principe, leur "sagesse" n'est certes pas adoptée ailleurs au Canada, sauf en Colombie-Britannique. De plus, la phrase restrictive "comme nous, au Manitoba, l'entendons", a une saveur "provinciale" qui déçoit, venant d'un homme qui, par ailleurs, démontre des aptitudes propres à la gouverne d'un pays. Vraiment, nous sommes portés à nous demander si "le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat", tel que préconisé par les ministres du gouvernement, n'est pas un simple mot d'ordre de parti, une épreuve tentée par un groupe politique, et son faible calcul rationalisé pour s'opposer à l'éducation catholique?

A vos mots de ralliement, messieurs, nous opposons le droit inaliénable des parents à procurer à leurs enfants une éducation qui, tout en étant conforme en tous points aux exigences de l'Etat, aiderait leurs enfants à grandir dans la connaissance du Christ. Ceci est pour eux un devoir de conscience. Que ces parents aient à payer double taxe pour rempli ce devoir, cela constitue une injustice que nous ne trouvons nulle part au Canada, excepté au Manitoba et en Colombie-Britannique.

Le plan de services partagés préconisé par le gouvernement a été qualifié comme étant "la porte ouverte" qui a fermé la porte à tout espoir pour les catholiques. Vous ne nous avez pas donné une bonne raison pour fermer cette porte. Quant aux "services partagés", nous, catholiques, savons que nous n'obtiendrons que ce que le groupe politique voudra nous accorder — et seulement cela — que nous discutions de la question ou non.

Sincèrement vôtre,

Adam GIESINGER,
président de l'Association des commissaires des écoles paroissiales catholiques du Manitoba.

Décès

MME H. LAGIMODIERE

Le 14 février est décédée à sa résidence, chemin Ste-Anne, St-Vital, Mme Henri Lagimodière, âgée de 48 ans.

Les prières furent récitées à la chapelle funéraire P. Coutu, et le service funèbre eut lieu en l'église St-Emile le mercredi 19 février. L'inhumation se fit au cimetière Green Acres.

Mme Lagimodière, née Anna Lavallée, naquit à St-Vital, Man., fille de M. et Mme Louis Lavallée. La défunte laisse dans le deuil son époux, ses parents, un fils, Paul, et cinq soeurs, Mmes J. Fontaine, W. Racette, G. Crate et B. Pike, de St-Vital, et Mme L. Gamache, de St-Boniface. Elle fut précédée à la tombe par une autre soeur, Mme Dorilda Robillard en septembre 1963.

Entrez par la porte étroite. Car large et spacieux est le chemin qui mène à la perdition, et il en est beaucoup qui le prennent; mais étroite est la porte et resserré le chemin qui mène à la Vie, et il en est peu qui le trouvent. (Mt 7, 13-14)



Conférence hospitalière sur le personnel-clé

Plus de 190 personnes prennent part cette semaine à un institut sur la surveillance, à l'hôpital Misericordia de Winnipeg. M. W. I. Christopher, directeur des recherches et des services personnels de l'Association Catholique des hôpitaux des Etats-Unis, est chargé de ces cours intensifs. M. Charles A. O'Reilly, adjoint du directeur des hôpitaux catholiques du Canada, en est l'organisateur, les journées étant sous les auspices des associations catholiques nationale et manitobaine. Fait à remarquer: cet institut technique recrute des participants des trois provinces de l'Ouest, des hôpitaux catholiques et neutres.

Dans un mot de bienvenue, le R. P. R. Durocher, O.M.I., représentant des évêques auprès des hôpitaux catholiques du Manitoba, a fait allusion à la question de la séparation de l'Etat qui agite l'opinion publique dans le domaine scolaire à l'heure actuelle.

L'on peut se perfectionner en consacrant du temps et des efforts supplémentaires aux institut techniques, dit-il, dans le but d'améliorer son rendement personnel et celui de l'hôpital, et ainsi en récolter plus facilement des avantages matériels. Parfois, sous la pression du budget provincial et du mécontentement des patients qui sont des électeurs, on peut se préoccuper davantage de technique. Mais le motif traditionnel et toujours efficace de la plupart des activités d'un personnel hospitalier est un sentiment qu'on aide son prochain dans un moment d'épreuve, c'est un sentiment de respect pour la dignité humaine, un sentiment d'être utile au sens le plus élevé du mot, un sentiment de charité humaine et surtout chrétienne. Dans ce sens, un gouvernement ne peut pas "acheter" des services et il ne peut pas apporter des motifs assez nobles et assez efficaces pour promouvoir et maintenir le plus haut standard possible de soins aux malades. La qualité des services dépend et dépendra toujours de motivations qui échappent aux règlements et aux pressions officielles, elle dépend depuis toujours des motifs spirituels et moraux les plus sublimes. Le jour où l'on met obstacle à l'influence religieuse et morale dans le domaine hospitaliser, ce jour-là marque la fin du progrès hospitalier véritable. Le désir de servir et de bien servir est la source des soins hospitaliers. Le rôle du gouvernement consiste à faciliter par tous les moyens ce travail ardu et parfois ingrat. D'ailleurs, l'assistance à cet institut montre les avantages du système qui recherche l'amélioration technique constante à cause d'une motivation profonde et spirituelle.

Ma maison est une maison de prière; c'est dans l'Ecriture. Et vous, vous en faites un repaire de trafiquants. (Mt 21, 13)











La Société d'Habitations Ltée

Le village de St-Norbert connait des progrès prestigieux depuis quelques années, et les fondateurs de "La Société d'Habitations Ltée" sont particulièrement fiers d'avoir quelque peu contribué à augmenter sa population catholique et française. Cette compagnie franco-manitobaine, qui se lançait en 1961 dans la construction et la vente de maisons, n'a-t-elle pas attiré plus de nouvelles familles dans cette paroisse que tous ses concurrents durant cette seule année 1963? Et toutes ses maisons, à l'exception d'une seule où habite une excellente famille catholique, furent vendues à des Canadiens français.

Ce succès, dû surtout à M. Henri Daudet, paroissien de St-Norbert et gérant de la Société d'Habitations, attire fortement l'attention d'autres entrepreneurs du Grand-Winnipeg, dont la Bird Construction Company qui, après des mois de négociation, a décidé d'inviter cette société franco-manitobaine à participer à la mise en oeuvre de ses plans d'envergure. C'est ainsi que Bird lance son "Projet La Salle Development", titre officiellement bilingue, avec la Société d'Habitations, ayant accordé à cette dernière une option sur vingt-cinq de ses lots et lui accordant pour 1964 un quota de cinquante unités. De plus cette compagnie anglaise, fière que des Canadiens français prennent leur place au soleil de St-Norbert et dans le domaine de la construction, a adopté comme politique d'action de reconnaître le fait catholique et français en cette localité et donc d'adresser sa publicité et d'accorder ses ventes d'abord à la population franco-manitobaine.

Un peu d'histoire

Ces faits d'actualité, tout à l'honneur du gérant et des directeurs-fondateurs de la Société d'Habitations, incitent à rappeler ici quelques détails "historiques" sur cette fondation qui remonte aux débuts de 1961.

Depuis toujours des Franco-manitobains discutent ensemble de l'importance primordiale de l'économie pour assurer l'épanouissement de leur culture et de leur langue en cette province. Depuis une trentaine d'années surtout, certains ont pris l'initiative de passer des paroles à l'action et ont fait surgir dans un bon nombre de nos centres un nombre impressionnant de Caisses Populaires, de petites industries, de maisons de commerce, ou encore ont pris une part active dans des institutions déjà existantes dans leur milieu. Depuis le mois de janvier 1961, huit hommes convaincus, après des discussions prolongées et animées, ont choisi de se lancer carrément dans le champ de la construction de maisons.

C'était le 21 janvier. Réunis dans les bureaux de CKSB, MM. Roland Couture, Raynald Labossière, Henri Daudet, Gabriel Cloutier, Georges Boisjoli et le R. P. Roméo Bédard, O.M.I., décidèrent de former une Société Coopérative d'Habitations et de lancer leurs premières opérations à St-Norbert, "pour que ne se répète pas en cet endroit l'histoire lamentable de Windsor Park et de Niakwa Park où les nôtres sont aujourd'hui en si faible minorité". Tout de suite ils s'engagèrent à investir un montant égal d'argent qui serait établi lors d'une future assemblée, une fois connu le coût initial du terrain nécessaire pour commencer la construction des premières maisons; ils confièrent à MM. Couture et Cloutier de se renseigner auprès de M. Darwin Chase au sujet des démarches à entreprendre pour l'obtention d'une charte officielle; ils décidèrent de demander à M. l'abbé Armand Hébert et aux syndics de St-Norbert le prix des quelque lots dont pouvait disposer la "fabrique" de la paroisse.

Dès la réunion suivante, le 6 février, M. Georges Boisjoli, qui avait été nommé provisoirement le gérant des ventes, annonça les noms des premiers clients éventuels. On décida donc d'aller de l'avant, de lancer une campagne de publicité dans **La Liberté et le Patriote** et au poste CKSB. Mais on dut changer le nom projeté, car la nouvelle compagnie "limitée quant au nombre de ses membres" ne pourrait être approuvée comme coopérative par le Company's Act, au dire de M. Chase. On opta bientôt pour le titre de "La Société d'Habitations Ltée".

Huit directeurs

Ces deux réunions préliminaires reçurent leur couronnement le 21 frévrier 1961, alors que MM. Laurent Marcoux et Clément Benjamin s'adjoignirent définitivement aux "six" du début. Ce jour-là on prit d'importantes décisions: rencontre officielle le soir même avec M. l'abbé Hébert et ses syndics pour discuter de l'achat de lots dans sa paroisse; étude du processus d'emprunt auprès de la National Housing Association; entente pour procéder "avec prudence mais compétence" avec le petit capital investi par tous et chacun; responsabilité confiée au gérant des ventes de tout ce que cela comporte, à savoir: dépenses occasionnées, perception des argents, assurance sur les propriétés, etc.; entente avec MM. Labossière et Daudet, successivement gérants des chantiers de construction coopératifs de St-Léon et de Notre-Dame-de-Lourdes, pour que commence immédiatement la construction de maisons préfabriquées, mais aussi pour qu'ils voient à la confection de caves sur place à St-Norbert, rue St-Pierre; choix de l'étude légale Marcoux, Dureault, Bétournay et Bétournay; et, bientôt, choix des comptables Forest et Guénette.

Le soir même donc, à 7 h., les huit directeurs rencontraient M. l'abbé Armand Hébert et ses syndics et convenaient d'acheter au nom de la Société six lots, au prix de $2,400 chacun, pour y établir préférablement des familles françaises, mais catholiques nécessairement.

La charte fut reçue le 27 février 1961. Dès la réunion générale du 16 mars, les huit fondateurs furent légalement élus directeurs et votèrent les attributions suivantes: MM. R. Couture, président, R. Labossière, vice-président, L. Marcoux, secrétaire-trésorier. Et le vrai travail commença: vente de maisons, constructions à St-Léon et à Notre-Dame-de-Lourdes. C'est au début de juillet que la première maison, entièrement fabriquée sur les chantiers de la Coopérative de Notre-Dame-de-Lourdes, fut transportée sur une distance de 85 milles en 3 h. 30 par M. Marcel Pantel, de Somerset, jusqu'à la rue St-Pierre à St-Norbert où, en présence de M. Hubert Bosc, professeur à l'Institut Collégial Provencher de St-Boniface et premier client de la Société d'Habitations Ltée, et des huit directeurs, elle fut confortablement installée sur ses bases. La plomberie et la pose des fils électriques ayant été complétées avant le départ de Lourdes, M. Bosc et sa famille purent jouir tôt de leur "foyer ultra moderne et de bon goût".

Saveur franco-manitobaine

Lors de leur réunion annuelle du 10 janvier 1962, les directeurs pouvaient déjà se féliciter d'avoir bien rempli leurs obligations envers St-Norbert, car ils avaient établi plusieurs familles franco-manitobaines dans ce centre progressif. Ayant atteint leur objectif quant au nombre de maisons pour 1961, ils désiraient maintenant faire davantage. Ayant donc réélu les mêmes officiers, ils leur conférèrent la responsabilité de démarches auprès du gérant de la Banque de Montréal à St-Boniface, afin d'obtenir éventuellement des facilités d'emprunt. Et puis, ayant déjà encouragé une étude légale de langue française, un bureau de comptables canadiens-français, ils pouvaient se vanter d'avoir aussi favorisé deux coopératives franco-manitobaines et confié à des Franco-manitobains le soin de creuser toutes les caves. Ces hommes portent les noms d'Albert Legal, Albert Bédard, Emile Laurin, Paul Desautels, Robert Toupin, Théodore Vermette, etc. Une société franco-manitobaine qui vend à des Franco-manitobains et emploie des Franco-manitobains: telle fut dès ses débuts et telle est maintenant la Société d'Habitations Ltée.

C'est surtout au cours de cette première année 1961 que les fondateurs se rendirent à l'évidence: on ne s'improvise pas "entrepreneurs en construction". Que de réunions il fallut pour étudier sérieusement les lois municipales et métropolitaines, pour comprendre les procédés de NHA, pour connaître les lois de creusage des caves ou de l'achat d'un matériel de choix pas trop cher, pour apprendre à amadouer les banquiers ou à attirer les clients, etc. Ces réunions eurent lieu en maints endroits (bureaux de CKSB ou de Benjamin et Frères, par exemple) et prirent toutes les formes, même celle de pique-niques au lac Falcon, à St-Laurent, ou encore aux chantiers coopératifs de St-Léon et de Notre-Dame-de-Lourdes.

Le gérant idéal

Ces études sérieuses ne purent empêcher un certain nombre d'erreurs, et donc des pertes éventuelles. Ici un retard dans le creusage d'une cave à cause des intempéries de la saison, là un manque de peinture dans la cuisine de tel foyer; ici un changement imprévu par tel client, là une exigence nouvelle d'un fonctionnaire du métro, etc., etc. C'est à cause de tout cela que les directeurs, à la réunion annuelle de janvier 1962, prirent la décision de nommer M. Henri Daudet gérant de la compagnie, avec toutes les responsabilités nécessaires. Ce dernier dut déménager bientôt de Notre-Dame-de-Lourdes à St-Norbert. Et une de ses premières conclusions fut qu'on devait dorénavant construire "sur place", et donc qu'on ne pouvait plus risquer les inconvénients causées par l'adoption de maisons préfabriquées à trop longue distance. Tout de même, les coopératives de la Montagne avaient rendu d'immenses et multiples services à la jeune compagnie, et les directeurs ne l'oublieront jamais.

A la réunion du 22 janvier 1962, M. Daudet fit d'autres importantes suggestions: établissement d'un bureau d'immeubles avec vendeurs compétents; lancement d'une grande campagne de publicité chez les nôtres par le journal et la radio; étude du potentiel des développements résidentiels dans nos paroisses rurales pas trop éloignées du Grand-Winnipeg; plan quinquennal pour l'obtention d'options sur terrains; nomination d'un comité spécial de deux directeurs avec pouvoir de s'adjoindre les compétences nécessaires, etc.

Le dernier rapport, du 25 janvier 1964, donne une idée du magnifique travail accompli par le gérant et le comité. Par exemple, dans la seule année 1963, la Société d'Habitations Ltée a atteint son objectif de vente d'un quart de million de dollars. En collaboration avec les compagnies "Winnipeg Gas" et "Manitoba Hydro", la Société put organiser deux "maisons modèles" en 1963, les compagnies susmentionnées fournissant alors gratuitement le genre de publicité qui est fait de goût et d'imagination. La Société d'Habitations fut de fait la seule dans le district métropolitain à exploiter ce genre de publicité avec la collaboration de ces deux géants.

Maintenant, les directeurs vont encore davantage de l'avant en acceptant d'être, au nom de leur Société, l'un des deux entrepreneurs qui développeront le "Parc La Salle" à St-Norbert. Ils entendent prouver clairement que des Franco-Manitobains sont capables de réussir dans le domaine économique, sans nullement oublier leur appartenance culturelle et linguistique. C'est pourquoi ils souscrivent, tous et chacun, à cette conclusion enthousiaste de leur gérant dans son rapport du début de cette année: "On nous dit que le président Johnson a joui d'une lune de miel au point de vue politique après le décès de son prédécesseur, mais que maintenant cette lune de miel est terminée. Je crois que la leçon s'applique à la Société d'Habitations. En effet, notre compagnie a eu sa lune de miel, chose qui fut bonne pour notre moral et qui nous a portés à l'optimisme. Mais ce n'est plus assez d'être optimistes, il faut aussi être réalistes, car le genre de commerce où nous nous sommes lancés est rude et la marge d'erreurs permises devient de plus en plus petite. A nous tous d'y voir. Pour ma part j'accepte le défi".

Les huit directeurs-fondateurs de la Société d'Habitations sont animés de ce même esprit d'initiative, de réalisme, d'entreprise.

Chronique de CKSB

1050 Kilocycles

On a tellement parlé du récent déménagement qu'on s'informe maintenant de la date d'ouverture officielle des nouveaux bureaux du poste. La direction a cru préférable d'attendre que tous les travaux d'aménagement soient terminés avant d'inviter les auditeurs à visiter la nouvelle installation. Il y aura donc, du 24 au 30 mai prochains, semaine d'ouverture officielle et de gala. Cette date coïncidera avec le 18e anniversaire du poste.

"Marchothon"

Vu le succès remporté par le marchothon de l'an dernier, plusieurs personnes se demandent si nous renouvellerons l'organisation d'une pareille marche cette année. Et ici, il nous faut faire une confidence . . .: on a appris "à travers les branches" que les organisateurs seraient déjà au travail et qu'un marchothon aurait lieu à la fin d'avril . . . En 1963, 209 concurrents s'étaient inscrits et une vingtaine avaient tenu le coup. Si l'occasion se présentait de nouveau, combien de sportifs y prendraient part? . . .

Concours Robin-Hood

CKSB félicite Mme Arthur Chapellaz, de St-Claude, Man., qui gagnait la somme de $100.00 au concours "Y'a d'l'argent dans l'air" du 21 février dernier. Vous aussi, vous pouvez être de ceux qui s'enrichissent facilement, car à CKSB, "Y'a toujours d'l'argent dans l'air".

Nouvelle arrivée

Nous saluons l'arrivée de Mme Roland Brodeur qui, pendant les vacances de notre réceptionniste, la remplace si gentiment. Heureux séjour parmi nous!

Pour le bénéfice des auditeurs qui n'ont pas l'occasion du synthoniser quotidiennement CKSB, voici une liste des principales émissions entendues sur nos ondes le samedi:

9.30 a.m.: Le réveille-matin
9.10 a.m.: Matinée musicale
10.00 a.m.: Tante Lucille
10.30 a.m.: Chantez en travaillant
11.10 a.m.: Rythmes Sud-Américains
11.30 a.m.: Divertissement
12.15 p.m.: Variétés musicales
1.30 p.m.: Folklore
1.45 p.m.: Carrousel de la chanson
2.30 p.m.: Music Hall Digest
3.05 p.m.: Le ranch 1050
4.30 p.m.: Quand on file en auto
5.10 p.m.: Les succès du jour
5.30 p.m.: La langue bien pendue
6.10 p.m.: Sélection spéciale
7.15 p.m.: Au Clavier
7.30 p.m.: Soirée de hockey
9.30 p.m.: Trente minutes d'information
10.00 p.m.: Visite aux chansonniers
10.30 p.m.: Musique de danse

Soyez au rendez-vous!

La Corporation Métropolitaine du Grand-Winnipeg

Comité de Planification

AVIS DE ZONAGE

Le Comité de planification de la Corporation Métropolitaine du Grand-Winnipeg tiendra une audience publique à la salle du Conseil, 100, rue Main, Winnipeg, à 2 h. p.m., le lundi 16 mars, pour examiner une requête du Conseil métropolitain pour l'approbation d'une utilité typique comme suit:

DA 83/64 **ST-BONIFACE**

Le Comité de planification de la Corporation Métropolitaine du Grand-Winnipeg propose que le Plan de Projets 1957 de la ville de St-Boniface, amendements inclus, soit amendé de nouveau pour inclure les établissements "Drive-in", ce qui requiert une permission spéciale du Conseil métropolitain.

Pour réaliser cet amendement, un établissement, genre Resto-stop (drive-in) sera défini: "un établissement commercial si achalandé que sa qualité de service détaillant dépend de la facilité d'approche ou des terrains de stationnement pour voitures en sorte qu'on y puisse servir la clientèle dans leurs voitures plutôt que dans une bâtisse ou une structure, mais ne comprendra pas les stations de service pour automobiles".

S. G. Rich,
directeur de la Division
de Planification.

On peut obtenir toute autre information sur le sujet ci-haut en s'adressant au Bureau des Projets courants, Division de Planification, Chambre 202, 100, rue Main, Winnipeg.

L'Association d'Education à l'oeuvre . . .

1) Situation financière de l'A.E.C.F.M.

Depuis 1959, l'Association d'Education a subi des déficits successifs se montant au total de $14,669.16.

L'an dernier, le déficit était de $2,408.77, soit le deuxième plus faible depuis 1959, si on exclut l'année 1961, la seule à ne pas montrer de chiffre rouge.

Le tableau ci-dessous explique de lui-même cette situation:

	1959	1960	1961	1962	1963
Reçettes:	$24,178.03	$16,906.31	$28,726.01	$22,404.78	$23,510.06
Déboursés	25,064.55	23,569.77	27,421.32	28,409.88	25,918.83
Profit:			1,304.60		
Déficit:	**886.52**	**6,663.46**		**6,005.10**	**2,408.77**

Sans doute, en donnant au déficit de 1963 une interprétation optimiste, on peut dire qu'il marque une amélioration de la situation, en ce sens que la perte a été moins forte qu'en 1962. Cela est dû à un léger accroissement des recettes, et à une réduction des dépenses. Mais un déficit reste un déficit, et il signifie un recul, donc un affaiblissement de nos moyens d'action!

Il convient donc d'être réalistes, et de constater qu'à cette cadence-là, en 1970, les réserves financières de l'Association d'Education seraient épuisées!

Si nous devions en arriver là, cela signifierait que l'Association d'Education devrait fermer ses portes. Cela signifierait que toute vie française au Manitoba serait vouée à l'étouffement, à la disparition!

2) Restons optimistes

On aurait tort, sans doute, d'interpréter la situation décrite plus haut comme tragique.

Avouons cependant qu'elle est devenue grave, et qu'elle doit être portée immédiatement à l'attention de tous les Franco-manitobains.

De quoi s'agit-il au juste?

La réponse la plus logique à cette question serait peut-être que l'Association d'Education, à la veille de son Incorporation légale, traverse une crise normale de croissance.

Sa naissance, en 1916, fut le fruit de l'amour profond des Franco-manitobains pour leur langue et leur culture. Parce qu'ils admiraient la culture française et étaient pénétrés de la religion dont elle était pétrie, ils firent naître généreusement cette Association, qui fut ensuite leur orgueil.

Pour elle, ils ne ménagèrent ni efforts, ni argent. Puis l'enfant grandit et les parents, la considérant peut-être trop vite comme un adolescent indépendant, crurent bon de s'en occuper un peu moins.

Aujourd'hui, ils se retrouvent devant leurs responsabilités. Leur Association, ce n'est plus un enfant, et elle a besoin d'habits neufs dans lesquels elle puisse faire bonne figure et se mouvoir à l'aise; elle a besoin d'argent pour aborder les responsabilités nouvelles qu'elle est appelée à assumer. L'Association veut être considérée en adulte, c'est-à-dire qu'elle veut pouvoir trouver dans la société les moyens de s'épanouir, et d'assumer la vocation pour laquelle elle est destinée.

3) Ce que nous exigeons de notre Association d'Education.

Il serait impossible, si ce n'est par le moyen d'une série de nombreux articles, d'exposer la diversité du travail qui incombe à notre Association d'Education.

Le travail qu'elle accomplit sera d'ailleurs l'objet de plusieurs articles dans les semaines qui suivront.

Contentons-nous aujourd'hui, pour résumer les activités de l'A.E.C.F.M., de dire qu'elle est chargée de promouvoir les intérêts de la langue et de la culture française au Manitoba.

On s'imagine mal peut-être, ce que cet énoncé contient de détails, et d'occupations onéreuses pour notre Association d'Education. Cela signifie des activités aussi diverses que préparer les programmes de français, les examens de français, visiter les écoles, répondre à un abondant courrier quotidien, organiser la distribution des films français, visiter les paroisses et y organiser ou entretenir des Cercles paroissiaux, organiser des congrès, être à l'affût des très nombreuses questions d'actualité qui intéressent la vie française du Manitoba, préparer des mémoires, faire des démarches auprès des autorités, placer des instituteurs, rester en contact étroit avec d'autres organisations: instituteurs, commissaires, Acelf, Conseil de la Vie Française, etc., accorder des prêts d'honneur, recommander des candidats à des bourses dans la province de Québec, et une foule d'autres activités, souvent imprévisibles et dictées par les circonstances.

4) Que nous coûte l'Association d'Education?

L'Association d'Education accomplit pour les Franco-manitobains un travail comparable à celui qu'effectuerait pour une province, un ministère de l'Education et un ministère des Affaires culturelles, réunis.

Or, pour cette somme immense de travail, l'A.E.C.F.M. ne dépense qu'une somme approximative de $26,000, soit environ $3.20 pour chacun des 83,000 Canadiens français du Manitoba. Avouons que cela tient du miracle!

Toutefois, il serait téméraire de vouloir exiger de notre Association d'Education un miracle permanent. D'année en année, le volume de son travail augmente, ses activités se multiplient. Pour mener à bonne fin le travail qui lui est demandé, elle se trouve dans l'obligation d'augmenter ses ressources.

Cette année encore, malgré la nécessité dans laquelle elle se trouve d'imposer à son budget de dépenses un saut considérable, elle veut se contenter de demander une contribution de $3.00 par famille. L'apport des communautés religieuses enseignantes, du Club des 200 et du "Sou de l'Ecolier", devant être suffisant à combler la différence.

Cependant, le personnel actuellement au service de l'Association d'Education s'avère de plus en plus insuffisant. Mis à part nos deux visiteurs, dont le travail essentiel consiste à la visite des classes, les deux seuls employés du secrétariat (le secrétaire et son adjointe) ne peuvent plus suffire au travail qu'ils doivent accomplir. Il nous faut absolument des employés supplémentaires, ce qui signifie qu'il faut suffisamment de ressources pour pouvoir les payer.

5) $3.00 par famille

Trois dollars par famille? Cela veut dire exactement 25 cents par mois, c'est-à-dire moins d'un cent par jour.

Se trouverait-il une seule famille au Manitoba français, qui ne soit pas en mesure de consentir à cette modeste dépense? Nous avons peine à le croire.

Se trouverait-il un seul Canadien français, qui puisse trouver cette dépense exagérée, lorsqu'il s'agit d'acheter du tabac, ou une caisse de bière?

Se trouverait-il une seule de nos dames qui hésite devant une dépense de $3.00 pour acheter une robe, du rouge-à-lèvres, ou pour faire teindre ou transformer sa coiffure?

Se trouve-t-il même un de nos jeunes, qui ne dépense plusieurs fois $3.00 durant l'année, en liqueurs douces ou en cigarettes?

Avec cette modeste somme, cependant, l'Association d'Education peut effectuer son travail.

Elle s'attend donc à percevoir, cette année, un minimum de $3.00 par famille franco-manitobaine.

Elle demande cependant, dès maintenant, à tous ceux qui le peuvent, de donner plus que trois dollars pour son soutien, et elle invite spécialement nos maisons de commerce, et tous ceux dont la fortune le permet, à s'inscrire sans hésiter au Club des 200 de l'Association d'Education. Ce don, en plus d'être déductible de l'impôt, sera d'un précieux secours à l'oeuvre irremplaçable de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba.

C'est à nous à voir à nos affaires.

L'Association d'Education, c'est notre affaire!

Soyons les artisans enthousiastes de notre destin?

Le Comité de Publicité de l'A.E.C.F.M.

Perceptions de l'Association d'Education, le dimanche 8 mars, à St-Boniface, Notre-Dame-de-Lourdes, Mariapolis et Somerset.

M. l'abbé Antoine Hacault, aumônier de l'Association d'Education

M. l'abbé Antoine Hacault est né à Bruxelles, Manitoba, le 17 janvier 1926, cinquième d'une famille de dix-huit enfants.

Il fit ses études primaires à l'école Ste-Marie de Bruxelles, dirigée par les Soeurs Ursulines, puis entra au Collège de St-Boniface en 1939, où il y poursuivit ses études jusqu'en 1947.

Attiré par la vocation religieuse, le brillant étudiant qu'il était entrepris alors ses études théologiques au Grand Séminaire de St-Boniface, au terme desquelles il reçut l'onction sacerdotale à Bruxelles le 20 mai 1951, des mains de Son Exc. Mgr Georges Cabana, évêque-coadjuteur de St-Boniface.

Après un court stage comme vicaire à la paroisse St-Eugène à St-Vital (de juin à septembre 1951), il part pour la Ville Eternelle et y entreprend les études supérieures de théologie de 1951 à 1954, études couronnées par l'obtention du Doctorat en Théologie en janvier 1954, de l'Angélicum dirigé par les Pères Dominicains.

Sa thèse: "La Satisfaction du Christ Jésus à la lumière de l'encyclique 'Humani Generis' ", fut publiée en 1960 par la Faculté de Théologie de l'Université de Montréal.

Dès son retour de Rome, M. l'abbé A. Hacault est nommé aumônier au Sanatorium de St-Boniface (de mars à septembre 1954), date à laquelle Son Exc. Mgr l'Archevêque lui assigne la fonction de professeur de théologie dogmatique au Grand Séminaire de St-Boniface, fonction qu'il assume depuis lors.

De plus, depuis septembre 1956, Son Exc. Mgr Maurice Baudoux a nommé M. l'abbé A. Hacault aumônier de l'Association d'Education et représentant de Son Exc. Mgr l'Archevêque à l'A.E.C.F.M.

Mettant à profit ses connaissances théologiques, M. l'abbé A. Hacault a pris une part très active à la préparation de plusieurs schémas du Concile Oecuménique Vatican II en qualité de théologien de Mgr Baudoux et a eu le privilège de participer avec Son Excellence aux deux sessions du Concile.

Le 9 novembre 1962, S. S. le pape Jean XXIII nommait M. l'abbé A. Hacault "Expert" du Concile, titre qu'il est un des rares membres du clergé manitobain à détenir.

Depuis 1957, il est aussi vicaire dominical à la paroisse Blessed Sacrement de Transcona, paroisse où il a souvent l'occasion de mettre à profit ses qualités de polyglotte accompli. M. l'abbé A. Hacault parle en effet couramment plusieurs langues et notamment, en plus du français, de l'anglais et du latin, il possède l'italien, l'espagnol, l'allemand et le flamand, tout en se débrouillant très bien dans d'autres idiomes.

Cette habileté à manier aisément ces différentes langues en firent le choix de Mgr Baudoux, conscient par ailleurs de ses nombreuses autres qualités, pour le désigner comme son secrétaire particulier durant son voyage en Amérique latine, en 1961, à l'occasion de la visite de Mgr l'Archevêque à ses paroisses "missionnaires", notamment la paroisse Santa Joana d'Arc à Saô Paulo, Brésil (diocèse de Saô Paulo).

La grande expérience de M. l'abbé A. Hacault en fait un membre apprécié au sein du Comité d'administration de l'Association.

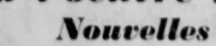
M. l'abbé A. Hacault est aussi membre de l'équipe de théologiens de la Conférence Canadienne Catholique.

Paul VI remercie les Pères Blancs

ROME (CCC) — "Puissent toutes les âmes de bonne volonté s'unir à nos supplications, pour que cesse la violence et se rétablisse promptement une juste paix en Afrique", a dit le Pape en s'adressant à un groupe de Pères Blancs (missionnaires d'Afrique), qui assistait à l'audience générale du mercredi 5 février.

Après avoir remercié les Pères Blancs pour ce qu'ils font en Afrique, Paul VI a poursuivi: "Sachez que la gratitude de l'Eglise vous est due pour votre labeur intrépide et pour la constante générosité avec laquelle vous vous consacrez à votre tâche d'évangélisation. Par votre ministère, la parole de Dieu est annoncée et l'Eglise manifeste son visage catholique tout en recevant l'immense apport de nouvelles et jeunes chrétientés.

"C'est pourquoi, il nous est très doux de vous féliciter, de vous encourager et de bénir votre travail apostolique accompli en Afrique avec intelligence et malgré les difficultés et les bouleversements que connait cet immense continent. Nous voulons aussi en ces jours qui nous apportent de douloureuses nouvelles de l'Afrique élever nos prières vers le Prince de la Paix pour le supplier d'écouter le cri de nos coeurs pour ce continent qui nous est si cher."



Nouvelles

Bonne nouvelle

A sa dernière réunion, le Sénat de l'Université de Manitoba a approuvé la tenue de cours de méthodologie de l'enseignement du français au niveau secondaire "French Option".

Tous se réjouissent de l'importante décision que le Sénat de l'université vient de prendre et tous lui offrent leurs sincères félicitations. Nous y reviendrons plus tard et plus au long.

Ces cours sont organisés par la Faculté d'Education de l'Université de Manitoba et seront donnés en français, au Collège de St-Boniface, pendant la prochaine session des cours d'été et ont été confiés à M. l'abbé Henri Le Maître, docteur ès lettres, de l'Institut Catholique de Paris. Nous publierons prochainement le programme de ces cours.

Formules françaises

La préparation des formules d'impôt sur le revenu est à l'ordre du jour. Si remplir ses devoirs envers l'Etat est louable, ce l'est également envers la langue française.

Remplissez les formules françaises pour votre déclaration d'impôt. Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettre. Ne manquons aucune occasion de le faire. C'est une forme très pratique de véritable patriotisme.

Beau succès

Le Cercle paroissial de Lorette a eu l'heureuse initiative d'organiser un thé, le dimanche 23 février, dans la salle de l'école secondaire et dans le but d'obtenir les fonds nécessaires au bon fonctionnement du Cercle paroissial et à l'octroi de prix, comme pour le concours de français, le concours oratoire du 5 mars prochain sous la direction de la Rév. Sr Sacré-Coeur-de-Jésus, etc. Le succès a dépassé les prévisions. Au-delà de 200 personnes, comprenant un bon nombre de jeunes, ont démontré par leur présence le grand intérêt qu'elles portent à la cause du français. Magnifique exemple de collaboration et d'esprit communautaire.

Parmi les responsables de cette réussite, notons les officiers du Cercle paroissial: MM. Jean-Baptiste Grégoire, président, Léon Desmarais, vice-président, Guy De Lionnet, secrétaire, la Rév. Sr Farmer, directrice de l'école secondaire, la Rév. Sr St-Emery, directrice de l'école élémentaire, Mme Joseph Therrien, membre honoraire, et MM. les abbés Rodolphe Bélanger, curé, et Julien Lévesque, vicaire.

Ont prêté également leur concours: les deux commissaires de la Division Seine, MM. Denis Dorge et Emile Lorrain; les commissaires de l'école du village, MM. Roméo Manaigre, Jean Cournoyer et Denis Dorge; de l'école Lorette-Ouest, MM. Joseph Poirier, Gérard Cournoyer et Théophile Demarque; de l'école St-Cuthbert, MM. Denis Durand, Jean-Baptiste Grégoire et Valence Ross; de l'école Lorette-Est, MM. Aimé Landry, Edmond Landry et Rosaire Jeanson.

L'excellent goûter fut préparé et fourni gratuitement par les paroissiennes et le service par les jeunes filles de la paroisse, le tout sous la direction de Mmes Alfred Gauthier et Joséphine Turcotte et des femmes des officiers du Cercle paroissial et des commissaires d'école. En somme, réunion des plus agréables.

Comité de publicité.

Le catholicisme au Sud-Vietnam

SAIGON (CCC) — Le Sud-Vietnam compte actuellement une population globale de 14,900,000 habitants, dont 1,400,000 catholiques, qui ont à leur service 1,400 prêtres. Chaque année, environ 30,000 baptêmes d'adultes sont conférés.

La hiérarchie a été établie au Vietnam le 24 novembre 1960. Dans la partie sud du pays, on compte aujourd'hui deux archidiocèses et huit diocèses.





M. Joseph Bourgouin, président de la Caisse Populaire de Ste-Geneviève

STE-GENEVIEVE — Le mercredi 19 février avait lieu à la salle paroissiale l'assemblée annuelle de la Caisse populaire. L'assistance était deux fois plus nombreuse qu'à la réunion de l'année dernière. Après la lecture des rapports eut lieu l'élection des différents dirigeants. Au comité de direction, M. Joseph Bourgouin a été réélu président, et M. Roger Tétreault, directeur. Au comité de surveillance, M. Antony Mymryk a été réélu pour trois ans, et au comité de crédit, M. Louis Fiola, président, a aussi été réélu pour trois ans.

Après l'assemblée, les deux distingués visiteurs, M. P. Frossais et René Toupin, adressèrent la parole. Ils félicitèrent les paroissiens du beau travail déjà accompli et les ont encouragés à continuer. Les prix d'entrée furent gagnés par M. Alfred Ross et Mme Théophile Dornez. Le tout se termina par un succulent goûter servi par les dames.

Dunrea

Soirée récréative

La veillée qui avait été annoncée pour le samedi 22 février obtint un franc succès. Malgré une température inclémente, l'assistance fut nombreuse et tous purent jouir du programme varié offert par quelques talents locaux aidés des frères Simoens de Bruxelles et leur fanfare, de quelques collégiens de St-Boniface qui bravèrent la tempête pour venir coopérer par leurs harmonies musicales à agrémenter cette veillée.

Mlle Suzanne Pineau, de Ste-Rose, venue avec ses parents pour visiter M. et Mme A. Lavoie et Mme L. Légaré, fit entendre quelques solos de piano de choix, très appréciés.

Un léger goûter, servi par quelques dames de la Ligue des Femmes Catholiques, aidées par les jeunes filles, termina cette veillée intéressante.

Un gros merci à tous ceux qui se sont donné la main pour assurer la réussite de cette soirée au profit de l'Aide à l'Enfance.

Visiteurs

Pour ce dernier congé de fin de semaine, il faisait plaisir à tous de revoir les jeunes étudiants et étudiantes des différents centres éducatifs de la paroisse, ainsi que Mme Alfred Bisson, son fils, Raymond, et Mlle Lorraine Laurin, de St-Boniface.

Mme Isaïe Gaboury, d'Edmonton, Alta, désire remercier cordialement par la voie du journal ses nombreux parents et amies qui l'ont si bien reçue lors de son séjour dans cette localité. Elle est retournée en Alberta ces jours derniers, emportant avec elle de bons souvenirs et un petit goût de "revenez-y".

Partie de cartes

La dernière partie de cartes du 16 février a rapporté la jolie somme de $120. Merci aux organisateurs et à tous ceux qui sont venus les encourager Les gagnants furent: 1er prix des dames, Mme Yvonne Desrosiers, 2e prix, Mme Jeannette Lansard, prix de consolation, Mme M. Robert; 1er prix des hommes, M. Ferdinand Fiola, 2e, M. Raymond Lansard, prix de consolation, M. Jean Legal; prix d'entrée, M. Wilfrid Ross et Mme Henri Saltel; prix de la loterie, $10.00, par M. l'abbé Pierre Gagné, de Richer, et $5.00, par le couvent de Powerview.

La prochaine partie de cartes aura lieu le 15 mars, suivie d'un bingo, dont la cagnotte sera de $125, en 56 numéros. Bienvenue à tous.

Il y aura aussi une partie de cartes à Ross, le dimanche 1er mars. Venez en grand nombre.

Baptême

Le 22 février: Léo-Joseph-René, fils de Marcien Bourgouin et de Marie Saltel, né le 14 février. Parrain et marraine, M. et Mme René Bourgouin.

Retraite fermée

Dans le courant des mois de janvier et de février, 12 paroissiens avaient le bonheur de faire une retraite fermée à Villa Maria, de St-Norbert. On espère que beaucoup d'autres auront aussi ce grand privilège avant la fin de l'année. MM. G. Soulodre et Campeau sont venus parler du grand besoin de tous de faire une retraite fermée par année.

Statistiques

Voici quelques chiffres du rapport paroissial de 1963. Il y eut 16 baptêmes, une moyenne de 125 communions distribuées aux trois messes de chaque dimanche pour 700 paroissiens. On compte 216 élèves catholiques aux études.

AVIS PUBLIC

Selon l'Acte des Municipalités et l'Acte des Ecoles Publiques

AVIS EST ICI DONNE, selon les clauses de l'Acte des Municipalités et de l'Acte des Ecoles Publiques, que le règlement no 1/64 de la Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20 sera soumis au vote des électeurs dûment qualifiés de cette Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20 au moment et aux endroits ci-dessous indiqués.

Le but de ce règlement 1/64 de cette Division scolaire à être ainsi soumis au vote est d'autoriser les commissaires de cette Division à emprunter la somme de cent quatre-vingt-dix-huit mille dollars ($198,000,00) par l'émission et la vente d'obligations de cette Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20 pour:

L'addition d'une aile à l'Institut Collégial d'Elie, contenant quatre salles de classes académiques et un agrandissement équivalent à deux salles de classes à l'auditorium, soit un total de six salles de classes; et aussi l'agrandissement de l'Institut Collégial St-Laurent pour une valeur de deux salles de classes académiques et une chambre à buts multiples d'une valeur de trois salles de classes, soit un total de cinq.

Ces obligations seront émises au village d'Elie, dans la province du Manitoba, et datées du 1er jour de décembre 1963, et elles seront payables au porteur à la Banque de Montréal, succursale de Kirkfield Park, ou au bureau provincial de cette Banque dans n'importe quelle de ces cités: Winnipeg, Toronto ou Montréal, au Canada, au choix du détenteur.

Les obligations seront émises de telle manière que le montant ainsi emprunté soit remboursable en vingt tranches (20) égales, consécutives, annuelles de dix-huit mille trois cent vingt-huit dollars et vingt-et-un cents ($18,328.21), incluant principal et intérêt au taux de six et trois quarts (6¾%) pour cent par année. Les obligations seront datées du 1er décembre 1963 A.D. et remboursables le 1er jour de décembre de chacune des années 1964 à 1983, les deux inclusivement.

Le jour de votation sera le 9e jour de mars 1964.

Le jour de la votation des électeurs résidant dans la Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20, pour ou contre ce règlement, sera le lundi 9 mars 1964, de 9 h. a.m. à 8 h. p.m., aux endroits suivants:

Bureau de scrutin no	Districts scolaires	Endroit
1	District scolaire consolidé de Fannystelle	Ecole de Fannystelle, **Fannystelle**, Man.
2	Districts scolaires consolidés de James Valley, Maple, Henley, Maxwell, Barrick, Elm Bank, Minnesota, Elie	Institut Collégial d'Elie, **Elie**, Man.
3	Districts scolaires consolidés d'Allarie, Bruce, Elbrige, Point, Windsor, Bénard et St-Eustache	Ecole de St-Eustache, **St-Eustache**, Man.
4	Districts scolaires consolidés de George Herbert, Nanton, Bateman et St-François-Xavier	Ecole de St-François-Xavier, **St-François-Xavier**, Man.
5	District scolaire de Lake Francis	Ecole de Lake Francis, Bureau de Poste, **Lake Francis**, Man.
6	District scolaire de Bernier	Ecole Bernier, **St-Ambroise**, Man.
7	District scolaire de Bluff Island	Ecole de Bluff Island, **Harperville**, Man.
8	District scolaire de Laronde	Ecole Laronde, **St-Laurent**, Man.
9	District scolaire d'Ideal	Ecole Ideal, Bureau de Poste, **Ideal**, Man.
10	Districts scolaires de Gascon et Oak Point	Ecole d'Oak Point, **Oak Point**, Man.
11	District scolaire de St-Laurent	Institut Collégial St-Laurent, **St-Laurent**, Man.
12	District scolaire de Simonet	Ecole Simonet, **St-Laurent**, Man.

Le président ou le vice-président de la Division Scolaire no 20 sera présent au bureau du secrétaire dans le village d'Elie, au Manitoba, le vendredi 6 mars 1964, de 2 h. p.m. à 4 h. p.m., pour nommer, si requis, des personnes qui seront responsables aux endroits de votation susmentionnés et qui assisteront au comptage final des votes remis par l'officier scrutateur au nom des personnes intéressées et désireuses de promouvoir ou de s'opposer à l'acceptation de ce règlement 1/64 de la Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20.

L'officier scrutateur de cette Division Scolaire sera présent au bureau du secrétaire-trésorier de cette Division Scolaire à 10 h. a.m. le mercredi 11 mars 1964 pour compter les votes pour et contre ce règlement.

La copie originale de ce règlement 1/64 avec l'ordre en conseil no F 27/64 du Bureau municipal du Manitoba est enregistrée au bureau du secrétaire-trésorier susmentionné et peut être étudiée par n'importe quelle personne intéressée durant les heures de bureau, avant le jour de votation.

Daté au village d'Elie, au Manitoba, ce 14e jour de février 1964 A.D.

signé: Oris J. Aquin,
secrétaire-trésorier,
Division Scolaire Plaine du Cheval-Blanc no 20.



A l'occasion du dixième anniversaire du Club de Pêche Molson, Stanislas Jean (à droite), président de l'Association de Chasse et Pêche Lac Saint-Jean Inc., s'est mérité le trophée "Or", emblème du championnat provincial pour 1963, que lui remet le président honoraire, le sénateur H. de M. Molson.

N.-D.-de-Lourdes

Bonspiels

Deux des équipes de la paroisse ont participé au bonspiel de fin de semaine qui eut lieu à Treherne tout récemment: l'équipe d'Antoine Charrière avec René Monchalin, Roger Pantel et Mlle Marie-Ange Pantel, et celle d'Albert Fouasse avec Maurice Muller, Bernard Comte et Mme Raymonde Delaquis. M. Meinrad Roch, président du club de curling, laisse savoir qu'il y aura un bonspiel de fin de semaine le 29 février au 1er mars, et les 7 et 8 mars.

On demande à tous les intéressés de bien vouloir donner leur nom le plus tôt possible au secrétaire, M. René Monchalin, agent de l'élévateur "Federal".

Au bonspiel des dames à Portage la Prairie, une des équipes de Notre-Dame-de-Lourdes y prit part: celle de Mlle Berthe Welcker, avec Mlle Angèle Augert et Mmes Isabelle Roch et Jeanne Rusywich.

Bingo

N'oubliez pas que le dimanche soir 1er mars, à 8 h. 30,, aura lieu la soirée de bingo avec un gros lot de $350.

St-Lazare

Çà et là

Le lundi 17 février avait lieu une partie de gouret entre les Clercs-servants et les Chevaliers de Colomb de St-Lazare. Les Clercs ont enregistré 6 points contre 4 par les Chevaliers. M. l'abbé G. Régnier, curé, a compté un but, Kenneth Selby 1, Mervin Haney 2, et Clarence Haney 2. Pour les Chevaliers, M. Omer Chartier, le Grand Chevalier, a compté un but, MM. Denis Simard, Conrade Plante et Desmond Bulger firent les trois autres points.

Après la partie, les Chevaliers mordaient la poussière, et tous avaient différentes raisons pour excuser leur défaite. Merci à l'arbitre, M. T. Dupont, qui a su dispenser justement les pénitences aux deux équipes. Les Chevaliers ont pris quelques jours à se remettre.

Malgré leurs nombreuses activités, les gens de St-Lazare assistent nombreux aux deux messes que M. le curé dit chaque jour du Carême.

M. et Mme Redmond Bulger ont l'honneur d'annoncer les fiançailles de leur fille, Maureen, à M. Conrad Erickson, de Rossburn. Mlle Bulger, garde-malade, travaille pour le service social à cet endroit.

M. l'abbé G. Régnier a béni l'Institut Collégial de St-Lazare, et suspendu dans le corridor un magnifique crucifix qu'il a eu la générosité de donner pour rappeler aux jeunes leur grand Chef.

Le 19 février, les jeunes de 12 à 15 ans ont battu l'équipe de Russel à la patinoire de cet endroit, par un compte de 6 à 1. Félicitations aux compteurs, Richard Fouillard 2, Mervin Haney 1, Roberto Rocanto 1, et Daniel Tremblay 2. Félicitations au gardien de buts, Donald Walton, et à l'entraîneur, M. Frank Dale.

Il y avait le 9 février un bingo sous les auspices des Dames Auxiliaires. Environ 100 personnes y assistaient. Des beaux prix furent donnés aux gagnants. Une vente de pâtisseries suivit. La soirée rapporta la somme de $300 à la paroisse. Merci à la présidente, Mlle Irène Plante, et à toutes les Dames Auxiliaires.

Le jeudi soir 20 février, l'Association Athlétique a organisé un bingo. La gagnante du prix de $100 fut May Peppin.

M. et Mme Marc Régnier, de St-François-Xavier, sont en visite chez leur fils, M. l'abbé G. Régnier.

MM. et Mmes Patrick Bulger et Lacasse, de Winnipeg, visitaient M. et Mme Redmond Bulger, en fin de semaine.

Mlles Noëlla Lemoine et Alice Fenez, M. et Mme A. Miller, de Portage-la-Prairie, Mlles Jacinthe Tremblay, Josephine Boschler, Lorraine et Gisèle Huberdeau visitaient leurs parents, récemment.

Mmes Odile Roy et Berthe Griffith, de Winnipeg, passèrent quelques jours chez leur mère, Mme Josephine Deschambault.

Les collégiens, Clément Perreault, Charles Deschambault et Emile Huberdeau, sont heureux de revoir les côtes de St-Lazare.

Les jeunes de 12 ans et moins ont été les vainqueurs au tournoi de hockey de Foxwarren. Ils ont blanchi les jeunes de Binscarth au compte de 4 à 0, les jeunes de Russel par un pointage de 5 à 2. Les Chevaliers de Colomb vont probablement les inviter pour renforcer leur équipe!

Baptêmes

Le 22 décembre: Maurice, fils de M. et Mme Armand Guénette, né le 12 décembre. Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Noël.

Le 5 janvier: David, fils de M. et Mme Venance Deschambault, né le 21 décembre. Parrain et marraine, M. Mathieu et Mme Joséphine Deschambault.

Le 2 février: Daniel, fils de M. et Mme Joseph Perreault, né le 25 janvier. Parrain et marraine, M. et Mme Edmond Perreault.

Le 9 février: Gérard, fils de M. et Mme Rosaire Prescott, né le 27 janvier. Parrain et marraine, René et Marie Prescott, frère et soeur de l'enfant.

Le 11 février: Catherine, fille de M. et Mme Laslo Kraital, née le 1er février. Parrain et marraine, M. et Mme Robert Chartier.

Aubigny

Assemblée de la L.F.C.

Le mardi 18 février, à 8 h. p.m., la Ligue des Femmes Catholiques, section paroissiale St-Antoine, tenait sa première réunion à Aubigny. Font partie de l'exécutif: Mme J.-M. Ritchot, présidente; Mme Jules Sorin, secrétaire; Mme Claude Robert, trésorière; Mme Léon Palud, présidente du comité d'éducation; Mme O. Clément, présidente du comité spirituel; Mme D. Ritchot, présidente du comité de recrutement; Mme F. Chartier, présidente du comité de presse.

Sous l'habile direction de Mme la présidente, la réunion du 18 février fut intéressante autant que fructueuse. Le tout débuta par la prière de la Ligue, et les nouveaux membres récitèrent la promesse. Différentes questions furent ensuite discutées et réglées, entre autres, il fut décidé que les personnes ayant du linge usagé ou neuf à donner doivent s'adresser à Mme Jos. Sorin. Ce même linge sera ensuite distribué aux familles nécessiteuses. Il fut également décidé que le dimanche suivant la réunion serait le dimanche de la communion en groupe. Les membres devraient s'en faire un devoir.

M. l'abbé R. Nadeau, curé, explique la Bible et, à sa manière toujours plaisante, mit à point bien des détails, y compris la différence entre la bible catholique et la bible protestante. Il sut répondre aux différentes questions qui lui furent posées, et une discussion s'ensuivit. La prière de la Ligue précéda le café-goûter qui termina agréablement cette première assemblée.

Les 22 présentes se séparèrent avec l'espoir d'amener une amie au moins à la prochaine réunion du 17 mars, qui promet d'être aussi intéressante, sinon plus, car il y aura une boîte à questions, dont deux ou trois seront expliquées. Venez donc dames d'Aubigny, amenez une amie et . . . une question.

St-Laurent

Çà et là

M. Gérard Pelland a exposé, aux deux messes du dimanche, l'oeuvre splendide des retraites fermées à St-Norbert. Deux autres recruteurs, MM. Guy Morier et Georges Guilbault, l'accompagnaient. Les hommes de la paroisse de St-Laurent sont invités à la retraite du 23 au 25 mars, et les dames à celle du 21 au 23 avril. Adressez-vous à M. F. Gratton, à Mme Armand Combot ou à Mme Alphonse Perron. Une bonne retraite fermée est comparable à de bonnes vitamines. La vie regorge alors de santé.

Le dimanche 8 mars aura lieu à la salle paroissiale une soirée d'amateurs par les adultes. Bienvenue à tous.

La bénédiction de la nouvelle église de St-Laurent par Son Exc. Mgr G. B. Flahiff, C.S.B., est fixée au dimanche 24 mai.

St-Adolphe

Réception

Le dimanche 9 février, un groupe de dames et demoiselles de la paroisse se réunissait chez M. et Mme Gabriel Leclaire pour rendre hommage à Mlle Monique Leclaire à l'occasion de son entrée dans la Congrégation des Filles de la Croix.

Au nom de toutes, Mme T. Courchaine exprima les bons voeux appropriés, et Mlle Louise Théoret, cousine de Monique, lui présenta une bourse et de jolis cadeaux.

Mmes P. Berriault et M. Théoret méritent des remerciements pour avoir aidé à l'organisation de cette belle fête.

Un succulent goûter clôtura cette réception.

Toutes réitèrent leurs voeux de persévérance à l'invitée d'honneur souhaitant que d'autres jeunes filles de la paroisse suivent son exemple.

Réunions de l'APM

Au cours de la réunion mensuelle du mois de janvier, les membres de l'Association de Parents et Maîtres accueillaient comme conférencier M. René Toupin, propagandiste du Conseil de la Coopération du Manitoba.

Son entretien portait sur le rôle de la Caisse Scolaire dans la formation et l'éducation des jeunes. Malgré le peu de temps à sa disposition, M. Toupin, tout en expliquant l'organisation d'une Caisse Scolaire, fit ressortir d'une façon éclairée et précise les différents principes que l'on peut inculquer aux jeunes par l'entremise d'une Caisse.

Les questions soulevées par l'auditoire témoignaient de l'intérêt porté par les parents au sujet que le conférencier sut si bien décrire et expliquer.

Mme R. Marcoux, présidente, avait présenté M. Toupin, et M. A. Leclerc, président de la Caisse populaire, le remercia au nom de l'auditoire.

La réunion se termina par la présentation d'un film de l'ONF, démontrant les raisons d'organiser une Association de Parents et Maîtres et les bienfaits qui peuvent en résulter.

La dernière réunion régulière de l'Association de Parents et Maîtres eut lieu le jeudi soir 13 février à l'école secondaire.

Mme R. Hancox, présidente, présenta le distingué conférencier, M. le Dr F. P. Doyle, de Ste-Anne, invité à parler sur le sujet suivant: "Ce que les parents peuvent faire pour bien orienter leurs enfants dans la vie". Le Dr Doyle entama sa causerie en déclarant qu'il pouvait résumer son entretien en un seul mot: EXEMPLE! Les parents peuvent bien orienter leurs enfants en leur donnant le bon exemple en toutes choses." Tout au cours de sa causerie, le conférencier appuya sur ce point, démontrant que l'ambiance dans laquelle croît l'enfant a une influence permanente sur lui.

M. Tessier, professeur au niveau secondaire, au nom des parents et professeurs présents, remercia chaleureusement M. le Dr Doyle pour son intéressante causerie et formula le voeu de l'entendre de nouveau dans un avenir rapproché.

M. et Mme Furneaux, de Ste-Rose, sont décorés par la Croix-Rouge

M. J. MacAuley, président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, attribua des citations du Centenaire de la Croix-Rouge à cinq Manitobains lors de la réunion annuelle de la Croix-Rouge vendredi dernier.

Les personnes recevant ces citations en récompense d'un long et fidèle service à la Société sont: M. et Mme B.-H. Furneaux, de Ste-Rose-du-Lac, Mme R. A. Robinson, de Winnipeg, Mme A. W. Rogers, de Brandon, et M. H. G. Prior, de Portage-la-Prairie.

Letellier

Assemblée de l'APM

Le mercredi 29 janvier, l'Association de Parents et Maîtres de Letellier se réunissait dans une des classes de l'école élémentaire pour la réunion mensuelle.

L'assemblée débuta par la prière qui fut récitée par M. l'abbé E. Fontaine, curé. Le président, M. Joseph Saurette, présenta l'agenda de la soirée puis demanda à Mme D. Fortier de lire les minutes de la dernière réunion. Elle fit aussi la lecture de lettres concernant la littérature offerte aux parents. On y discuta ce qui serait fait pour la Semaine de l'éducation.

Ceci fut suivi de deux films, dont l'un intitulé "Les Parents". Ici, on démontre que tous aiment les enfants mais combien peu savent les comprendre. Si on veut vraiment les éduquer il faut d'abord les comprendre, leur donner de l'affection et de l'attention dès leur bas âge; leur prouver qu'ils sont "désirés" à la maison.

Le deuxième film, "Il agit selon son âge", était une description des jeux et du caractère des enfants d'un an à 15 ans.

Il y eut ensuite une discussion animée qui démontra l'appréciation des 23 personnes présentes. M. l'abbé Fontaine donna aussi de très bons conseils sur les sujets mentionnés. Un succulent goûter fut servi par les dames.

On espère que l'assistance sera encore plus nombreuse la prochaine fois.

Requête de 75 savants français à de Gaulle

PARIS — Dans une lettre ouverte au général De Gaulle, 75 professeurs de la Faculté des sciences et du Centre D'Orsay (près de Paris) demandent que la France signe le traité de Moscou. Soulignant que "leur métier leur permet d'apprécier les terribles méfaits d'une éventuelle guerre nucléaire", les savants souhaitent que "les moyens engloutis dans les applications des découvertes à des fins militaires soient mis à la disposition des laboratoires de recherches et servent à la promotion de l'enseignement".

Exposition internationale d'automobiles

Etoiles de cinéma et voitures brilleront quand les distributeurs d'automobiles de Winnipeg présenteront leur Exposition internationale d'automobiles 1964. On y étalera des millions de dollars en voitures et en talents. Des automobiles de tout genre et de toute dimension, de marques étrangères ou domestiques. Il y aura trois représentations théâtrales quotidiennement, à 3 h. 15, 7 h. 15 et 10 h. 15. Les fabuleux Mills Bros en seront les vedettes de même que le fameux mime Gene Sheldon, de réputation mondiale, une famille de culbuteurs, les Julindas, ainsi qu'Anden et ses caniches dans un numéro sensationnel.

Entrée 75c. Gratuit pour enfants d'âge préscolaire avec leurs parents.

Récentes nominations à la Banque Canadienne Nationale à Montréal

MONTREAL — M. Louis Hébert a été nommé président de la Banque Canadienne Nationale. Il succède à M. Ulric Roberge, qui a démissionné de ce haut poste pour cause de maladie.

M. Hébert prend ainsi la direction de la plus importante institution bancaire canadienne-française après avoir connu une rapide ascension au service de cette banque qui projette actuellement un développement d'envergure sur la Place d'Armes. Il occupait antérieurement les fonctions de gérant général.

Le conseil d'administration de la Banque a aussi désigné M. André Lacasse comme successeur de M. Hébert au poste de gérant général. M. Lacasse, comme M. Hébert, est un banquier qui a acquis son expérience en entrant dès sa jeunesse au service de la banque. Nommé comptable en chef de la banque alors qu'il était encore très jeune, il remplissait depuis quelques années les fonctions de gérant général adjoint.

Les administrateurs ont finalement désigné Me Philippe Brais à la présidence du conseil d'administration.

Ralliement de 400 scouts à Lorette, le 23 février

LORETTE — Tel qu'annoncé, le grand ralliement de tous les scouts d'expression française du diocèse de St-Boniface eut lieu le dimanche 23 février, à la salle paroissiale de Lorette. Il y avait de 400 à 500 scouts présents, accompagnés de leurs chefs. Ce ralliement se fit de 4 h. à 9 h. p.m.

Son Exc. Mgr M. Baudoux arriva à 7 h. 30 p.m., et remit à quelques personnes méritantes les décorations suivantes: présentation du brevet de bois à M. l'abbé F. Juneau, de St-Eugène, aumônier diocésain; deuxième partie de la présentation du brevet de bois à MM. les abbés David Roy, de St-Malo, Henri Perron, de Transcona, Gérard Toupin de St-Eugène, et aux chefs Roméo Delorme, de St-Boniface, et Aurèle Campeau, de St-Norbert, ainsi que la présentation de la Dent d'Akéla à Mlle Rose-Marie Proteau, de St-Boniface.

Les patrouilles gagnantes du concours diocésain sont: 1ère, les "Ecureuils" de St-Norbert, 2e, les "Bisons" de St-Boniface; 3e, les "Mouettes" de Notre-Dame-du-Cap. Le concours de champs fut gagné par la meute Langevin. Son Excellence présenta aussi deux brevets de dix ans de service comme chef à M. l'abbé Juneau et à M. Herménégilde Dubé, commissaire régional.

Dans son allocution, Son Excellence félicita et remercia les chefs et les aumôniers de leur dévouement couronné de tant de succès en vue de la formation des scouts. Il encouragea ces jeunes à être fidèles à leurs promesses scoutes et leur souhaita de persévérer jusqu'au bout. Ces jeunes comprendront plus tard que tout ceci est pour leur plus grand bien.

Thé

Le dimanche 23 février était certainement une journée bien employée au village. Il y en avait de l'entrain! Au gymnase de l'école secondaire se tenait un thé organisé par le Cercle local de l'Association d'Education. Il y eut aussi musique et chants. La salle était artistiquement décorée de fleurs et de pancartes patriotiques pour rappeler à tous de conserver leur belle langue française.

M. Jean-Baptiste Grégoire, président, et des membres de son comité remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont répondu à leur invitation, soit en prenant part au thé, en aidant ou par leurs généreux dons qui ont fait de cet après-midi un beau succès. Un merci spécial s'adresse aux religieuses pour leur dévouement, à Mme Alfred Gauthier, présidente du thé, à MM. Raymond Bernier, président de l'Association d'Education, et René Rottiers, secrétaire de l'AECFM, d'avoir bien voulu se déranger pour venir rehausser l'éclat de cette activité par leur présence. On rapporte que 219 personnes se sont enregistrées à cette fête.

Erreurs

Deux erreurs se sont glissées dans les nouvelles de la semaine dernière. Le club de hockey est allé jouer à La Broquerie, le 16 février contre l'équipe de Ste-Agathe et non contre celle de La Broquerie. Le pointage fut de 5 à 3 pour Ste-Agathe et malheureusement pas pour les joueurs de Lorette, comme ceci avait été indiqué.

Le Cercle Molière à Ste-Anne-des-Chênes

Les 22, 23 et 24 janvier derniers, le Cercle Molière de St-Boniface présentait, à la salle académique du collège de St-Boniface, une comédie en 4 actes de Louis Velle intitulée "Mousseline".

Cette pièce, grandement appréciée de tous ceux qui assistèrent aux représentations sera présentée à l'auditorium de l'école secondaire de Ste-Anne-des-Chênes, le dimanche 1er mars à 8 h. 15 p.m.

La mise en scène de la pièce est confiée à Mme Pauline Boutal, et l'interprétation à Jean-Guy Roy, André Gélinas, Marie-Rose Gay, Rose-Marie Bryner, Pierre Boux et Alphonse Tétrault.

Le Cercle Molière invite tous les gens de Ste-Anne-des-Chênes à voir cette représentation. De même, tous les amateurs de théâtre des villages environnants ne voudront pas manquer d'assister à "Mousseline" le dimanche 1er mars à 8 h. 15 p.m., à l'auditorium de l'école secondaire de Ste-Anne-des-Chênes.

St-Norbert

Ralliement scout

Le grand ralliement scout du diocèse de St-Boniface eut lieu à Lorette le dimanche 23 février. Les scouts de la paroisse s'y rendirent avec M. René Provost, S.N., David Pelland et Aurèle Campeau, A.S.M. Merci à M. Albert Roy, qui a su faire une bonne action urgente.

Tous sont fiers des "Ecureuils", qui ont remporté le premier prix du diocèse avec l'aide de leur C.P. Brian Charette. A cette occasion, M. Aurèle Campeau a reçu le certificat de la deuxième partie du brevet de bois qui lui fut présentée par Son Exc. Mgr Maurice Baudoux.

Gilles Pelland, Brian Charette, Guy Marion, Maurice Boissonneault et Robert Leclaire, accompagnés de M. Campeau, sont allés faire un camp d'hiver à Ste-Rita, le samedi 8 février. Ils sont revenus le dimanche après-midi, enchantés d'avoir passé une belle nuit sous la tente.

Henry Fortier, du Juniorat de St-Boniface, fils de M. et Mme Wilfred Fortier, de Flin Flon et autrefois de St-Norbert, était en vacances chez la famille Amédée Marion. Les autres étudiants du Juniorat étaient aussi en congé dans leurs familles. Tous ont passé une belle fin de semaine.

MM. et Mmes Gilbert Richard et Roger Smith, ainsi que Louis Normand, du collège de St-Boniface, étaient de passage chez M. Fernand Savoie, cette dernière fin de semaine.

Les 28 et 29 février et le 1er mars aura lieu un carnaval avec dance sur glace samedi soir et autres amusements. Il y aura aussi le couronnement de la reine, qui sera une des quatre jeunes filles candidates, élèves des grades 9, 10, 11 et 12, Mlles Dianne Robert, Dianne Audet, Nicole Dubuc et Florence Brunet. Venez en grand nombre; apportez vos mocassins et vos patins.

Il y a un changement au sujet de la partie de cartes organisée par les parents et amis des scouts. Celles-ci aura lieu le dimanche soir 15 mars au sous-sol de l'église de St-Norbert. Les organisateurs des troisième et quatrième soirées se réunissent pour faire de celle-ci un beau succès. Les personnes en charge sont les familles Gérard Rémillard, Léon et A. Laurendeau, Philippe Olivier, Aurèle Tellier, Albert Roy, E. Charette, A. Gauthier, René Provost, Mmes Cécile Roy et E. Austin. Elles vous promettent une grande soirée de prix, de surprises et d'amusements. Venez vous amuser.

Les dames de la paroisse vous invitent au déjeuner-communion des Chevaliers de Colomb, le dimanche 1er mars, à la messe de 8 h. a.m.

M. Paul St-Goddard se mérita la coupe pour être le meilleur confectionneur de fromage cottage dans la province. Cette coupe lui fut présentée par l'hon. G. Hutton, ministre de l'Agriculture, à un banquet qui eut lieu à l'hôtel Marlborough. M. St-Goddard travaille pour la Crémerie Crescent. Sincères félicitations.

Mme Marcel L'Heureux est patiente à l'hôpital général St-Boniface.

Les éliminatoires débuteront le 26 mars

NEW YORK — Lors d'une assemblée des gouverneurs de la Ligue Nationale, il a été décidé que les séries éliminatoires débuteront le 26 mars sur la patinoire des équipes qui termineront la saison en première et deuxième positions.

Ainsi, les équipes qui participeront aux éliminatoires pourront bénéficier de quatre jours de repos puisque le calendrier régulier prendra fin le 22 mars.

Les deux premières joutes des séries semi-finales seront disputées au domicile des détenteurs des deux premières places, le jeudi 26 mars et soit samedi ou dimanche. Les deux joutes suivantes auront lieu sur la patinoire des équipes de 3e et 4e positions le mardi et le jeudi suivants. Toutefois, si les Rangers de New York participent aux séries d'après-saison, leurs joutes locales auront lieu le mardi et le mercredi.

Le président Clarence Campbell a aussi révélé que la saison 1964-65 débutera le 12 octobre 1964 et se terminera le 28 mars 1965.

LE COLLÈGE ST-JOSEPH

sous la direction des Clercs de St-Viateur

OTTERBURNE, MAN.

Les feux de la rampe

Les finissants ont vraiment mis la main à la pâte et, pleins d'enthousiasme, ils se lancent à la conquête du théâtre. Ce n'est plus un secret, ils travaillent avec ardeur à la mise en scène d'une pièce dramatique.

"La fille de Roland", drame en quatre actes d'Henri de Bornier, est au programme de la 12e année. Quant à étudier ce chef-d'oeuvre, pourquoi ne pas l'exécuter sur la scène? Et voilà nos finissants en pleine aventure. La quantité de vers à apprendre ne les a pas rebutés et ils seront bientôt prêts à produire le fruit de leurs efforts, car il y en a eu et il y en aura encore. Chose certaine, le premier bénéfice qu'ils en retireront sera la pleine compréhension du texte, matière à examen.

Nous ferons paraitre dans une chronique ultérieure l'endroit et la date de la représentation. Pour le moment, contentons-nous de soulever un tant soit peu le coin du rideau pour connaitre le nom de l'interprète du rôle-titre: Béatrice Préfontaine, finissante à l'Institut Collégial de St-Pierre. Ce rôle avait été tenu en 1875, lors de la première représentation à la Comédie française par Madame Sarah Bernardt.

A.-O. DEPOT, C.S.V.

Hockey

Les Juvéniles ont terminé victorieusement les joutes semi-finales avec les Falcons de St-Pierre. La dernière partie marque un pointage de 10 à 3 pour le collège. Les joutes finales commenceront contre Steinbach la semaine prochaine. Les Bantams eux aussi ont été victorieux dans les joutes semi-finales contre New Bothwell. Ils entreront en compétition finale contre St-Pierre ou Steinbach.

Curling

Les 12 équipes du collège ont leurs joutes régulières au village d'Otterburne. Il y eut 66 parties depuis le début de la saison. Le grand bonspiel du collège aura lieu la semaine prochaine. L'équipe de Jules Turenne a pris part au bonspiel de la division de la Rivière-Rouge, le 16 février. Cette équipe a été éliminée dès la première partie.

Anciens

Nous rappelons aux Anciens que leur partie de hockey contre les collégiens aura lieu le dimanche 1er mars, à 2 h. p.m.

L'exécutif de l'Association des Anciens invite tous les anciens à sa réunion annuelle qui aura lieu au collège le 4 avril, à 4 h. p.m. La réunion sera suivie d'un souper et d'une soirée récréative. Le président et le secrétaire feront leurs rapports des activités de l'année. Le R. P. supérieur du collège adressera la parole au cours du souper. Vous recevrez des lettres de faire-part à la fin de mars.

Gérard THERRIEN, président.

Bingo

Bienvenue à tous les parents et amis à notre grand bingo le 1er mars, à 8 h. p.m.

Le comité d'organisation.



Lors de l'assemblée annuelle de la Caisse Populaire de La Broquerie, M. Gualbert Nadeau fut l'objet d'une mention toute spéciale en raison des seize années données si généreusement au service du Comité de crédit de cette organisation. Depuis sa fondation en août 1938, la Caisse locale a consenti des prêts pour un total de $1,783,478.65. C'est dire que les membres de ce comité dont M. Nadeau faisait partie ont eu bien des heures de travail supplémentaire.

La Broquerie

Çà et là

On trouvera dans la chronique de la semaine prochaine un programme détaillé du Carnaval qui se déroulera à La Broquerie les 6, 7 et 8 mars prochains. En attendant voici les grandes lignes: ouverture le vendredi 6 mars à 8 h. 30 p.m., samedi après-midi pour les enfants, et le samedi soir, mascarade et hootenanny sur la glace; dimanche soir, clôture et couronnement de la reine. Félicitations aux candidates et aux organisateurs qui rivalisent de dévouement pour faire un succès de ce carnaval organisé pour le bénéfice de la jeunesse.

D'intéressantes soirées d'étude sur le sujet en cours cette année, "Relations entre parents et adolescents", étaient organisées récemment sous les auspices de la J.E.C. Ces réunions rehaussées par la présence du dévoué pasteur de la paroisse, M. l'abbé U. Lafond, eurent lieu chez MM. Louis Laurencelle, Gérard Tétrault et Aimé Vielfaure.

Voeux de meilleure santé à tous les malades, particulièrement à M. Alphée Kirouac, de même qu'aux jeunes patientes Michelle Daneault, Mariette Troisfontaines et Georgette Boily, ainsi qu'à Mlle Yvonne Laramée, de retour dans sa famille après un long stage à l'hôpital.

Trois couples de la paroisse avaient le bonheur d'assister à la retraite conjugale à Villa Maria, du 21 au 23 février: MM. et Mmes Gérard Kirouac, Jean-Léon Lord et Gualbert Nadeau.

Ste-Amélie

Çà et là

Prompt rétablissement à MM. Gustave Debeucklaere et Roland Landry, qui furent patients à l'hôpital de Ste-Rose durant la semaine du 18 février.

Etaient en visite chez M. et Mme Edouard Soucy durant la fin de semaine du 21 février: M. et Mme Charlie Berthelette et leur fille, Patsy, de Neepawa, M. Armand Rivard, de Camp Shilo, et M. et Mme Louis Soucy, de Portia, Man.

M. et Mme David Erlendson, de Reykjavik, ont visité M. et Mme G. Casavant durant la dernière fin de semaine.

Camille Pinette et Ernest Gagnon, du Juniorat de la Ste-Famille, ont passé quelques jours de congé chez leurs parents.

M. et Mme René Maguet, de Winnipeg, étaient en visite chez M. et Mme L. Finney, durant la dernière fin de semaine.

MM. Albert, André et Benoit Labelle se sont rendus à Hudson, Ont., le 14 février et sont revenus le 18 février. M. B. Labelle est revenu avec son camion et les meubles. M. et Mme Jean-Marie Corbel et leur fils, René, de Laurier, ont visité M. et Mme Jos. Corbel, le dimanche 16 février.

M. Eddy Debeucklaere, de Dauphin, a passé la dernière fin de semaine chez ses parents.

Mme Ludger Soucy s'est rendue à Winnipeg avec M. et Mme Albert Ferec, le mardi 18 février.

N'oubliez pas le Bildo à Ste-Amélie, le 1er mars à 8 h. p.m.

Comment serais-je seul? J'ai pour amis les esprits les plus adorables qui soient descendus sur ce monde; je n'ai qu'à faire mon choix; il se précipiteront pour me tenir compagnie. — Edmond Jaloux (extrait de ses papiers)

Laurier

Curling

Trois équipes, celles de M. Albert Letain, Raymond Van Humbeck et Cyrille Verley, terminèrent la saison de curling sur un pied d'égalité. Une série éliminatoire entre ces trois équipes fut tenue et sous l'habile direction de M. Claude Valcourt (attention gens de St-Jean-Baptiste), l'équipe de M. C. Verley sortit vainqueur et détiendra la coupe pour une année. MM. Claude Valcourt, François Patenaude, Gérard Boisvert et Cyrille Verley formaient cette équipe.

Le bonspiel annuel avait lieu la semaine du 17 février. 39 équipes venant de McCreary, Ste-Rose-du-Lac, Kelwood, Makinak et Eddystone, y prirent part. Deux équipes locales gagnèrent des prix. M. W. Bouchard reçut un troisième prix à la deuxième compétition, et Mme Doreen Van Humbeck se rendit en final à la troisième compétition, mais perdait contre une équipe venue de Kelwood.

Visiteurs

M. et Mme Cyrille Deremiens, de Virden, étaient en visite chez M. et Mme Edgar Boisvert.

Mme Henriette Bruyère et son fils, Christian, de Montréal, Qué., étaient en visite chez Mlle Louise Deremiens.

Vient de paraître

aux Editions de l'Homme:

"Pourquoi et comment cesser de fumer"

(par Alain Stanké)

Vous devez lire: "Pourquoi et comment cesser de fumer".

C'est un devoir envers vous-même et envers ceux dont vous avez la responsabilité.

Le Rapport Terry vient d'exploser aux Etats-Unis. Les ondes de choc de cette bombe s'étendent jusqu'à notre pays menaçant la bienheureuse ignorance de quelques millions de Canadiens. Alain Stanké nous fournit dans son dernier volume le meilleur et le plus récent de toutes les recherches effectuées sur le tabac et ses rapports avec le cancer du poumon.

Il nous fait l'historique de l'usage curieux que les hommes font de cette plante, soeur de la tomate et de la pomme de terre. Parfaitement documenté, se référant aux plus sérieuses études faites en Grande-Bretagne, en France et aux Etats-Unis, il nous décrit exactement ce qui attend le fumeur invétéré. Après nous avoir fait toutes ces terrifiantes expériences de fumeurs qui ont rompu avec ce vice et nous offre les moyens de lutter contre la tyrannie de ce petit tube blanc lequel, en échange de quelque 6 à 7,000 dollars (deux paquets par jour pendant 20 ans) nous garantit un bon cancer du poumon . . . "frais funéraires en sus!", comme le dit si aimablement l'auteur.

Ce livre s'adresse aussi bien aux fumeurs qu'aux non-fumeurs. Aux premiers pour les guérir, aux seconds pour les prévenir.

Alain Stanké nous le dit: "c'est un placement à 300 pour 1". En effet, le livre ne vous coûte que $1.00 et vous convaincra d'épargner les $300 de cigarettes que vous fumez chaque année, si ce n'est plus. Où trouver meilleur investissement?

Ce livre est conçu pour être lu et compris de tous, jeunes et adultes.

Faites-le lire à vos enfants, à vos amis, c'est un DEVOIR. Il est en vente partout pour le prix de deux paquets de cigarettes . . . C'est le premier livre du genre. Un livre qui vous fera épargner de l'argent et vous évitera peut-être d'attraper le cancer. On peut se le procurer chez son fournisseur habituel, ou à l'Agence de Distribution Populaire, 1130 est, Lagauchetière, Montréal.

Prières pour l'Eglise du silence

ROME (CCC) — Le mardi 11 février, en la fête de Notre-Dame de Lourdes, une messe pour l'Eglise du silence, a été célébrée en la basilique romaine de Ste-Marie-Majeure, par le cardinal Michael Browne, qui a prononcé également l'allocution de circonstance, demandant aux fidèles de prier pour ceux qui souffrent pour leur foi.

St-Claude

Le Scoutisme à St-Claude

Cette année, la nouvelle troupe de St-Claude se joint à tous ses frères scouts du monde pour célébrer du 16 au 23 février, la Semaine Scoute.

La troupe de St-Claude, la 15e du diocèse de St-Boniface, doit son origine au dévouement inlassable de son aumônier, M. l'abbé G.-M. Léveaque. Son chef, Henri Bazin, et son assistant, Charles LeRoux, sont présentement responsables de ses 10 membres qui forment deux patrouilles, les Antilopes et les Renards. Le dimanche 16 février, à la messe de 10 h. 30 a.m., eut lieu la bénédiction du drapeau et des fanions scouts. Le mardi soir 18 février avait lieu la promesse des premiers scouts de la paroisse. Cette cérémonie débuta par la "veillée d'armes" qui est faite à l'église. Durant une heure environ, M. l'aumônier donna à l'auditoire une très claire et intéresssante explication des dix lois scoutes. Pendant la récitation du chapelet, les aspirants scouts avançaient lentement dans le centre de l'église pour ensuite se placer au sanctuaire.

On procéda au lavement des mains, symbolisant le renoncement à leur passé médiocre, et ensuite à la rénovation de leur promesse de baptême, chacun portant un cierge allumé. Cette touchante cérémonie se passait dans l'obscurité, seuls seize lampions figurant les dix articles de la loi, les trois principes et les trois vertus, scintillaient sur l'autel. M. Guy Martin commentait la cérémonie.

La bénédiction du Saint Sacrement et les chants des scouts mirent fin à la cérémonie religieuse. Pendant que les parents et amis se rendaient à la salle paroissiale, les scouts en silence se dirigeaient eux aussi à la salle pour leur promesse civile.

Là, devant les commissaires régionaux et diocésains, les chefs locaux renouvelaient leur promesse prononcée le 7 décembre dernier. Après la récitation des lois scoutes, chaque aspirant répondant à l'appel de son chef, venait, main sur le drapeau, prononcer sa promesses de loyauté "à Dieu, au Canada et à son prochain". Le nouveau scout était alors coiffé de son béret, décoré de son insigne et de son noeud de patrouille; il saluait alors ses chefs et se plaçait avec sa patrouille respective.

Après quelques mois de félicitations et d'encouragement des chefs, on permit aux scouts de se détendre, ce qu'ils firent en offrant à l'auditoire des chants et de la musique variés. Un goûter fut servi dans le soubassement de la salle paroissiale. Etaient venus de St-Boniface pour cette cérémonie de promesse, M. l'abbé F. Juneau, aumônier diocésain, les commissaires Dubé, Soulodre et Lambert et le chef Delorme.

Félicitations et bonne chance à tous les membres de ce nouveau mouvement à St-Claude. Merci aux parents et aux généreux docteurs.

La prochaine grande étape de ces scouts sera leur camp de cet été. A l'automne, ils accueilleront de nouveaux candidats dans leur rang.

Virden

Décès

M. René Jacques, de Virden, est décédé le 7 février à l'hôpital Assiniboine de Brandon, à l'âge de 66 ans et 6 mois, après cinq mois de souffrances supportées avec courage.

Les funérailles eurent lieu le 11 février dans l'église du Sacré-Coeur de Virden. Le R. P. J. Schreiber officiait. L'inhumation se fit à Oak Lake, suivant le désir du défunt.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, un fils, deux frères, Robert et Alexis, de Wawota, Sask., et plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.

De nombreux tributs floraux furent offerts à la famille. Les porteurs étaient cinq neveux du défunt, MM. André Baudu, de Vandura, Sask., René Jacques, de Kelso, Sask., Walter Wyporowich, de Maryfield, Sask., Howard Rourke, de Brandon, Albert Guerier, de Virden, et un ami, M. George Plata, de Virden.

Né à Blagny, France, le 12 août 1897, M. René Jacques vint avec ses parents au Canada en 1909. Ils résidèrent à Sander, Man., jusqu'en 1912, alors qu'ils allèrent s'installer sur une ferme à Dumas, Sask. En 1915, M. R. Jacques s'enrôla dans l'Armée française et ne revint au Canada qu'en 1918. Il épousa Mlle Elisabeth Delarue le 24 février 1925 et ils s'installèrent sur une ferme près de Virden. En 1945, ils firent encan de leurs biens et se retirèrent à Virden.

Parmi les parents et amis venus de l'extérieur pour les funérailles, l'on remarquait MM. et Mmes Robert et Alexis Jacques, frères et belles-soeurs, MM. et Mmes René, Albert et Ernest Jacques, neveux et nièces, de Wawota, Sask., M. et Mme André Baudu, de Vandura, Sask., M. et Mme W. Wyporowich, de Maryfield, M. et Mme Carl Ellis, de Moose Jaw, Sask., M. et Mme Howard Rourke, de Brandon, et Mme R. Zébière, de Wawota.

Remerciements

Les familles Jacques et Delarue désirent remercier sincèrement tous ceux qui leur ont témoigné de la sympathie, soit par visites, offrandes de fleurs et de messes ou assistance aux funérailles.

Les bons livres sont l'essence des meilleurs esprits, le précis de leurs connaissances et le fruit de leurs longues veilles. L'étude d'une vie entière s'y peut recueillir dans quelques heures: c'est un grand secours. — Vauvenargues (introduction à la connaissance de l'esprit humain, XXVIII)

Selon l'Acte Municipal et l'Acte des Ecoles Publiques

Selon l'Acte Municipal et l'Acte des Ecoles Publiques, l'avis est par les présentes donné que le Règlement no 1-63 du District Scolaire Consolidé de St-Georges, no 2403 sera soumis au vote des électeurs résidant dans ladite Division Scolaire, au temps et à l'endroit ci-dessous décrits.

Ledit Règlement no 1-63 a pour but d'autoriser les Commissaires de ladite Commission Scolaire à créer une dette par l'émission d'obligations de $11,000.00 afin de pouvoir compléter le projet de construction entrepris en 1962 et de payer les dépenses additionnelles encourues dans cette construction. Lesdites obligations rapportent un intérêt annuel de 6¾ pour cent, payable le 1er décembre chaque année de 1964 à 1983, toutes deux incluses, à la Banque Royale du Canada, Pine Falls, Manitoba, ou au bureau principal de ladite Banque dans les villes de Winnipeg, Toronto ou Montréal, toutes au Canada.

Le temps et l'endroit pour le vote des électeurs pour ou contre ledit Règlement no 1-63 est le lundi 2 mars 1964, entre neuf heures de la matinée et huit heures de l'après-midi de ce jour, et le bureau de scrutin sera à l'école Allard dans ledit District Scolaire Consolidé de St-Georges, no 2403. Après la fermeture du bureau de scrutin, le directeur du scrutin nommé pour diriger ledit vote devra compter, à ladite école Allard, le nombre de vote pour et contre ledit Règlement.

Le vendredi 21 février, le président de la Division Scolaire du District Consolidé de St-Georges, no 2403, sera présent au bureau du Local Government District of Alexander, pour nommer, si nécessaire, des personnes qui se rendront au bureau de scrutin lors du comptage final des votes par le directeur du scrutin, au nom des personnes intéressées et désireuses de promouvoir l'acceptation dudit Règlement, et au nom des personnes intéressées et désireuses de s'opposer à cette acceptation.

Une copie du Règlement no 1-63, avec une copie de l'Ordre no F 2/64 du Bureau Municipal du Manitoba sont dans les archives du bureau de l'Administrateur au Local Government District of Alexander, St-Goerges, Manitoba, et peuvent être étudiées durant les heures de bureau par toute personne intéressée.

Daté à St-Georges, Manitoba, ce 5e jour de février 1964.

Jean Dupont,
secrétaire-trésorier,
District Scolaire Consolidé
de St-Georges, no 2403.

MM. R. Labossière et J. Saurette élus président et vice-président à Carman

CARMAN — Une quarantaine de coopérateurs du district manitobain no 2 de la Coopérative Fédérée, directeurs et gérants de coopératives de consommation, ont participé mardi dernier à Carman à leur réunion annuelle, sous la présidence de M. Gordon Atkins, de La Rivière. Parmi eux on remarquait MM. Raynald Labossière, gérant du magasin coopératif de St-Léon, Lucien Bouchard et Joseph Saurette, directeurs de la coopérative de Letellier, Louis Comte et Frank Lesage, directeurs de la coopérative de Notre-Dame-de-Lourdes. (Font partie de ce district no 2: Fannystelle, Haywood, St-Claude, Letellier, St-Joseph, St-Léon, Somerset, Notre-Dame-de-Lourdes, Elie, etc.)

La réunion débuta par un dîner commun, au Shamrock Tea Gardens. A 1 h. p.m. exactement, M. Atkins ouvrit les assises par ses remarques préliminaires de bienvenue, d'invitation à l'étude et à la discussion M. Glen Curd, secrétaire, de Sperling, lut le rapport de l'assemblée annuelle de janvier 1963. Puis M. E. Braun, de Carman, responsable des relations extérieures dans le district, présenta son rapport annuel, dont voici les principaux points: la Fédération a terminé sa 6e année d'opération le 31 octobre 1963 et compte actuellement un total de 21 membres ou 78 pour cent du nombre possible de 27 coopératives de consommation dans le district; le séminar tenu à Winkler le 2 décembre dernier (125 coopérateurs présents) remporta un véritable succès, spécialement par la qualité et l'importance actuelle des sujets discutés (M. Roland Couture, gérant de CKSB de St-Boniface, un des orateurs-professeurs, traita du sujet "Qualité de nos décisions"); l'organisation de voyages d'étude dans la région ou ailleurs; le thème en vogue dans le district "Les nouvelles frontières" incite à repenser les principes et les actions du mouvement coopératif avec un regard neuf, un regard 1964, particulièrement si l'on veut vraiment intéresser ou attirer les jeunes.


M. Raynald Labossière

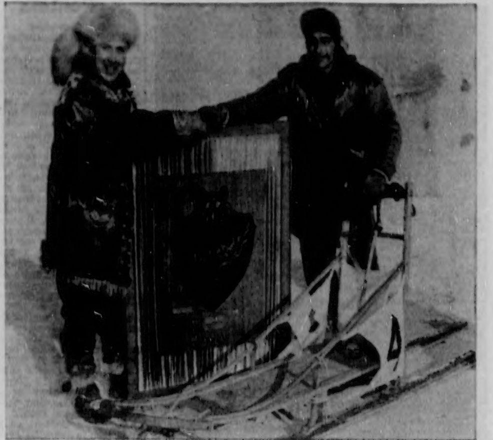
M. Atkins, président, dans le rapport du bureau de direction, reprit à sa manière maintes pensées ou suggestions de M. Braun, mais tout spécialement il incita directeurs et gérants du district à se souvenir que même en démocratie le chef est en avant et dirige, au lieu de se tenir à l'arrière de ses troupes.

M. Don H. Slimmon, de Winnipeg, expliqua ensuite les quelques changements qu'on se propose d'effectuer dans les règlements du district. Par exemple le bureau de direction comprendra dorénavant neuf membres, soit 6 non-employés et 3 employés des coopératives. Au cours des élections qui suivirent, MM. Raynald Labossière et Joseph Saurette, respectivemeint gérant et directeur des coopératives de St-Léon et de Letellier, furent proclamés membres du bureau de direction pour l'année 1964. (Après la réunion annuelle, les nouveaux directeurs se choisirent un président et un vice-président, et ce furent MM. Labossière et Saurette qui furent élus à ces postes de responsabilités. Félicitations.)

M. Fred Lockhart, de Saskatoon, directeur des activités de groupes au sein de la Federated Co-operatives Limited, et orateur invité pour la circonstance, vint en quelque sorte tirer les conclusions des paroles prononcées au cours de l'après par MM. Atkins, Braun et Slimmon. Vraiment, les auditeurs furent bien servis et ils n'ont maintenant qu'à mettre en pratique ce message pour que les coopératives de leur région, tout en restant fidèles aux principes de base du mouvement, soient à la page en 1964, exercent une influence économico-sociale sur la population de la région, et parviennent à sans cesse renouveler les cadres du personnel et des bureaux de direction par la venue de nombreux jeunes. Le message de M. Lockhart fut chaudement applaudi.

C'est M. Braun qui expliqua à l'assemblée le rapport financier. Il est intéressant de noter que les coopérateurs de ce district numéro 2 croient à l'importance de la publicité, tout particulièrement dans **La Liberté et le Patriote** et au poste CKSB. C'est ainsi qu'en 1963 on consacre à la seule publicité la somme de $5,635.03, le tiers du budget total. De ce $5,635, **La Liberté et le Patriote** reçut $935 (dont $522 payés par la Federated Co-op de Saskatoon) et CKSB, $1,100 (dont $110 payés par la FCL). Il fut décidé qu'en 1964 on n'accorderait une publicité régulière que dans le journal français et à la radio française. Ce fait important est à l'honneur des Canadiens français influents du district et de leurs confrères coopérateurs de langue anglaise qui estiment fortement leur contribution.

Le représentant de **La Liberté et le Patriote** fut plus que cordialement reçu à Carman. Sa présence fut d'ailleurs soulignée maintes fois par les orateurs. Et il eut l'occasion de causer avec presque tous les délégués au cours de l'après-midi.


Vive le champion! Et cette année, le champion mondial de la course en traine à chien est M. Gilbert Lavallée, de Le Pas, Manitoba, qui mena son atelage à la victoire au cours du Festival des Trappeurs 1964, tenu dans cette ville récemment. Cette course fameuse est l'événement de l'année et du Festival. Le gagnant reçoit un prix de $1,000 en plus du magnifique trophée Labatt, encadré dans la vignette ci-dessus par M. George Prost, de la compagnie Labatt, qui en fait la présentation et M. Gilbert Lavallée qui le reçoit.

Huit jours en Saskatchewan

D'une huitaine en Saskatchewan, le visiteur québécois rapporte des observations qu'il mettra quelque temps à digérer lui-même. Le Canada est un pays si vaste qu'on a l'impression, au retour, d'avoir visité un autre monde . . .

* * *

Je vous fais grâce de toute considération sur la distance et le paysage. Il suffit de noter qu'au-delà de Winnipeg, on est complètement dépaysé dans ce pays plat comme une table. Et que Montréal, vue de l'Ouest, apparait comme une grande capitale, extrêmement vivante et animée, comblée de richesses culturelles, parée de toutes les séductions! C'est d'ailleurs l'impression permanente de ceux qui vivent sur les lieux; tous les Saskatchewanais que j'ai rencontrés sont convaincus que l'histoire du pays se fait dans l'Est, terme arbitraire dont ils se servent pour désigner Toronto, Montréal, Ottawa.

Mais sont-ils sensibles à cette histoire qui se fait et préoccupés par l'évolution du pays? Sans aucun doute. Ce qui frappe, cependant, c'est que le Canada n'est pas leur premier souci; c'est le deuxième, très exactement. Disons mieux: de même que pour nous le Canada c'est d'abord et avant tout le Québec, de même les gens de l'Ouest sont d'abord et avant tout des "Westerners". Le "canadianisme" désincarné, sans trait d'union, cet idéal que M. Diefenbaker prêcha dans ses beaux jours, c'est plus que jamais un mythe. Constamment, les hommes des plaines s'appliquent à tirer au clair leur identité: "Je suis né ici. Untel est de l'Est; il est arrivé à Saskatoon après la guerre. Tel autre, c'est un homme de la Côte, etc.".

Prétendre que le Caanda forme un pays compact où seul le Québec se distingue en marquant ses distances par rapport aux autres provinces, c'est un mensonge flagrant, fort populaire à Ottawa, mais mensonge tout de même.

En cela, nous sommes vraiment un pays fédéraliste. Nous nous sentons d'abord québécois ou colombiens, comme les Suisses sont avant tout genevois, fribourgeois ou bernois.

En Saskatchewan, le fait d'avoir maintenu au pouvoir, depuis vingt ans, un gouvernement socialiste accentue chez les citoyens le sentiment régionaliste. Ils se sentent à l'avant-garde du progrès social, eux qui bénéficient déjà de l'assurance médicale universelle, par exemple, alors que le reste du pays commence à peine d'en parler.

Mais la grande différence qui les distingue du Québec, tient à l'attitude respective de chaque génération au sein du groupe. Alors qu'ici, le nationalisme canadien-français s'avère particulièrement intense chez les jeunes, moins marqué chez les adultes, on observe chez eux l'inverse. Le souci de maintenir en Amérique du Nord une entité politique distincte des Etats-Unis, ce sont les hommes de la quarantaine, dans l'Ouest, qui s'en préoccupent vraiment. Les jeunes que j'ai rencontrés, presque tous des étudiants, acceptaient d'en discuter mais plutôt mollement, sans passion. On se demande d'ailleurs pour quoi ils se passionnent: je n'ai observé chez eux aucun militantisme.

* * *

Ce voyage, enfin, si court qu'il fût, a suffi pour me replonger en pleine Babel canadienne. Si jamais le Canada succombe à ses division internes, il faudra en attribuer une bonne part de responsablité au problème des communications.

Vous donnez une causerie à Regina; les gens vous écoutent et semblent comprendre. Mais le compte rendu que vous lisez au retour, dans les journaux montréalais qui ont relayé une dépêche d'agence, donne à croire que le reporter de l'Ouest s'est trompé de salle, le soir où vous parliez, et qu'il vous attribue les paroles d'un autre . . .

Gérard PELLETIER.
(La Presse, Montréal)

Démenti du Vatican au sujet du cardinal Joseph Mindszenty

ROME (CCC) — On dément de source autorisée l'information publiée par un journal italien et suivant laquelle Mgr Agostino Casaroli, sous-secrétaire de la congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires, a fait un voyage à Budapest, vers la fin du mois dernier, en vue de résoudre le cas du cardinal Joseph Mindszenty, primat de Hongrie, réfugié depuis 1956 à la légation des Etats-Unis.

Ce nouveau démenti fait suite à ceux que l'on a opposés ces jours derniers, aux informations laissant croire qu'un accord serait prêt d'intervenir au sujet de la situation aussi bien du cardinal Mindszenty que de Mgr Joseph Beran, archevêque de Prague, libéré par les autorités tchécoslovaques après de longues années de résidence forcée, mais qui n'a pas été autorisé à reprendre ses fonctions pastorales.

La population canadienne: 19 millions

OTTAWA — La population du Canada a dépassé les 19 millions en date du 1er janvier dernier, affirme le Bureau fédéral de la statistique.

Les statisticiens fédéraux estiment, en effet, qu'au début de l'année, il y avait au pays 19,102,000 personnes, soit une augmentation de 335,000, ou 1.8 pour cent de plus comparativement à la même date l'an dernier.

Depuis le 1er juin 1961, date du dernier recensement, la population a augmenté de 864,000, soit de 4.7 pour cent. Depuis le 1er juillet 1963, l'augmentation a été de 174,000, soit d'un pour cent, tandis que durant le premier semestre de 1963, la hausse a été de 161,000, soit .9 pour cent.

Parmi les provinces, la plus grande augmentation numérique en 1963 a été enregistré en Ontario où l'augmentation a été de 131,000, soit de 2 pour cent. Québec a augmenté de 94,000, soit 1.7 pour cent. Viennent ensuite par ordre, la Colombie-Britannique, 36,000, 2.1 pour cent; l'Alberta, 27,000, 1.9 pour cent; la Nouvelle-Ecosse et le Manitoba, 13,000 chacun, 1.7 et 1.4 pour cent; la Saskatchewan, 6,000, 6 pour cent; le Nouveau-Brunswick, 4,000, 7 pour cent. La population de l'Ile-du-Prince-Edouard n'a pas changé durant l'année écoulée.

Voici en milliers les populations des provinces en date du 1er janvier 1964, le deuxième chiffre est la population en date du 1er janvier 1963:

Ontario	6,532	6,401
Québec	5,524	5,430
C.-Britannique	1,720	1,684
Alberta	1,421	1,394
Manitoba	957	944
Saskatchewan	936	930
N.-Ecosse	763	750
N.-Brunswick	615	611
Terre-Neuve	486	477
I.-Prince-Edouard	107	107
Terr. Nord-Ouest	25	24
Yukon	16	15

Revenu monétaire agricole

Sommet sans précédent de plus de $3 milliards en 1963

OTTAWA — Le revenu agricole, sans compter les paiements supplémentaires, réalisé par les agriculteurs canadiens par l'exploitation agricole a atteint le sommet sans précédent de $3,222,335,000 en 1963, selon des estimations provisoires du BFS. C'était 2.2 pour cent de plus que la cime précédente ($3,154,240,000) de 1962.

Ces estimations comprennent le revenu provenant de la vente des produits agricoles, les paiements de participation consentis par la Commission canadienne du blé pour la récolte de l'année précédente, les paiements anticipés sur les céréales emmagasinées dans les fermes de l'Ouest, et les paiements d'appoint consentis aux termes de la loi sur le maintien des prix agricoles. Il n'est pas tenu compte des frais encourus par les agriculteurs dans la production des produits vendus.

Les principales contributions à l'accroissement du revenu agricole de 1962 à 1963 ont été celles du blé, des céréales secondaires, du tabac, des produits laitiers et des produits avicoles. Des gains moins élevés ont été réalisés par la vente des pommes de terre, des fruits et des légumes, et dans les paiements anticipés sur les céréales emmagasinées à la ferme dans l'Ouest. Il y a eu baisse de bovins, des porcs, de la graine de lin et des paiements de la Commission canadienne du blé pour les récoltes de céréales des années précédentes.

En outre, les agriculteurs ont reçu, en 1963, quelque $14,800,000 sous forme de paiements supplémentaires versés entièrement sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au regard des $70,300,000 d'un an plus tôt, qui comprenaient non seulement les paiements effectués en vertu de la loi en question, mais aussi ceux autorisés en vertu des Règlements concernant le paiement de superficie aux producteurs de céréales de l'Ouest.

Au total, le revenu monétaire des agriculteurs provenant de l'exploitation agricole et des paiements supplémentaires s'est établi à $3, 237,100,000 en 1963, contre $3,334,600,000 en 1962.

COURS DU GRAIN FOURNI PAR
JAMES RICHARDSON & SONS LIMITED
1019, édifice Grain Exchange, Winnipeg — Tél.: WHitehall 2-3452
Prix déchargé à Fort William ou Port Arthur
PRIX COMPTANTS A WINNIPEG

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
AVOINE —					
C.W. no 2	76.6	76.6	76.6	76.6	76.6
C.W. no 3	74	74	74	74	74
Fourrage no 1	73	73	73	73	73
Fourrage no 2	70	70	70	70	70
Fourrage no 3	67	67	67	67	67
ORGE —					
C.W. no 2—6 rangs	124	124.4	124.6	126	126
C.W. no 3—6 rangs	122	122.4	122.6	124	124
Fourrage no 1	109	109.4	109.6	111	111
Fourrage no 2	108	108.4	108.6	110	110
Fourrage no 3	105	105.4	105.6	107	107
SEIGLE —					
C.W. no 2	152	151⅜	152	152.2	152.6
C.W. no 3	148.4	148⅛	148.6	149	149.4
C.W. 2 rej.	148.4	147⅞	148.4	148.6	149.2
C.W. no 4	133	132⅛	132	132.2	132.6
Ergot	128	127⅛	127	127.2	127.6
Sur voie net	152	151⅛	151⅛	151⅜	152
OPTIONS — WINNIPEG					
COLZA —					
Mars	270	270.6	270⅞	270⅞	270⅞
Mai	272.6	272.4	273⅛	273⅛	273⅛
Juillet	276	276⅜	276⅜	276⅜	276.2
AVOINE —					
Mai	77⅞	78	77⅞	77⅞	78
Juillet	77.2	77.4	77.4	77⅝	77⅝
Octobre	76⅞	77.2	77⅜	77⅜	77.4
ORGE —					
Mai	113⅞	114⅜	114.6	116	116
Juillet	112⅜	112⅞	113⅜	114⅜	114⅜
Octobre	111.4	112	112⅜	113.4	113.4
LIN —					
Mai	327.4	328.4	328.4	328⅞	328⅞
Juillet	324⅜	325.4	325⅜	325.6	326
Octobre	321	321.6	321.4	321.6	321.6
SEIGLE —					
Mai	156	155⅛	155	155.2	155.6
Juillet	148⅜	147⅞	148	148⅞	149⅜
Octobre	146⅛	145.4	145⅞	146	146.2

(Pour la semaine du 17 au 21 février 1964)

Le Guide pratique de l'Esquimau — une mine de renseignements

Muni d'une robuste reliure pour en permettre le transport à bord des traineaux esquimaux, le Guide pratique de l'Esquimau dont le titre "Qaujivaaliirutissat" signifie "quelque chose qui vous apportera de plus grandes connaissances", sortira des presses ce mois-ci après deux années de travail continu. Toutes les familles esquimaudes dans le Nord en recevront un exemplaire.

"Le Guide est le plus récent d'une série de publications en langue esquimaude", déclare l'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. "Il aidera beaucoup à diminuer les dangers de la vie dans l'Arctique. Dans un établissement isolé, un simple accident de chasse peut être fatal à défaut de certaines notions en premiers soins; les habitants d'une localité peuvent être tous exterminés s'ils se partagent la chair infectée d'un morse sans comprendre les règles de l'hygiène; le moteur d'une petite embarcation fera défaut sans les soins et l'entretien nécessaires."

"Les Esquimaux lisent avec avidité tout ce qui est publié dans leur propre langue; le nouvel ouvrage les aidera à surmonter les difficultés et à affronter les imprévus lorsque personne ne peut leur venir en aide."

Le Guide reflète vraiment le nouveau mode de vie qui s'est instauré dans le Nord.

"Les Esquimaux, par exemple, n'ont jamais écrit de testament car ce n'est pas une tradition esquimaude", écrit le traducteur M. Elijah Erkloo, dans un article d'introduction. "Mais à l'heure actuelle, les Esquimaux obtiennent un plus grand nombre de situations et gagnent de l'argent, et même certains d'entre eux ont de l'argent en banque. L'homme blanc ne remet l'argent d'un défunt qu'à la personne possédant le document qui en autorise le transport."

L'équivalent esquimau de "testament", "chèque", "carburateur" ou "bougie", par exemple, n'a, bien sûr, jamais existé.

"La seule façon de surmonter le problème de traduction, déclare Mlle Phyllis Harrison, qui a travaillé à la rédaction et à la mise en page du Guide, a été d'expliquer le fonctionnement d'un carburateur ou en quoi la fièvre typhoïde diffère de la rougeole ou ce que peut être le prélèvement d'un impôt."

Le Guide est écrit en deux langues: l'esquimau et l'anglais. Le texte esquimau, cependant, est présenté sous deux formes distinctes: d'abord en caractères syllabiques dons l'usage est déjà répandu dans l'est de l'Arctique; puis en caractères romains selon la nouvelle orthographe qui sera très bientôt insérée dans un programme d'instruction.

Plusieurs Esquimaux ont collaboré activement à la réalisation de cet ouvrage. Elijah Erkloo a traduit, non sans peine, le texte anglais en esquimau. Elijah Quttiriniq, lui, a dactylographié le texte avec une machine à caractères syllabiques esquimaux; Leah Idlout a ensuite retranscrit une nouvelle fois le texte, mais en remplaçant les caractères syllabiques par la nouvelle orthographe en caractères romains.

Un linguiste canadien-français, M. Raymond Gagné, mit au point cette nouvelle orthographe, il y a quelques années. Il s'agit d'une représentation, en lettres romaines, des sons fondamentaux de la langue esquimaude, ce qui permet de supprimer l'encombrant alphabet syllabique. Il est probable que l'un des dialectes esquimaux s'imposera de lui-même pour devenir "langue littéraire" esquimaude, une fois achevé l'apprentissage de cette nouvelle orthographe. Les Esquimaux affirment que cette façon d'écrire est plus facile à apprendre et plus précise que l'écriture syllabique.

Plusieurs artistes du Nord, Esquimaux et autres, ont augmenté le caractère vraiment nordique du volume par la beauté et l'originalité de leurs dessins ou diagrammes. Pitsoelak, originaire de Cape Dorset, fit toute une série de dessins; un artiste d'origine française, Gabriel Gely (qui travaille pour le ministère du Nord à Baker Lake, dans le district de Keewatin, en tant que spécialiste d'arts et métiers indigènes), exécuta au fusain plusieurs ébauches à pleine page; des photographies de gravures esquimaudes et la reproduction d'estampes esquimaudes achèvent de donner à l'ouvrage son atmosphère tout à fait propre. Le dessin de la couverture est de M. O. Larsen, de la Division de l'éducation.

Le sentiment très vif et l'humour chez l'Esquimau apprécieira beaucoup les dessins orignaux dus à William Overton, de la section "dessin et illustration" de l'Imprimerie de la Reine; et les diagrammes détaillés de moteurs à chaloupes aideront les Esquimaux à les maintenir en bon état.

L'ouvrage comporte en tout quelque soixante articles qui fourmillent de renseignements sur la sécurité, l'éducation, la santé, le commerce et l'industrie, l'entretien de l'outillage mécanique, le progrès du pays et la vie communautaire. A ce travail ont collaboré aussi des fonctionnaires du ministère du Nord canadien, de la Gendarmerie royale du Canada et du ministère de la Santé nationale et du bien-être social.

Trois mille cinq cents copies du nouveau Guide seront distribuées aux Esquimaux. L'Imprimeur de la Reine en tirera 1,000 exemplaires supplémentaires pour les vendre au grand public, au prix de $5.00 l'unité.

Le plus grand danger: l'annexion aux Etats-Unis

LONDON — M. Jean-Louis Gagnon, journaliste québécois et membre de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est d'avis que le seul danger politique qui menace le Canada est son annexion par les Etats-Unis.

Invité à participer au "dialogue sur le Canada français", thème d'un colloque organisé conjointement par la section de London, de l'Association des humanités et l'Université de Western Ontario, M. Gagnon a rejeté le mouvement séparatiste comme une chose sans importance.

"Par contre, l'annexion constitue un danger beaucoup plus grand pour la Confédération car elle représente une tentation pour les citoyens de toutes les parties du Canada qui "vivent dans leurs automobiles, aiment les marchandises américaines et sont impressionnés par le standard de vie américain".

L'annexion aux Etats-Unis est favorisée dans plusieurs parties du Canada, a-t-il déclaré, et ceux qui y sont favorables dans le Québec sont plus nombreux que ceux qui prônent la séparation de cette province.

M. Gagnon a rappelé que dans les années '30 le séparatisme était jugé nécessaire pour empêcher l'annexion du Québec aux Etats-Unis. C'est pourquoi il était lui-même séparatiste à ce moment-là.

Mais, il s'est rendu compte, à l'instar de plusieurs autres, que la "Confédération refusait de mourir et que c'est la seule police d'assurance contre l'annexion".

La révolution tranquille

En s'associant plus ou moins activement au mouvement séparatiste, nombreux sont ceux qui espèrent amener les Canadiens de langue anglaise à comprendre la nécessité de satisfaire les exigences de la révolution tranquille".

Il a défini comme suit la révolution tranquille; "Apprendre davantage de façon à obtenir davantage et ainsi ne plus être considéré comme un citoyen de seconde zone".

Et il a demandé: "Si les Canadiens français étaient des citoyens de première classe, croyez-vous que le gouvernement aurait institué une Commission royale d'enquête, avec instruction de lui faire les recommandations propres à établir la Confédération sur le principe d'égalité entre les deux groupes fondateurs du pays?"

Le séparatisme, selon lui est pro-français, mais non anti-britannique.

Le bilinguisme ne saurait être une voie à sens unique, a-t-il ajouté. La chose a été démontrée dans d'autres pays où le bilinguisme est à l'honneur.

"Picus nicus" au "cocam colam"

ATLANTIC CITY — Le principal du collège de Melbourne, en Floride, n'est pas au bout de ses surprises; et pour cause!

Qu'on songe que l'autre jour, le docte principal, M. Frank Brown, eut la paternelle idée d'aider à sa fille à faire sa version latine. Il s'agissait de traduire un texte racontant l'histoire d'un certain Marcellus, ci-devant gamin de la bonne vieille ville de Rome.

"Nous étions en train de lire ce texte, raconte M. F. Brown, quand tout à coup nous tombons sur un passage où il était raconté que Marcellus était parti en 'picus nicus' à Rome.

"Je bondis! Je n'avais jamais rencontré de termes pareils en latin. Fort heureusement, il y avait une note en bas de page. Je lis, et qu'est-ce que j'apprends? Eh bien, tout simplement ceci: 'Picus Nicus', terme qui, pour le besoin de la cause, signifie 'Pique-nique'.

"Mais je n'avais encore rien vu, ajoute le principal. Quelques lignes plus loin, 'Horresco Referens', voilà que notre Marcellus, au cours de son 'Picus Nicus', se met à boire du 'cocam colam'.

"Nouvelle note en bas de page: 'Cocam Colam', néologisme pour rendre 'Coca Cola'.

"Je vous le demande un peu, s'est écrié alors le principal, quand les auteurs de manuels se permettent de pareils barbarismes, n'y a-t-il pas lieu de désespérer de tout notre système d'enseignement?"

Funérailles de M. Oscar Desnoyers, de Coderre, décédé accidentellement

CODERRE — Le samedi 1er février, la famille Oscar Desnoyers et toute la paroisse étaient plongées dans la tristesse par la mort accidentelle de M. Oscar Desnoyers, survenue dans un accident de la route.

Les funérailles eurent lieu dans l'église St-Charles de Coderre en présence d'un grand nombre de parents et amis. La messe de Requiem fut chantée par M. l'abbé Fernand Ducharme, curé, assisté des RR. PP. Alain Piché et Martial Charest, O.M.I., comme diacre et sous-diacre. M. Patrick Cossette fit la quête. L'inhumation se fit au cimetière paroissial. Les porteurs étaient MM. Origène Gaucher, Raymond LeBrun, Armand Desnoyers, Eugène Peltier, Maurice Beaudette et Emile Gaucher. Les servants de messe étaient deux petits-fils du défunt, Louis Alix et Gilbert Desnoyers.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, née Irène Charbonneau; deux filles, Albertine (Mme René Patoine) et Eveline (Mme Lambert Alix); un fils, Ovila; 16 petits-enfants; ses parents, M. et Mme Philias Desnoyers; cinq frères, Antonio, Rosario et Lucien, de Bonnyville, Ovila, de Nanaimo, C.-B., et Donat, de Moose Jaw; deux soeurs, Mme Yvonne St-Denis, de Moose Jaw, et Alice, de Bonnyville.

Né à New Bedford, Mass., en 1901, M. Desnoyers arriva à Coderre en 1910 avec ses parents, et épousa Mlle Irène Charbonneau le 26 décembre 1923. Le couple s'établit à Bonnyville en 1931 et revint à Coderre en 1937, sur la ferme paternelle; il déménagea au village en 1954.

M. Desnoyers s'occupa beaucoup de l'école et de l'église et était très charitable; en effet c'est en allant conduire un de ses amis à Regina qu'il fut victime de cet accident.

Sincères condoléances à la famille éprouvée.

Réunion

Le 13 février, une assemblée conjointe des Dames de Ste-Anne de Coderre et de Lisieux avait lieu chez Mme Emile Gaucher. La présidente, Mme Maurice Beaudette, souhaita la bienvenue aux deux directeurs, MM. les abbés L. Poulin et F. Ducharme, aux visiteuses et aux membres. La secrétaire, Mme Corrobourg, fit la lecture des minutes de la dernière assemblée; la correspondance fut ensuite lue.

Mme Armand Gaucher, présidente diocésaine, présenta le programme spirituel, et Mme Emile Gaucher présenta celui de l'éducation, préparé par Mme Ivon Coderre, retenue chez elle par la maladie.

Après une bonne discussion sur chaque programme, MM. les directeurs firent les mises au point nécessaires et donnèrent leur message spirituel et leur bénédiction. M. l'abbé Poulin, de Lisieux, avait amené Mmes Belisle, Tessier et Emond.

Prix de français

Les élèves suivants ont reçu des prix pour les succès remportés dans leurs examens de français en juin dernier. Grade 3, Lise Tétrault; grade 4, Léona Brin et Suzanne Lebrun; grade 5, Linda Desnoyers; grade 7, Bernard Coderre; grade 8, Hélène Marceau; grade 10, Jeannette Desnoyers et Adèle LeBrun. Félicitations à tous.

Va-et-vient

Mme Aurore Alix est revenue d'un voyage dans la province de Québec et à Ottawa, Ont., où elle a visité sa fille, Mme A. Fairhead.

Mme Bertha Gaucher est aussi en promenade dans l'Est du Canada et des Etats-Unis.

Lac Pelletier

Çà et là

De nombreuses personnes assistaient à une course d'automobiles sur le lac Pelletier, le 2 février. Plusieurs hommes et femmes y participaient et les gagnants reçurent des coupes. On s'amusa ensuite au patinage et à la pêche. L'après-midi se passa gaiement.

M. Denis et Mlle Mariette Pellerin venaient passer la fin de semaine avec des amis chez leurs parents. On apprend que Mlle Pellerin a accepté un emploi à Swift Current.

Mme Leslie Stephenson, institutrice à Lac Pelletier se rend chez elle à toutes les fins de semaines.

M. et Mme Robert Allary et leur fils se rendaient à Verwood le 8 février, pour rendre visite à leur parenté, Mme Hélène Morgan, M. Robert Morgan et sa famille, ainsi qu'à Mme Béatrice Allary.

MM. et Mmes Jos. Dumesnil et Georges Pellerin et leurs enfants assistèrent à une intéressante partie de gouret jouée par les jeunes de Ponteix et les élèves du collège Mathieu de Gravelbourg.

MM. Georges Pellerin et Jos. Dumesnil conduisirent Mme Pellerin à l'hôpital St-Joseph de Gravelbourg, ou elle a passé quatre jours. Le 16 février, M. Pellerin, Mlles Mariette et Carmen Pellerin et Géraldine Dumesnil venaient chercher cette patiente et visitèrent M. et Mme Donat Chenard à Gravelbourg, M. et Mme Lucien L'Heureux et Réal Dumesnil, au collège Mathieu.

M. Lionel Coderre, M.A.L., venait rendre visite à des amis à Lac Pelletier il y a trois semaines. Tous étaient très heureux de le revoir dans leur district.

Arborfield

Réunion de la L.F.C.

La dernière réunion de la Ligue des Femmes Catholiques eut lieu chez Mme R. Redier. Le directeur, M. l'abbé M. Van den Akker, et dix membres étaient présents.

Mme E. Lalonde fut nommée trésorière pour remplacer Mme F. Cox, qui quitte la paroisse. La nouvelle trésorière, également présidente du comité spirituel, parla de la purification. Le directeur expliqua ensuite quelques nouveaux changements à la liturgie de l'Eglise.

Mme Léo Suchan gagna le prix d'hôtesse. Après le café, on décida de se réunir au presbytère pour la prochaine assemblée de la Ligue.

Gravelbourg

Çà et là

M. et Mme Joseph Bouvier sont partis en promenade dans la province de Québec, et M. et Mme Louis Laflamme sont partis pour Rochester, Minn., où ils doivent subir des examens médicaux.

M. et Mme Léo Piché et M. le Dr et Mme Raymond Piché, de Gravelbourg, sont allés passer deux semaines de vacances aux Etats-Unis.

Merci sincère aux RR. PP. Léopold Gagnon et E. Tremblay, C.Ss.R., qui sont venus prêcher plusieurs retraites à Gravelbourg.

Félicitations à M. et Mme Willie Arguin (née Léa Patoine), qui viennent de célébrer leur 50e anniversaire de mariage.

M. et Mme André Duprat sont revenus après avoir passé trois semaines de vacances dans la province de Québec.

Domremy

Cours de couture

Plusieurs dames de la paroisse ont joui d'un cours de couture organisé par les Dames de l'Autel et donné par Mme Hull, de l'Université de Saskatoon.

Bingo

La première cagnotte de $225 au bingo fut gagnée à la quatrième partie de la série par M. Julien Georget, fils. M. Georget fit preuve de sa générosité en donnant $200 au "Fonds de construction" de la paroisse, et $25 aux Dames de l'Autel, organisatrices de ce bingo. Tous lui en sont très reconnaissants. La deuxième série de bingo commença le mercredi 19 février et continuera tous les mercredis à 8 h. 30 p.m. précises.

Soirée d'amateurs

Les instituteurs et institutrices de l'école ont organisé une soirée d'amateurs qui aura lieu dans la salle du village le vendredi 28 février, à 8 h. Les profits de cette soirée iront aux camps catholiques de ce diocèse. Bienvenue à tous les paroissiens ainsi qu'à ceux des paroisses voisines.

Prince-Albert

Attention

Voici quelques détails sur le programme de la "Cabane à Sucre" qui se déroulera à l'arsenal militaire à Prince-Albert, le 1er mars: entrée à 6 h. p.m.; à 7 h., cantine ouverte aux personnes qui désireront prendre le souper; à 8 h., couronnement de la Reine.

On demande aux personnes de se costumer à la Canadienne: dames et demoiselles, chemises et jupes à carreaux et mouchoir au cou (pas de "Jeans"). La tire est gratuite. Le prix des billets est de $1.00 pour adultes et de 50c pour les enfants. Un billet donne droit à un vote en faveur de la Reine. Il y aura danses folkloriques et danses carrées, ainsi que plusieurs autres divertissements. Cette soirée est sous les auspices du Cercle local de l'ACFC, et les recettes iront au Camp Morin Venez en foule.

M. l'abbé Grégoire Lachance sera en charge de cette soirée.

Branche Marian de la L.F.C.

Quinze membres étaient présents à la réunion régulière chez Mme Jos. Ward, présidée par Mme E. McLachlan. On souhaita la bienvenue à Mme J. Bell, visiteuse, et Mme N. McCormick fut admise comme nouveau membre.

Les membres furent d'accord pour inviter les paroissiens à assister à la retraite qui sera prêchée par les Pères Rédemptoristes, commençant le dimanche 8 mars. On rappela aux membres la récitation du Rosaire tous les samedis durant le Carême et tous les jours pendant la sainte messe.

On accepte des chapelets, des cartes et timbres usagés pour les missions.

A l'issue de l'assemblée, un goûter fut servi.

La prochaine réunion mensuelle aura lieu chez Mme A. Gillingham, présidente de cette branche.

La communion générale de la Ligue des Femmes Catholiques aura lieu le dimanche 1er mars, à 9 h. 15 a.m., dans la cathédrale du Sacré-Coeur, et la réunion générale le lendemain, le lundi 2 mars, dans l'auditorium.

Voici le résultat de la partie de cartes et du tournoi de bridge de la branche Marian, dimanche dernier, présidés par Mme J. Ward. Neuf tables de whist et cinq tables de bridge étaient remplies. Dix-huit mains de whist furent jouées. Les heureux gagnants furent Mmes G. Smith, 1er prix (145 points), et Olga Lasiuk (100); les prix de consolation allèrent à MM. E. McLachlan (132 points) et G. McCormick (96). Le prix d'entrée alla à Mme Olga Lasiuk. Au bridge, les prix allèrent à M. Dave Sinclair, 3,530 points, et à Mme N. Moker, 3,340 points, et les prix de consolation à M. G. Simonson, 1,150, et à Mme J.-S. Casgrain, 950.

Un succulent goûter termina cette belle soirée. Les recettes nettes iront à la branche Marian de la L.F.C.

Le festival français aura lieu le dimanche 1er mars au théâtre Orpheum, à 3 h. p.m. précises. Tous sont bienvenus. Les premiers arrivés auront les meilleurs places.

Funérailles

Le mardi 18 février avait lieu les funérailles de M. Louis-A. Guillet, âgé de 65 ans, dans la cathédrale du Sacré-Coeur. M. l'abbé Grégoire Lachance chanta le service funèbre. M. l'abbé R. St-Pierre dirigeait la chorale, et Mme Simonne Ward touchait l'orgue.

M. Guillet naquit et fut élevé à Domremy, Sask. Il était charpentier de son métier, mais prit sa retraite en 1950 et vint passer le reste de ses jours à Prince-Albert, où il mourut à l'hôpital de la Ste-Famille, le vendredi 14 février, après une très longue maladie.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse, Mme Rollenda Guillet; un fils, Marcel; une fille, Denise (Mme L. Delorme), de cette ville; quatre petits-enfants; deux frères, Eugène, de Prince-Albert, et Henry, de Domremy; deux soeurs, Mmes Martha Baribeau, d'Edmonton, Alta, et A. Ethier, de Domremy.

Le salon funéraire McKenzie était en charge des arrangements. L'inhumation se fit aux Jardins Mémorials.

Sincères condoléances à la famille éprouvée.

Radville

Çà et là

Le 2 février, M. Albert Bourassa, agent pour la compagnie John Deere, accompagné de son épouse et de M. et Mme Eugène Vérot, partait par avion pour Waterloo, Iowa, assister à une démonstration de machines agricoles John Deere. Les dignitaires de la compagnie souhaitèrent la bienvenue à tous les visiteurs et leur offrirent un banquet. Le lendemain, ils visitèrent les usines à Dubuque et à Moline. Le voyage était une gracieuseté de la compagnie John Deere pour les agents qui avaient vendu le plus de machines en 1963.

MM. et Mmes Marius Carles et Jean Stadnik ont passé deux semaines dans les îles Hawaiiennes et sont revenus enchantés de leur voyage.

M. Jean Verot, accompagné de son épouse et de M. et Mme Marcel Verot, est de retour de la Californie, où il a visité sa famille.

Mme J.-C. Porte est de retour de Regina après avoir passé 15 jours chez sa fille, durant le séjour de cette dernière à l'hôpital.

M. et Mme Laurent Pyle (née Monique Porte), de Regina, sont heureux d'annoncer la naissance d'un fils le 11 février, baptisé sous les noms de Joseph-Edouard.



On voit dans la photo M. et Mme Ernest Gauthier lors d'une réception à l'occasion de leur 50e anniversaire de mariage célébré le 10 février.

M. et Mme E. Gauthier de Storthoaks ont célébré leurs noces d'or le 10 fév.

STORTHOAKS — M. et Mme Ernest Gauthier ont célébré leur 50e anniversaire de mariage le lundi 10 février. A 5 h. p.m., ils se rendaient à l'église pour y renouveler leurs promesses de mariage et assister à la messe célébrée à leurs intentions par M. l'abbé J. Toupin. Plusieurs paroissiens y assistaient.

Au cours de la messe, de jolis cantiques furent exécutés par Mmes André Chicoine et Gérard Meunier, M. et Mme Aimé Gauthier et M. Léonard Gauthier, tous enfants des jubilaires. Mme Aimé Gauthier touchait l'orgue.

Après la cérémonie religieuse, tous se rendaient à la salle paroissiale, où un délicieux banquet, préparé et servi par les dames de la Ligue des Femmes Catholiques, les attendait. Une quarantaine d'invités, parents et amis intimes, y prenaient part.

La salle du banquet ainsi que les tables étaient décorées de jolis guirlandes et de fleurs couleur or; un magnifique gâteau en forme de livre ouvert occupait le centre de la table d'honneur. M. l'abbé Toupin récita le bénédicité et les grâces.

M. Georges Gervais, gendre des jubilaires, agissait comme maître de cérémonies et présenta le toast aux héros de la fête. Ensuite, M. Aimé Gauthier, fils des jubilaires, lut une adresse au nom de tous les enfants. Ce fut ensuite la lecture des télégrammes reçus de Son Exc. Mgr O'Neill, archevêque de Regina, de l'honorable L. B. Pearson, premier ministre du Canada, de l'hon. Woodrow Lloyd, premier ministre de la Saskatchewan, de l'hon. R. L. Hanbridge, du lieutenant-gouverneur de la province, de M. et Mme Willie Toupin, en séjour à Long Beach, Californie, de l'hon. J. Diefenbaker, chef de l'Opposition, de M. R. R. Southam, député pour le comté de Moose Mountain, de M. et Mme Albert Bouchard, de Qué., frère et belle-socur des jubilaires, et de M. et Mme Albert Gravel, d'Edmonton, Alta.

Le jeune Raoul Gauthier, petit-fils, lut ensuite une très belle adresse aux jubilaires formulant le désir de conserver longtemps encore le trésor de leur bienveillance et de leur amour, et demandant à M. l'abbé E. Toupin, compatriote et ami de la famille, de faire descendre sur eux une bénédiction de choix.

M. l'abbé Toupin prit ensuite la parole pour féliciter les jubilaires et leur souhaiter bien des années de bonheur.

M. Ernest Gauthier, jubilaire, en son nom et au nom de son épouse, remercia d'abord M. l'abbé Toupin pour ses belles paroles, ses enfants, pour leurs aimables adresses, pour les télégrammes lues, enfin pour tous les souhaits de félicitations à leur égard. Il eut un bon mot aussi pour les dames qui avaient préparé le banquet.

Les jubilaires étaient accompagnés de leur garçon d'honneur d'il y a 50 ans, M. Joseph Bouchard, frère de la jubilaire, et de Mme Bouchard.

Une veillée sociale, à laquelle un bon nombre de parents et amis assistaient, suivit le banquet. Les jubilaires reçurent de nombreux et jolis cadeaux.

Note biographique

M. Ernest Gauthier, âgé alors de près de 14 ans, arriva avec ses parents, venant de Québec, à St-Maurice de Bellegarde, les premiers jours de juillet 1900, presqu'au début de cette paroisse. Il y avait alors qu'une petite chapelle construite près de la rivière et tout au plus une dizaine de colons établis aux alentours sur des homesteads. Le père du jubilaire obtint un homestead lui aussi, non loin de cette chapelle, et s'y établit avec sa famille. M. Ernest Gauthier demeura avec ses parents jusqu'à l'automne de 1913, alors qu'il achetait une ferme à St-Antoine de Storthoaks, paroisse voisine qui n'était alors guère plus organisée comme paroisse.

Retournant à Québec les premiers jours de décembre, M. E. Gauthier rencontra sa future épouse et se maria le 10 février 1914. Ils vinrent s'établir sur la ferme achetée l'automne précédent et vendirent cette ferme au cours de l'hiver 1928 pour venir résider au village près de l'église et de l'école, où ils achetèrent un petit magasin qu'ils transmirent à leurs deux fils, Aimé et Léonard, à leur retour de la dernière grande guerre en 1946.

M. et Mme E. Gauthier jouissent encore d'une excellente santé; ils sont retirés des affaires et sont très heureux de vivre parmi leurs enfants, dont cinq sont encore vivants (quatre étant décédés en bas âge). Ils ont 11 petits-enfants.

M. et Mme Gauthier ont eu le bonheur d'aller plusieurs fois dans leur chère province de Québec, où ils retournaient encore l'été dernier lorsque Mme Gauthier était appelée au chevet de sa mère mourante, âgée de 92 ans. Elle soigna cette dernière avec un soin filial jusqu'à sa mort, qui survint deux mois après.

Les jubilaires se disent heureux d'avoir pu célébrer leurs noces d'or au milieu de tant de parents et amis.

M. Gauthier fit partie de la chorale de la paroisse pendant 46 ans.

Sincères félicitations aux jubilaires.

Saint-Front

Omission

Dans la dernière chronique au sujet des funérailles de M. Adrien Bouchard, le correspondant a oublié de mentionner que M. et Mme Roland Bossé et leurs enfants, de Périgord, étaient présents au service funèbre; ils sont le beau-frère, la soeur et les neveux du défunt. Merci à Mme Bossé d'avoir fait remarquer cet oubli.

Çà et là

Les étudiants à l'Université de Saskatoon, Wayne, Robert et Elisabeth Welte, ainsi que Paulette Dubreuil, sont venus chez leurs parents le dimanche 9 février, ainsi qu'Aline Le Strat, Annette et Yvette Plamondon, de Prince-Albert, et Lorraine Plamondon, de Regina, venues le dimanche suivant.

Mlle Franceline Montes, qui faisait son grade 12 à l'école de St-Brieux, est venue passer quelques jours chez ses parents, M. et Mme Florian Montes, avant de se rendre au couvent de Prud'homme, où elle est entrée comme novice chez les Filles de la Providence.

Huit équipes féminines de curling ont mené une lutte ardue les 14, 15 et 16 février à leur bonspiel. Les gagnantes furent Mmes Clémentine et Yvonne Plamondon, Cécile Baril, Elise Moisan, Bertha Plamondon et Yvette Le Strat. Les prix de consolations allèrent à Mmes Doris Brooks et Doris Syrenne.

MM. Martial et Aurèle Dufault et Joseph Le Strat sont allés à Saskatoon, où ils ont assisté à une retraite fermée. La semaine suivante, Mmes Louis et Yvette Le Strat, Aline Thévenot et Eveline Dufault sont allées à leur tour pour une retraite.

M. et Mme Emile Boire (Adélia Bourque), M. et Mme Richard Callaghan (Denise Bourque) et Mlle Alvine Moisan, de Saskatoon, sont venus voir leur mère et grand-mère, Mme P.-Henri Bourque, qui est à l'hôpital de Rose Valley depuis une semaine.

Grâce au grand chemin provincial construit l'été dernier jusqu'au village, les gens peuvent maintenant aller en automobile, soit à Spalding ou à Rose Valley, mais les chemins de campagne sont bouchés en maintes places par de gros bancs de neige.

M. Alphonse Caillier a passé deux semaines à Kelvington, chez sa belle-soeur, Mme Ghislaine Caillier, pendant que cette dernière était à l'hôpital St-Paul de Saskatoon.

Le Français reste le plus grand buveur d'alcool

PARIS (CCC) — D'après une étude du CREDOC (Centre de Recherche et de Documentation sur la Consommation), le Français restait le plus grand buveur d'alcool en 1961, avec 26,3 litres d'alcool par adulte. Cela correspondait, notamment, à 182 litres de vin, 57 litres de bière, 3 litres de spiritueux (en équivalent d'alcool pur). Toutefois, sa consommation a diminué par rapport à 1951.

En revanche, elle a beaucoup augmenté en Italie et en Allemagne. Soulignons que c'est aux Etats-Unis et en Suède que la consommation de spiritueux (en équivalent d'alcool pur) est la plus élevée avec 3,5 litres. Pour la bière, le record appartient aux Belges: 165 litres.

Ponteix

Va-et-vient

MM. Denis Cloutier et René Forget, ainsi que Mmes Herman Benjamin et André Dubourt, se sont rendus à Saskatoon en automobile le mardi 11 février et ont ramené Mme Benoit Cloutier, qui était patiente à l'hôpital Université depuis le 8 janvier, où elle a subi une intervention chirurgicale. Mme René Forget, qui était restée au chevet de sa mère durant son séjour à l'hôpital, l'a aussi accompagnée au retour. Mme Dubourt est restée en visite chez ses enfants, M. et Mme Rongvé (Andrée), et leur famille.

M. et Mme Emile Stringer et leurs enfants, Guy, Raymond et Denise, ainsi que Paul et Maurice Stringer ont visité leur fils, Joseph, et les garçons de Ponteix, au collège de Gravelbourg.

M. et Mme Raymond Chabot et Mme Irma Privé ont rendu visite à M. et Mme René Boucher, à Gravelbourg, et Paul, au collège. Mme Privé a prolongé sa visite de quelques jours.

M. et Mme André Gervais et leurs quatre enfants ont passé une semaine chez M. et Mme Henri Chorel avant de partir pour Morinville, Alta, le 19 février. M. Gervais est employé au garage de M. Ubald Chevalier. Tous leur souhaitent bonne chance.

M. André Dubourt est allé à Saskatoon le dimanche 16 février et a ramené Mme Dubourt.

M. Gérard Gauvin, de Regina, a passé la fin de semaine avec sa mère, Mme Rose Gauvin.

MM. Moïse Douville et Henri Bégin, MM. et Mmes Raymond Chabot, Philippe et Alphonse Douville et Marcel Thibault ont assisté aux noces d'or de M. et Mme Louis Fournier, à Meyronne, le 10 février.

M. Arthur Bouffard, annonceur à CFRG de Gravelbourg, et son épouse rendaient visite à M. et Mme Arthur Desharnais, le dimanche 23 février.

M. Théodule Landry, frère de Mme Horace Desautels, est décédé à Redvers le 12 février. Se sont rendus aux funérailles qui eurent lieu le 15 février, MM. et Mmes Horace, Ernest et Edouard Desautels, M. et Mme Edouard Bonneville, Lucie Desautels et M. Omer Gauthier, de Dollard, Mme Gaston Mondor et M. Robert Desautels.

Retraite

La retraite paroissiale commencera le dimanche 1er mars et durera toute la semaine.

Mgr Emmet Carter est nommé évêque de London

OTTAWA — Son Exc. Mgr Emmet Carter vient d'être nommé évêque de London, Ont. Il succède à Son Exc. Mgr John C. Cody, décédé le 5 décembre dernier.

La délégation apostolique à Ottawa a annoncé le samedi 22 février que S. S. le pape Paul VI avait transféré Mgr Carter du siège titulaire d'Altiburo au siège résidentiel de London.

Mgr Carter avait été élu évêque auxiliaire de Mgr Cody en décembre 1961 et était l'administrateur de ce diocèse depuis la mort de Mgr Cody. Son frère aîné, Mgr Alexander Carter, est évêque de Sault-Ste-Marie.

Le nouvel évêque de London est né à Montréal le 1er mars 1912. Il fit ses études au collège de Montréal et ses études théologiques au Grand Séminaire de Montréal.

Ordonné prêtre le 22 mai 1937, il fut immédiatement nommé inspecteur des écoles. Il devint, en 1939, principal de la section anglaise de l'école normale Jacques-Cartier et, à compter de 1941, il fut aumônier du club Newman de l'Université McGill.

De 1948 jusqu'à son élévation à l'épiscopat en 1961, il fut représentant de l'archevêque de Montréal à la Commission des écoles catholiques. Pendant cette période, il fonda l'école normale St-Joseph pour les futurs instituteurs de langue anglaise. Il fut aussi co-fondateur et président de l'Institut St. Thomas More pour l'éducation des adultes. En 1953, il fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Montréal.

Mgr Emmet Carter détient une licence en théologie, une maîtrise ès arts et un doctorat en pédagogie. Il est l'auteur de trois ouvrages sur la pédagogie et l'enseignement religieux.

Les professeurs du Québec sont mieux payés que ceux de l'Ouest

OTTAWA — Le personnel académique dans certains collèges et universités de l'Ontario et du Québec est mieux rémunéré que celui des autres provinces, selon un rapport du Bureau de la Statistique.

Le traitement moyen pour 1963-64 dans les institutions du centre du Canada s'élève à $9,451; dans les provinces de l'Ouest, il s'établit à $9,050 et dans les provinces atlantiques, à $7,919.

Le traitement moyen pour un total de 5,567 professeurs canadiens est de $9,103, soit 2.3 pour cent de plus que la moyenne de l'an dernier. Les institutions comprises dans l'examen sont: pour les provinces atlantiques: Acadie, Dalhousie, St-François-Xavier, Mount Allison, Nouveau-Brunswick; pour le centre: Bishop, McGill, Queen's, Toronto, Trinity, Victoria, McMaster, Western Ontario; pour l'Ouest: les universités du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

L'étude du traitement de 109 doyens révèle que la moyenne s'établit à $13,125 pour l'Atlantique; $17,625 pour le centre du Canada et $16,225 pour l'Ouest.

Les échelles de traitement pour les professeurs sont, pour les mêmes régions: $11,150, $13,977, $13,373; pour les professeurs associés: $8,828, $10,223, $10,224; pour 1,796 assistants professeurs: $7,254, $8,150, $7,985; pour 1,030 instructeurs et conférenciers: $6,069, $6,534, $6,400.

Un autre rapport souligne la place toujours plus grande que prennent les études post-universitaires, pour l'obtention d'une maîtrise et d'un doctorat. Il montre que l'an dernier, le nombre des doctorats est passé de 2,851 à 3,211.

Chronique sportive

Un marché de dupes donnera peut-être la coupe Stanley aux Maple Leafs de Toronto!

par Jacques LEMOYNE

Exclusif à "La Liberté et le Patriote"

On se demande, dans le monde du hockey, où la direction des Rangers avait la tête le jour ou elle accepta de se départir d'Andy Bathgate! Cet excellent joueur d'aile droite valait son pesant d'or pour les Rangers et ils auraient pu obtenir trois bons joueurs pour ses services de toute autre organisation que celle des Leafs. Mais il fallait qu'on cède aux exigences de Bathgate qui venait de déclarer en fin de semaine, vingt-quatre heures avant l'échange, qu'il espérait terminer sa carrière au Canada! Le souhait de Bathgate vient de se réaliser et les Rangers, par le fait même, viennent de renoncer à leurs chances de participer aux éliminatoires de la ligue Nationale, et se préparent sans doute à connaître une autre mauvaise saison l'an prochain. Il est incroyable de voir une équipe aussi mal administrée et qui répète, d'année en année, les mêmes erreurs. Nous pensions que la direction des Bruins se méritait le premier prix dans ce domaine, mais nous devons convenir que, pour la présente saison, les Rangers méritent le bonnet d'âne.

Même la transaction effectuée avec les Canadiens semble vouloir se tourner en partie contre eux. Phil Goyette joue du hockey excellent pour les Rangers, mais on peut en dire autant pour Ferguson et Balon, tandis que Worsley tient une place de première importance à Québec où les Canadiens ont des intérêts considérables à protéger. Gump se plait à Québec comme jamais il ne s'est plu ailleurs et avec Doug Harvey il est en train d'élever la vieille capitale au rang de ville de la ligue Nationale. Il n'y a rien à comprendre dans la stratégie des Rangers qui, faibles à la défensive, laissent partir Doug Harvey, puis Junior Langlois. Il paraît que ce dernier commettait trop d'erreurs, mais il avait au moins un peu d'expérience dans la ligue Nationale et pouvait certainement rendre à l'équipe des services plus importants que ceux que Keon et Duff parviendront à rendre aux Rangers, si jamais ils se remettent du choc de cet échange incroyable. Incapable de gagner avec son club, Punch Imlach a su où se trouver deux joueurs de grand calibre.

Il abdique!

Charles O. Finlay vient d'abdiquer. Celui-là même qui menaçait de saborder le baseball majeur vient en effet de signer une entente de quatre ans avec la ville de Kansas City et il maintiendra son équipe et ses déficits dans cette ville, maintenant à jamais dégoûtée semble-t-il du baseball majeur. C'est malheureux, car on avait misé gros sur Kansas City et on assurait que l'ouverture de nouveaux territoires pouvait assurer la survie du baseball majeur. On s'est trompé grandement dans le présent cas, semble-t-il, comme on s'est trompé quand est venu le temps d'évaluer toutes les possibilités de Milwaukee. Ces deux villes étaient florissantes dans les mineures, mais éprouvent maintenant de la difficulté à survivre dans les majeures. Charles Finlay ne se ruinera pas, car il peut toujours vendre sa franchise quelques millions, mais il est quand même malheureux que cet homme qui avait agi en toute bonne foi en soit réduit à laisser tomber ainsi ses principes et à rentrer en grognant dans le rang.

Il va falloir que le baseball majeur continue à repenser ses problèmes. On semble avoir trouvé une solution temporaire aux problèmes des ligues mineures, mais il reste toujours le problème de l'équilibre précaire de la ligue Américaine qui menace de jouer un mauvais tour aux magnats du baseball, car le public commençait à en avoir assez des Yankees la saison dernière. Il est heureux pour le baseball que les torpilleurs des Dodgers soient parvenus à briser le mythe d'invincibilité qui accompagnait l'équipe de New York partout où elle allait. Mais les Dodgers ne jouent pas dans le même circuit que les Yankees et ils ne sont même pas certains de remporter encore une fois le championnat de leur ligue. Il s'en est fallu de peu pour qu'ils ne perdent leur titre cette année encore et ils auront une lourde tâche sur les bras dès l'ouverture de la présente saison. Qu'on ne se fasse pas d'illusion, les Cardinaux et les Giants ne feront que reprendre la lutte qu'ils ont temporairement été forcés d'abandonner vers la fin de la saison régulière l'an dernier.

Du travail

La direction des Blue Bombers vient de se remettre à l'oeuvre en prévision de la saison prochaine. On a déclaré, en certains milieux, que la saison dernière avait été désastreuse, mais on nous permettra de ne pas partager cette opinion. Les Blue Bombers, après un mauvais début, se sont repris et ils sont demeurés dans la lutte jusqu'à la fin, leur sort étant décidé non pas tant par leur faiblesse générale que par un début malheureux et un élan spectaculaire de leurs adversaires. Dans son ensemble l'équipe qui a remporté le championnat de l'Ouest plus souvent que toute autre équipe au cours des dix dernières saisons n'était pas si mauvaise que cela. Admettons que certains joueurs donnèrent des signes d'épuisement, mais dans l'ensemble le club s'est bien défendu et il ne faudrait pas procéder trop rapidement à des changements.

Le recrutement des joueurs américains va devenir de plus en plus difficile et c'est là que les Blue Bombers nous paraissent avoir un avantage marqué sur les autres équipes. Winnipeg a fait confiance aux joueurs canadiens et sa puissante ligne, bien appuyée par des joueurs des Etats-Unis, représentait un heureux mélange de joueurs des deux pays, avec, pour une fois, une balance favorable au Canada. Si on veut reconstruire, c'est en pensant à cela qu'il faut agir. Qu'on regarde autour de soi pour s'assurer que la moisson canadienne est encor bonne et que même si elle parait verte à certains jours, qu'il ne faudrait pas en venir à la conclusion qu'il n'y a rien de bon à en tirer. Plus on encouragera les jeunes Canadiens qui ont du talent à travailler, plus on aura de chances de se monter une équipe puissante. Il faut donner aux jeunes une chance de jouer et leur fournir des instructeurs compétents. Cela nous parait plus important que de payer certains jeunes qui joueraient bien volontiers pour rien si on ne venait pas corrompre le système. Qu'on dépense de l'argent pour la formation et l'engagement de moniteurs compétents et on n'aura pas à investir des sommes astronomiques pour des joueurs d'outre-frontière d'ici cinq ou six ans. Si nous pouvons former des joueurs de hockey, rien ne nous empêche de former des joueurs de football.

Les prêtres séculiers français en Afrique

LEOPOLDVILLE (CCC) — A la fin de 1963, 155 prêtres séculiers, prêtés par les divers diocèses de France, étaient à l'oeuvre en Afrique et dans les îles environnantes.

Outre les 155 prêtres cédés à l'Afrique, les diocèses français ont envoyé 41 prêtres en Amérique latine et 7 en Asie. Le total des prêtres diocésains de France mis à la disposition des jeunes Eglises est donc de 203.

Sécurité familiale

L'A.C.F.C. désire souhaiter un heureux anniversaire aux membres de la Sécurité Familiale dont les noms suivent: M. Léo Fortier, de Debden, MM. Laurent-J. Plamondon, Roger Quessy et Joseph Le Strat, tous trois de St-Front.

Regina

(Paroisse St-Jean-Baptiste)

Assemblée annuelle

Lors de l'assemblée annuelle de la paroisse, le 16 février, M. Albert Dubé a été élu pour trois ans comme membre du Conseil des Syndics. Sincères félicitations et meilleurs voeux à M. Dubé.

Le R. P. Stephen Gattafoni, O.F.M., curé, donna un rapport des activités et effectifs spirituels de la paroisse pour 1963, et remercia au nom des paroissiens, les trois syndics sortant de charge, M. le Dr Jean Dupont, MM. Roger Poissant et Léo Lirette, pour avoir mené à bonne fin les gigantesques travaux de construction, durant leur terme d'office de trois ans.

Le président du conseil des syndics sortant de charge, M. Léo Lirette, présenta un rapport financier de la paroisse pour l'année 1963 et fit un compte rendu complet et détaillé de la situation économique et technique de la paroisse et de la nouvelle construction durant son terme d'administration. Il remercia cordialement le R. P. curé et les paroissiens et les félicita pour leur magnifique coopération et leur dévouement inlassable depuis le début des travaux. Un ardent vote de confiance dans la conduite des affaires de la paroisse par le R. P. curé et le Conseil des syndics fut exprimé par l'assemblée.

Remerciements

Sincères remerciements à M. Raoul Langlais pour avoir rédigé le compte rendu du rapport financier encore cette année, ainsi qu'à Mme Langlais pour avoir gracieusement fabriqué les rideaux pour le bureau du R. P. curé et la cuisine. Il serait impossible de nommer tous les paroissiens qui se dévouent généreusement, sans être obligé de nommer toute la paroisse.

Communiqués

M. le Dr Jean Dupont et sa famille quitteront bientôt cette ville pour aller résider dans la capitale fédérale. La paroisse tient fortement à exprimer sa gratitude à M. Dupont pour le magnifique travail qu'il a accompli comme paroissien et surtout comme secrétaire du Conseil des syndics. Que les meilleurs souhaits de succès, de la part de la paroisse, l'accompagnent dans sa nouvelle position.

Meilleurs voeux aussi à M. Maurice-Louis Mermet et à sa famille qui partiront bientôt pour Brunstatt, Haut-Rhin (Alsace), France. M. Mermet est ingénieur au service de la compagnie Alwinsal Potash en Saskatchewan.

Condoléances

Sincères condoléances à tous les membres de la famille Paquet, à l'occasion du décès de Mme Georges Paquet, survenu la semaine dernière.

Calendrier

Le vendredi 28 février, de 5 h. 30 p.m. à 7 h. 30 p.m., à la salle paroissiale, aura lieu un souper aux fèves, organisé par les Dames de l'Autel de la paroisse.

Le samedi 7 mars, à 8 h. p.m., au Saskatchewan House, aura lieu l'inauguration du club Alliance Française de Regina, qui vient d'être fondé la semaine dernière. Ce club n'est pas une organisation paroissiale. C'est tout simplement un club non-sectaire, non-ethnique et non-politique qui cherche à réunir tous les hommes et dames qui sont intéressés à l'épanouissement de la culture française. Le président honoraire est M. le consul de France à Winnipeg. Bienvenue à tous les intéressés.

Le dimanche 8 mars, au Centre Social St-Jean-Baptiste, aura lieu la réunion de l'Amicale du collège Mathieu de Gravelbourg. La journée débutera par la grand-messe de 11 h. a.m., avec chant par la chorale du collège. L'assemblée générale sera à 2 h. p.m. dans la salle paroissiale avec un intermède de chant exécuté par la chorale du collège. Au terme de l'assemblée, un goûter sera servi par les Dames de l'Autel de la paroisse. Bienvenue à tous les membres de l'Amicale qui comprend la grande famille des élèves, parents et amis de tous les élèves présents et anciens du collège de Gravelbourg.

Le dimanche soir 8 mars, à 8 h., partie de cartes au profit de la paroisse, organisée par les Dames de l'Autel de la paroisse.

Willow-Bunch

Va-et-vient

Mme Rosario Grégoire est revenue la semaine dernière d'un voyage en Colombie-Britannique, où elle visita ses trois frères à New Westminster, North Surrey et Vancouver, pendant trois semaines.

M. et Mme Richard Donnelly allèrent à Regina, dernièrement, pour affaires, et rendirent visite à leur parenté, M. et Mme R. Barré.

M. Gilles Duperreault, de Regina, vint visiter ses parents, M. et Mme Armand Duperreault, récemment.

Mme Eva Boutin, qui a passé deux semaines chez ses filles, Mmes Gérard Granger et Léo Lemieux, est allée demeurer à la résidence St. Mary, à Weyburn.

M. Louis Beausoleil, fils de M. et Mme Adrien Beausoleil, enrôlé dans l'Armée canadienne depuis quelque temps, est actuellement à Edmonton, Alta.

M. et Mme Denis Forêt, de Cardross, ont visité leurs parents, récemment.

M. et Mme Roméo Martin, M. Alphonse Martin et Mme Léo Roy sont allés visiter leurs parents, M. et Mme Georges Martin, au Foyer d'Youville de Gravelbourg.

M. et Mme Raymond Campagne et leur mère, Mme Pierre Campagne, ainsi que M. et Mme Henri Campagne, de St-Boniface, Man., sont allés visiter leur père et époux, M. P. Campagne, patient à l'hôpital de Moose Jaw, le 9 février, ce jour marquant son 81e anniversaire de naissance. Le malade recevait aussi la visite de sa fille, Marie-Louise (Mme Charles Quenelle), de Wauchope.

Mlle Thérèse Piché de l'Institut Pédagogique de Regina, est venue visiter ses parents, M. et Mme Paul-Emile Piché, le dimanche 23 février.

Malades

M. S. Boisvert est allé conduire son père, M. Gédéon Boisvert, à l'hôpital de Moose Jaw, le 13 février. Il conduisit également un de ses fils jumeaux à l'hôpital de Regina, ce dernier s'étant fracturé un poignet en jouant, la semaine dernière.

M. Emile Giraudier fit un séjour à l'hôpital de Regina, du 26 janvier au 7 février, pour des traitements à une main.

Anniversaire

Le samedi 22 février, Mme Louis Philippon eut la belle surprise d'avoir la visite de tous ses enfants, qui voulaient lui témoigner leur affection en se réunissant pour célébrer son anniversaire.

La famille avait préparé un délicieux goûter; un magnifique gâteau fut confectionné par sa fille, Jeannette (Mme J.-C. Giraudier).

Sa petite-fille, Hélène, téléphona de Vancouver juste à l'heure de la réunion familiale pour se faire l'interprète de parents de cet endroit et offrir les meilleurs voeux à sa grand-mère.

Ce fut un après-midi plein d'entrain et qui laissera le meilleur souvenir chez petits et grands.

Les plus sincères remerciements de Mme L. Philippon à toute sa chère famille.

Bellegarde

Çà et là

Merci à tous ceux qui sont venus déguster le fameux souper italien, le Mardi Gras. Mme Emile Cop, MM. Georges et Emile Magotiaux ont eu la chance de gagner chacun une boîte de chocolats de la St-Valentin.

Le beau temps favorisait le carnaval du 16 février. Un bon groupe assistait l'après-midi aux joutes de gouret et aux courses des jeunes. Après le souper eut lieu le couronnement de la reine élue, Mlle Jocelyne Magotiaux, et de ses deux princesses, Mlles Bonnie Lamotte et Julia Gervais. Les élèves présentèrent la pièce dramatique "The Storm", qu'ils avaient jouée au concours dramatique à Carnduff.

Sincères condoléances à Mmes Eugénie Cop et Albert Antoine, qui viennent de perdre leur père, M. Paul Bonnot, de Hartney, Man., décédé à l'âge de 89 ans. Les funérailles eurent lieu à Grande Clairière, Man., le lundi 17 février. Plusieurs amis de Bellegarde ont assisté aux funérailles.

Souhaits de prompt rétablissement à Mme Jean Martine, patiente à l'hôpital des Soeurs Grises de Regina.

M. et Mme Albert Moreau, de Montréal, Qué., en route pour Vancouver, C.-B., se sont arrêtés pour visiter leurs nombreux parents, en fin de semaine.

Mme Félix Sylvestre, accompagnée de sa mère, Mme Marie Lamotte, s'est rendue à Kenora, Ont., assister au mariage de sa nièce, Mlle Béchard, à M. Turcotte.

Mme Maurice Mireau a passé quelques jours à St-Léon, Man., chez M. et Mme Lucien George.

Mme Louis Moreau passa la semaine dernière chez ses filles et gendres, M. et Mme Elie Martel, de Moosomin, et M. et Mme Adolphe Wilcott, de Cantal.

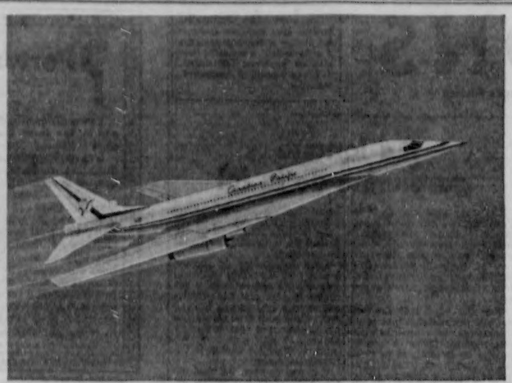
Armand Sylvestre et Marcel Moreau, du Juniorat de St-Boniface, Man., passèrent la dernière fin de semaine chez leurs parents.

M. Aurèle et Mlle Angela Moreau, de St-Boniface, Man., étaient chez leurs parents en fin de semaine.

M. Roger Sylvestre, d'Elie, Man., a rendu visite à ses parents, M. et Mme Félix Sylvestre.

M. et Mme Philippe Pelletier, de St-Adolphe, Man., ont passé la dernière fin de semaine chez M. et Mme Julien Revet, et ont assisté au mariage Brisbois-Taylor.

Le dimanche 23 février eut lieu l'assemblée annuelle paroissiale. M. Eugène Monin fut nommé syndic, remplaçant M. Jean Martine, sortant de charge.



AVIONS SUPERSONIQUES AU CANADA — Canadian Pacific Airlines a signé, avec la United States Federal Aviation Agency, une entente lui réservant trois positions de livraison pour l'avion supersonique américain, dont le dessin ci-haut représente la conception d'artiste d'un des projets. Le prix de ces avions sera d'environ $25 millions chacun. Cet appareil supersonique aura un rayon d'action de plus de 4,500 milles et pourra transporter de 150 à 230 passagers à 2,000 milles à l'heure, soit à la vitesse d'une balle de carabine. Son altitude de croisière sera de 75,000 pieds, ou 15 milles. Le temps de vol entre Vancouver et Tokyo sera d'un peu moins de quatre heures. Entre Montréal et Rome, il sera de quatre heures. CPA prévoit mettre son premier avion supersonique en service en 1974.

(Photo Canadien Pacifique)

Ferland, Sask.

M. et Mme L. Fournier fêtent leurs noces d'or

FERLAND — Le lundi 10 février, M. et Mme Louis Fournier, entourés de leurs enfants et de nombreux parents et amis, célébraient leurs noces d'or de vie conjugale. Ils étaient accompagnés de leurs garçon et fille d'honneur d'il y a 50 ans, M. Joseph Chabot et Mme Avila Chabot.

M. Louis Fournier était venu de Ste-Claire, Dorchester, Qué., en 1910. Mme Louis Fournier (née Angélina Bouvier), fille de M. et Mme Pierre Bouvier, est née à St-Antoine, comté de Richelieu, Qué., et elle est venue dans l'Ouest à Ville Bouvier avec ses parents. Le mariage fut célébré à Meyronne le 10 février 1914, par M. l'abbé Jules Bois, curé.

Les jubilaires firent leur entrée à l'église au son d'une marche nuptiale et prirent place près de la sainte table. Avant la célébration de la messe, M. l'abbé J. Bernier, curé, offrit ses voeux et félicitations aux jubilaires et rappelait le fait qu'étant tous deux des pionniers, ils avaient dû avoir beaucoup de courage, puisqu'alors tout était bien primitif. Cependant, par leur travail et leur foi, ils avaient grandement contribué au développement de la paroisse. Il les félicita de leur belle famille de 14 enfants dont trois décédés en bas âge. Il conclut en leur souhaitant longue vie et bonheur.

Ensuite les jubilaires renouvelèrent leurs promesses de mariage. La messe d'Action de grâces fut célébrée par M. le curé. Assistaient au choeur, M. l'abbé A. Chabot, curé de Willow-Bunch, neveu des jubilaires, et M. l'abbé Georges Thuot, curé de Mankota, fils d'un pionnier de Meyronne, paroisse de Mme Louis Fournier.

Gérald Fournier, petit-fils, et Denis Fournier, neveu, servaient la messe. La Rév. Sr Marie-Majella et les élèves rendirent une belle messe; Mme Homer Barsalon touchait l'orgue.

Banquet

La fête organisée par les enfants des jubilaires se continua par un succulent banquet, à la salle des Chevaliers de Colomb, où 125 invités prirent place. La table d'honneur était décorée de fleurs et d'un magnifique gâteau en forme d'un gros livre ouvert décoré de roses et d'une minuscule église, réplique de l'église actuelle de Ferland. Sur une page étaient écrits en lettres dorées les noms de leurs onze enfants, Germaine, Angéline, Louis, Denise, Hélène Alice, Gaston, Eveline, Lorraine, Gérard et Lise. Sur la page à gauche, trois petites croix dorées rappelaient le souvenir de leurs enfants décédés en bas âge.

Dans la salle bien décorée pour cette fête, des photos de la famille et des enfants et petits-enfants étaient encadrées sur le mur près de la table d'honneur. Un album-souvenir fut présenté aux jubilaires par leurs enfants, et un gros bouquet de fleurs naturelles fut offert par une de leur petite-fille, Caroline Marcotte, au nom de leurs 37 petits-enfants et de leurs deux arrière-petits-enfants.

M. Charles Fournier, maître de cérémonies, se dit très heureux de remplir cette fonction et avec émotion félicita les héros du jour et leur offrit des souhaits au nom de tous. Il lut aussi les messages et les télégrammes de félicitations de l'hon. M. Pearson, premier ministre du Canada, du lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, de M. l'abbé Joseph Perreault, curé de Joliette, Qué., ancien curé de Ferland, et aussi de plusieurs parents qui n'avaient pu se rendre à cette fête.

L'absence de quelques enfants des jubilaires fut regrettée, mais ceux-ci avaient envoyé leur message de filiale affection et leurs souhaits. Ils sont M. et Mme Carl Hnilecа (Denise), de Toronto, Ont., M. et Mme Ernie Kupchyk (Alice), de Regina, M. et Mme Laurence Janis (Eveline), de Montréal, Qué., et M. et Mme E. Bodberson (Lorraine), de Fort Smith, T.N.-O.

M. l'abbé J. Bernier

M. le curé fut invité à prendre la parole. Il adressa ses voeux aux jubilaires et félicita les enfants pour ce bel hommage d'affection rendu à leurs parents.

M. l'abbé Chabot, neveu, relata quelques bons souvenirs, rappelant le trajet parcouru en voiture à chevaux par son oncle pour se rendre voir sa "blonde" tout en allant à la messe à Meyronne.

Le toast fut présenté par un gendre, M. Albert Marcotte, de White Rock, C.-B., qui était venu avec son épouse et leur fille, Caroline. M. Joseph Bouvier dit ensuite quelques mots au nom des familles Bouvier et Préfontaine.

M. Gérard Fournier remercia au nom de ses parents et en quelques mots bien choisis, exprima au nom de tous les enfants des jubilaires, leurs sentiments d'affection et de reconnaissance pour tout le dévouement que leurs chers parents avaient prodigué à chacun d'eux.

Quelques chants furent rendus par les petits-enfants, avec accompagnement à la guitare par Mme Gaston Fournier et Mlle Jocelyne Fournier.

Plusieurs parents et amis de l'extérieur et de la paroisse ont tenu à venir féliciter ce couple pionnier de la paroisse en prenant part à la soirée qui suivit, où grands et petits s'amusèrent jusqu'aux petites heures du matin. Pendant le goûter de minuit, M. Henri Begin, de Ponteix, cousin de M. Fournier, dit quelques mots appropriés, félicita les jubilaires et offrit ses souhaits.

Parmi les proches parents présents ont remarquait les frères et belles-soeurs, M. Arsène Bouvier, MM. et Mmes Paul, Xiste et Joseph Bouvier, de Gravelbourg; M. et Mme Henri Bouvier, de Lisieux; une tante, Mme Léda Préfontaine, du Foyer d'Youville de Gravelbourg; M. et Mme Alfred Bouvier, de Meyronne; M. Moïse Douville, de Ponteix; des cousins, MM. et Mmes Omer et Emilien Préfontaine et Gustave Tessier, de Lisieux, et M. et Mme Léo Isabelle, de St-Victor.

Partie de cartes

Le dimanche 16 février avait lieu une partie de cartes organisée au profit des Guides. Le prix d'entrée fut gagné par Mme Edmond Tardiff, ceux des cartes par Mme Sylvio Clermont et M. Antonio Chabot. Les prix de bingo échouèrent à MM. Valmore Couture, J.-E. Chabot et Cloutier, de Ponteix, Mmes Jos. Chabot et Walter Morrissette. Les responsables désirent remercier tous ceux et celles qui ont contribué à cette oeuvre.

Malades

Prompt rétablissement à Mme Viateur Chabot, hospitalisée à Mankota depuis un mois; à Mme Rosaire Chabot, à l'hôpital de Regina, où elle a subi une opération; à M. Charles Fournier, patient à l'hôpital de Mankota depuis quelques jours, et à Mme Robert Chabot.

Va-et-vient

M. et Mme Alfred Fauchon, de Calgary, Alta, visitaient quelques parents et amis et assistaient aux noces d'or de M. et Mme Louis Fournier.

Mme Léo Fauchon passa quelques jours chez ses enfants, M. et Mme René Fauchon.

M. Aristide Fournier conduisit par avion M. et Mme Roger Fournier à Regina, où ils se rendaient visiter le père de Mme Roger Fournier, malade à l'hôpital.

M. et Mme Maurice Langlois, de St-Victor, M. et Mme Michel Bonneau, de Willow-Bunch, visitaient M. et Mme Alex. Laberge, le 16 février.

M. Rosaire Chabot se rendit à Regina visiter son épouse à l'hôpital des Soeurs Grises.

Vawn

Va-et-vient

Claude et François Blanchette, ainsi que Raymond Germain, du collège Notre-Dame de Prince-Albert, sont venus passer la fin de semaine du 22 février chez leurs parents.

Mlle Gabrielle Blanchette, de Saskatoon, a aussi passé la fin de semaine chez ses parents.

Mmes Walter Dion et Eugène Blanchette ont assisté à la retraite fermée à Queen's House de Saskatoon, les 11 et 12 février.

Prompt rétablissement aux malades, Mme H. Pouliot et deux de ses enfants, Madeleine et Bernadette, à l'hôpital d'Edam.

Makwa

Décès

Le 14 février est décédée à l'hôpital de l'Université de Saskatoon, après une longue maladie, Mlle Adrienne Hardy, âgée de 55 ans. Elle résidait à Saskatoon.

Née à La flèche en 1908, elle est allée au couvent de Gravelbourg pendant huit ans.

La défunte laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Jean-Baptiste Hardy; ses frères, Paul, de Vancouver, C.-B., Léo, de Climax, Wilfrid, de Shaunavon, Robert, de Fort Smith, et Jean, de Makwa; ses soeurs, Rose, de Rosetown, Bernadette, de Port Arthur, Ont., et Irène, de Makwa.

Les prières ont été récitées au salon funéraire de St. Walburg.

La messe de Requiem fut chantée en l'église St. Thomas de Makwa par le R. P. Léo Couture, O.M.I., le 18 février.

Les porteurs furent MM. Armand Fiset, Albert Lalonde, Henry Schear, Joseph Poulin, Albert Duchesne et Jean Beaulieu.

L'inhumation se fit au cimetière de Makwa.

Remerciements

M. et Mme Jean-Baptiste Hardy désirent remercier M. le curé, les religieuses, les parents et amis qui d'une manière ou d'une autre leur ont témoigné de la sympathie.

Wawota

Çà et là

M. et Mme Howard Rourke, de Brandon, Man., leur mère, Mme Emile Wanlin, de Moose Jaw, Mme René Jacques, de Virden, Man., revenant de leur voyage à Weyburn, visitèrent Mlle Fernande Blaise.

M. et Mme Eddie Hyde et leurs deux filles, Beverley et Edwina, d'Hudson Hope, C.-B., vinrent au chevet de leur mère et grand-mère malade, Mme Clara Hyde. Tous ses enfants furent appelés de Regina, Medecine Hat, Alta, et Alida, ainsi que son petit-fils, Gerry Hyde, de Regina. Mme Hyde prend du mieux et tous lui souhaitent un prompt retour à la santé.

MM. et Mmes Robert et Alexis Jacques, leurs enfants, leur mère, Mme G. Zébière, MM. Dan et Emile Blaise, leurs filles, Audrey et Eva, Mlle Fernande Blaise, M. et Mme Howard Lincoln et Mme Alita Dodds, de Kennedy, assistèrent aux funérailles de leur frère et oncle, à Virden, Man., et à l'inhumation, à Oak Lake, Man.

Montmartre

Soirée récréative

La Société des Dames d'Autel annonce une soirée récréative pour le dimanche 1er mars, à 8 h. précises. Il y aura partie de cartes et un programme varié exécuté par les jeunes amateurs de la paroisse. Un trophée et plusieurs prix seront présentés aux gagnants.

Tous sont cordialement invités à venir encourager et applaudir les jeunes artistes tout en passant une agréable soirée paroissiale. Le prix d'entrée est de 50c.

Bienvenue aux amis des paroisses environnantes.

Va-et-vient

Etaient en visite chez M. et Mme Louis Lepage, M. Julien Haudegand, de Humboldt, M. et Mme E. Beaulieu, M. Rosaire Buissière et Mme Marie Handegand.

M. et Mme Lucien Vertefeuille et leur fils, Norman, ainsi que Mme Wilfred Lepage se rendirent à Gravelbourg, dernièrement, rendre visite à leur fils et frère, étudiants au collège Mathieu.

M. Victor Baril alla à Kelowna, C.-B., visiter ses soeur et beau-frère, M. et Mme Dosithé Coupal, et leur famille.

Soirée-surprise

Un groupe de parents et amis s'est réuni chez M. et Mme Réal Coupal, le mercredi 18 février, pour une soirée-surprise à l'occasion du 40e anniversaire de mariage de M. et Mme Engalbert Coupal.

Une adresse fut lue par M. René Lavoy, et de jolis cadeaux furent présentés aux jubilaires par leur fille, Marcella. Les héros de la fête, très émus, dirent quelques mots de remerciements. La soirée se passa agréablement et se termina par un délicieux goûter.

Trois jeunes âmes en quête de Dieu

PPRINCE-ALBERT — Le 13 février fut un jour inoubliable pour plusieurs personnes. Dans l'église St-Joseph, à Prince-Albert, se déroulait une cérémonie impressionnante présidée par Son Exc. Mgr Laurent Morin. Trois jeunes novices des Soeurs de Notre-Dame de la Croix, les Rév. Srs Marie-Léonie (Mlle Jeannine Duperron), de Breynat, Alta, Marie-Valérie (Mlle Jeannette Sylvestre), de Cantal, et Marie-Dolorès (Mlle Elaine Ouellette), de Kenaston, prononçaient leurs voeux temporaires.

Parents et amis s'étaient donné rendez-vous pour partager la joie des élues du jour. Venus de Breynat, les RR. PP. E. Douziech et T. Pelletier, Mme Duperron et plusieurs demoiselles; d'Alida, M. et Mme Sylvestre, Mme Paul Girard et ses deux filles; de Kenaston, Mme Ouellette, les frères et les soeurs d'une des élues.

M. Ouellette, retenu à l'hôpital par une pénible maladie, était absent. La visite de la Rév. Sr Marie-Dolorès, le jour suivant, a dû adoucir son sacrifice. Le choeur de chant composé d'un groupe de jeunes filles de l'Académie St-Joseph de Forget, et dirigé par la Rév. Sr Marie-de-la-Croix, inspirait les âmes et les élevait à la joie et à la sérénité qui régnaient en ce jour. Le R. P. Douziech monta au choeur après la cérémonie pour complimenter les chanteuses et leur directrice.

Son Excellence parla avec éloquence de la grandeur du rôle des personnes consacrées au service de l'Eglise, puis la cérémonie se déroula. C'est avec toute l'ardeur et la ferveur d'âmes sincères que les trois prononcèrent leur "Me Voici". Par cette consécration, elles suivent l'appel de Dieu qui convie chacun à prendre part au salut du monde. Hantées par l'amour du Christ et avec son aide, elles se donnent à l'Eglise et aux âmes. Elles devront vivre au milieu du monde où leur devoir les appellera pour y répandre la lumière, l'amour divin dont toute âme a besoin.

Wolseley

Thé d'adieux

Samedi dernier, à la demeure de Mme Emile Souchotte, les dames de la paroisse se réunirent pour un thé d'adieux à l'occasion du départ de Mme Grant Beckett (Georgina Béliveau). Mmes Emile Souchotte et Emile Tourigny s'occuèrent du thé et présentèrent un ensemble de tables de télévision, cadeau des invités, à l'héroïne de la fête.

Çà et là

M. et Mme Grant Beckett et leurs quatre enfants doivent partir à la fin du mois pour aller demeurer sur une ferme à Moosomin. Leurs nombreux amis regrettent leur départ.

M. et Mme Lucien Dureau et leur fille, Léona, de Vancouver, sont de retour d'un heureux voyage qui les conduisit à Sudbury, Ottawa, Toronto, Montréal et Québec. Mlle Léona Dureau est retournée à son travail à Vancouver, C.-B.

M. et Mme Henry Saraich (Lorraine Dureault) sont les heureux parents d'une fille.

Mme Anna Laplante est patiente à l'hôpital local.

Les équipes de curling de MM. Stanley Zaba et Emile Tourigny allèrent à un bonspiel des Chevaliers de Colomb, à Montmartre.

Mlle Rita Isabelle, de Qu'Appelle, et Mlle Norma Zaba, de Regina, vinrent en fin de semaine chez M. et Mme Stanley Zaba.

M. et Mme Jack Biram et leur famille assistèrent au jubilé d'or des parents de Mme Biram, M. et Mme Morange, de Kipling.

M. et Mme Edouard Bonneville, de Ponteix, visitèrent M. et Mme Adrien Bonneville, à leur retour de Redvers.

Mme Yvette Pollock et ses deux fils vinrent en fin de semaine chez M. et Mme A. Bonneville.

M. et Mme George Rashbrooke et leur famille, de Prince-Albert, étaient les hôtes de M. et Mme Emile Dureault, pour la fin de semaine.

Mme A. Pitre alla visiter des parents à Kindersley et à Regina, dernièrement.

M. et Mme W. Goliath sont les heureux parents d'un fils adoptif.

Périgord

Soirée de l'ACFC

Le vendredi 7 février, tous les paroissiens se réunirent à la salle paroissiale pour une soirée au profit de l'ACFC, sous la présidence de M. Léo Patenaude.

Des morceaux tels que "Les deux sourds" et "Les perches" méritèrent les rires de l'audience. La chorale des hommes interpréta "Le Te Deum des oiseaux", tandis que les jeunes de l'école chantèrent "Ce qu'on entend le soir". Chacun avait son rôle à jouer au cours de la soirée.

Avant le goûter et pour bien terminer la soirée, M. Léo Patenaude distribua les prix de français mérités par les élèves en juin dernier: Annette Plante, Antoinette Dubé, Laurel Bossé, Carol Patenaude, André Langlois, Henri Patenaude, Bernadette Dubé, Paul Patenaude, Delores Ceslak, Maurice Patenaude, Sandra Patenaude, Véronique Dubé, Diane Mathieu et Louise Plante, ainsi que Rosalie Côté et Gertrude Bossé.

Merci sincère à tous ceux qui ont collaboré pour faire de cette soirée un succès!



OPINIONS est une expression franche d'idées et de réflexions proposées à nos compatriotes du Manitoba et de la Saskatchewan, qui paraît bi-mensuellement dans les colonnes de "La Liberté et le Patriote".

OPINIONS

Responsables: Denis Létourneau et Georges Allaire

Les responsables d'OPINIONS invitent leurs confrères étudiants qui seraient intéressés à participer à cette section à soumettre leur plan au secrétariat: OPINIONS, 194, rue Despins, St-Boniface 6, Manitoba.

AU LECTEUR

Quand as-tu, la dernière fois, écrit à ton député à Winnipeg et à notre premier ministre manitobain afin de demander que justice soit rendue aux Franco-manitobains? Et écris-tu de temps en temps aux quotidiens de Winnipeg pour faire connaître ton désir d'avoir des écoles françaises?

N'oublie pas: cette fois-ci, c'est pour de bon. Si nous ne gagnons pas nos écoles d'ici six ans, l'anglicisation progressive de notre groupe sera inévitable.

Le temps est à l'ACTION.

N.B. La direction d'OPINIONS regrette que le nom de Robert Roch ait été omis au bas de son article, "Langue et Foi", lors de la dernière parution de notre section.

L'INDÉPENDANCE

E — Con-fédération (suite)

Il est incontestable que la Confédération n'a apporté jusqu'ici qu'humiliations et désappointements à la nation canadienne-française. Mais une ère nouvelle semble se dessiner. Preuve en est la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme; preuve en est le nombre accru de ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral; preuve en est la campagne francophile d'un bout à l'autre du pays dans la presse et dans les milieux intellectuels. Certes, à côté de ses nombreuses voix réclamant que la Confédération reconnaisse le fait français, nous rencontrons un certain nombre de francophones fanatiques. Mais ceux-ci semblent étouffés par le nombre de ceux qui nous sont favorables. L'avenir, contrairement à ce qui s'est produit jusqu'à nos jours, nous réserve-t-elle une époque de fraternité confédérative? Etudions les faits:

L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique

Il y a plusieurs façons d'interpréter les stipulations de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867.

Jusqu'à tout récemment le Canada était un pays de langue anglaise où le français était toléré au Québec pour des raisons d'ordre pratique.

Un occasionnel premier ministre canadien-français nous était concédé afin de calmer toute réaction possible en masse de notre nation. Et ces premiers ministres, hommes de paille, tout au plus se montraient neutres dans les questions qui concernaient les droits de leurs compatriotes; cela quand ils ne nous nuisaient pas ouvertement. Qui ne se souvient de Sir Wilfrid Laurier qui, par le truchement de l'accord (?) Laurier-Greenway, vendit ni plus ni moins une partie de ses conationaux lors de la lutte pour les écoles du Manitoba? Non seulement il trahissait les intérêts des siens, mais il flétrissait la justice même. Et pourtant, Sir Wilfrid Laurier était Canadien français.

Il y eut l'époque — non encore révolue — des luttes exténuantes "sur les barricades" afin de gagner un petit timbre de poste un pouce carré sur lequel on imprimerait un ou deux mots français. Quelles gigantesques batailles n'avons-nous pas engagées pour ne conquérir qu'une parcelle de ce qui nous revenait naturellement:

"Des luttes, des miettes. Voilà en deux mots l'histoire du Canada français depuis deux cents ans. Ce que l'on gagne ici, on le perd ailleurs. Et on dissipe l'héritage. Las de combattre pour des miettes, le peuple n'est plus qu'un peloton de Résistants dans une armée en déroute." (1)

Mais les circonstances ont changé. Ottawa se plie en quatre afin de remédier à l'état de choses qui se trouve au niveau fédéral. On bilinguise tout. Et c'est un nouveau genre de confédération qui apparaît: un pays composé de neuf provinces intégralement anglaises et d'un Québec **bilingue** avec un gouvernement fédéral bilingue. Ce changement pour le mieux est remarquable. Mais va-t-on s'arrêter là? Les minorités canadiennes-françaises continueront-elles d'être piétinées alors que la minorité anglaise du Québec jouit de tous ses droits? Il faut absolument faire un pas de plus. Une confédération qu'on peut désigner comme "tombeau des minorités" est inacceptable.

Le cri qui jaillit du Québec est bien clair: tout ou rien! Il faut que cette Confédération devienne un pacte entre deux nations qui assure la vitalité nationale de ces deux nations d'un bout à l'autre du Canada. Voilà la demande minimum qui part du Québec. Et elle est accordable.

Le pacte entre deux nations

Donc, par l'A.A.N.B. de 1867, nous pouvons accéder à un statut satisfaisant de vitalité **interne.** Un peu plus de bonne volonté et de compréhension de nos partenaires dans l'aventure confédérative peut aisément nous procurer les écoles nécessaires à notre vie nationale, et cela, dans tout le Canada. Les réseaux de Radio-Canada peuvent former un lien vital transportant notre culture "a mari usque ad mare". La cordialité que nous rencontrons souvent entre individus canadiens-anglais et canadiens-français peut devenir général au Canada.

Etat de tutelle

Mais un homme a beau avoir un système musculaire bien en forme, s'il n'a aucun moyen de l'exercer, il deviendra bientôt atrophié. Il en serait ainsi pour la nation canadienne-française même avec le pacte entre deux nations. Il est vrai que notre vitalité interne serait satisfaite. Mais alors, qu'en sera-t-il de notre expression externe? Ce ne sont pas quelque soixante-quinze députés sur un nombre de 265 qui pourront assurer des législations supra-nationales suivant les goûts du Canada français. Il serait normal que dans une entente nous soyons prêts à céder devant la volonté du partenaire. Mais ceci exige réciprocité. Et si jamais nos allégeances extra-nationales venaient à s'opposer à celles de nos partenaires, il est certain — par la loi du nombre — qu'encore là nous devrions céder.

C'est ainsi que durant la seconde guerre mondiale, le Canada a fait don de deux milliards de dollars à l'Angleterre. Evidemment ce qui était richesse canadienne était aussi en partie richesse québécoise. Le Québec n'aurait-il pas préféré aider financièrement la France Libre par exemple ou quelqu'autre pays? En tous les cas, il n'eut rien à dire dans la matière, alors qu'on délapidait son trésor. Et de nos jours, les préférences tarifaires offertes à l'Angleterre par le Canada, ne favoriseraient-elles pas plutôt la France s'il ne s'agissait que du Québec?

De toutes façons, l'expression internationale du Canada français, même dans les meilleures circonstances confédératives, sera dans les mains du Canada anglais. Et cet état de tutelle n'est pas naturel.

Perspective historique

L'état de paix et de fraternité que nous imaginons, une fois établi sera-t-il permanent? Rien ne l'assure. Ainsi, en Belgique dernièrement, les deux groupes ethniques belges, Wallons et Flamands, se sont affrontés dans une lutte terrible. Si donc, après une si longue cohabitation fraternelle, ces deux groupes n'ont su demeurer en paix, qu'est-ce qui permet de croire que notre idylle ne sera pas elle aussi interrompue par la discorde?

Ce que nous désignions comme une époque de paix ne serait-ce pas plutôt une trêve armée? Et supposons que tout aille bien pour cent ans, deux cents ans, ou plus, un jour ne viendra-t-il pas où une rivalité renaissante conduira les deux nations en cause à une lutte à mort. Et les circonstances internationales ne sauront peut-être pas nous éviter alors une guerre civile et une oppression tyrannique. D'accord, tout ceci est dans le domaine de la spéculation. Mais accepter le rôle d'éternelle minorité en position d'infériorité politique et économique présente un risque certain lequel "mieux vaut prévoir que guérir". La position politique minoritaire dans laquelle les nôtres ne possèdent qu'environ 75 sièges sur 265 et un gouvernement provincial contre neuf égaux et un gouvernement supérieur, n'est pas idéale. Il faut que ça change. Il nous faut l'égalité politique. Il faut que nous traitions d'égal à égal avec Ottawa. Autrement toute idée d'égalité des deux nations au Canada ne pourrait consister qu'en mots ronflants et illusion.

Georges ALLAIRE.

1. Marcel Chaput, **Pourquoi je suis séparatiste**, Editions du Jour, Montréal, 1961, p. 142.

Le révolté

Un essai surréaliste

Stoën était préoccupé. Pour les autres il était un révolté. Les parents l'empêchaient de créer. Son père était fonctionnaire, sa mère automate et ses frères robots; il était adopté. Adopté à la vie peut-être. Il les haïssait. Il avait ni toile, ni crayon, ni papier. Il ne devait pas penser. Mais il pensait et ses tableaux restaient dans son imagination. Adopté à la mort plutôt.

Il accompagna ses parents, un jour, aux obsèques d'une machine à fonctionner. La machine avait passé sa vie à fonctionner: à fonctionner à ceci, à fonctionner à cela, à fonctionner à quoi, à fonctionner à tout. Elle était en motion. Dans le temps.

Dans le cercueil qu'on transportait, Stoën voyait son père, sa mère, ses deux frères et sa soeur, tous entassés dans la même boîte. Mais on ne lui permettait pas ce petit caprice. Caprice d'artiste.

Stoën reçut de ses parents, parmi tant d'autres bienfaits, un cadeau. Un petit chat que Stoën ne voulait pas. Ce petit chat surnommé Destitution, lui était cause de malaise. Il dormait avec Stoën, il mangeait avec lui dans la même assiette et il le dérangeait. Un jour, Stoën le tua.

Stoën dut passer à la cour de la Cité, à la cour des faubourg de la cité, et à la cour du Comité d'enquête sur la possibilité d'un sous-faubourg au faubourg de la cité. Puis il paya amende à la Société de la préservation des animaux. En ville on traîna son nom, on s'en est débarrassé, à l'école il était révolté, à la maison, déculotté.

Mais il avait raison; avant son assassinat, le petit chat pesait 230 livres.

Pour toutes leurs complaisances et leurs bienveillances, Stoën voulut remercier ses parents. (Petite vengeance si vous voulez). Stoën donna à la famille, un miroir égoïste. Le miroir prenait l'image qu'on lui présentait, mais il ne la réfléchissait point.

Et le miroir fit effet. Il prit un jour les cheveux de sa mère, la barbe de son père, sans compter l'indulgence d'un frère qui était là comme un poil et n'attendait qu'à se faire raser. Stoën s'amusait et il vivait. Puis vint le jour où le miroir prit le père, et toute la mère et les autres disparurent aussi.

Et Stoën célébra sur la place de la Disparition, devant la statue de la Visitation.

On ne put leur faire des obsèques comme à la machine à fonctionner, car il ne restait rien. Mais ils furent honorés, et commémorés et édifiés et plaqués.

Stoën sortait à sa guise avec Guyae. Il put dresser des liens et créer des vides. Mais Stoën resta harassé et il ne put toujours se débarrasser des cons, car le miroir s'est brisé après indigestion.

Stoën était dans une boîte à pomme, et il voyait à travers les planches, les gens qui célébraient ses funérailles.

Jean ROGER.

La langue gardienne de la foi

La langue gardienne de la foi. Ce n'est pas d'hier qu'on a proclamé cet axiome qui a depuis suscité des réactions chez beaucoup de gens, et plus récemment chez M. Roger-H. Boulet (OPINIONS, le 31 janvier 1964). C'est cette vérité que j'aimerais ici préciser.

Tout d'abord, il faut dire qu'il ne s'agit pas bien sûr d'une vérité théologique. Le catholicisme s'adresse indistinctement à tous les peuples de la terre, et ce serait contre l'esprit de toute religion que de la placer dans des limites temporelles en oubliant le plan surnaturel qui lui est propre.

C'est ce que voulait faire comprendre M. Boulet, et sur ce point, je suis complètement d'accord avec lui.

Par contre, en pratique, on ne saurait nier que l'adage peut se justifier. C'est un fait appuyé par l'histoire, par des statistiques, et par l'expérience, l'attachement religieux et la fidélité aux valeurs nationales (et donc à la langue qui en est **l'expression** la plus **manifeste**) sont étroitement liés.

Historiquement

La paroisse a toujours été le grand élément de survivance française partout au Canada. Et c'est grâce aux évêques, aux curés de campagne, aux maisons d'éducation dirigées par des religieux et religieuses que les Canadiens français doivent surtout de parler la même langue.

A mesure que la langue française s'étendait dans le "nouveau monde", l'idée chrétienne faisait elle aussi un pas en avant.

Et aux premiers temps de la résistance contre les "nouveaux maîtres", les Anglais, le clergé s'est souvent obstiné à conserver la foi par la langue et la langue par la foi.

Donc, foi et langue se fournissaient un appui mutuel contre l'élément anglophone protestant.

Il est intéressant de noter que partout où la langue française jouit de la liberté de ses droits, il en est de même pour ceux du catholicisme. Et partout où le catholicisme est vécu dans sa plénitude, notre langue ne rencontre aucune opposition: elle est accueillie au contraire comme un puissant auxiliaire de la foi.

On ne pourrait relever aucune liaison nécessaire entre les deux phénomènes, mais le plus souvent l'un ne va pas sans l'autre.

A M. l'abbé Lionel Proulx:

"En Amérique, dans cette atmosphère saxonisée et saxonisante, nous le savons maintenant: nous sommes restés catholiques parce que nous sommes restés Français. Après Dieu, voilà d'où nous est venu le salut."

Statistiques

Le fait que les Canadiens français restent catholiques en grande majorité s'ils demeurent ensemble dans une atmosphère française et qu'un bon nombre de ceux-ci perdent leur foi lorsqu'ils se trouvent dans une ambiance anglaise est aussi prouvé par d'éloquentes statistiques.

Le Bulletin XXXV du Bureau fédéral de la statistique de 1931 montre que:

Dans la province de Québec, 1 pour cent des nôtres seulement s'est déclaré non catholique; par contre 11 pour cent dans l'Ontario, 15 pour cent dans la Nouvelle-Ecosse, 8 pour cent, au Manitoba, 12 pour cent dans la Saskatchewan, 17 pour cent dans l'Alberta, et 26 pour cent dans la Colombie-Britannique.

Que dire de ceux qui n'ont pas osé l'avouer? Et le problème est beaucoup plus aigu de nos jours.

Des 1,300,000 Canadiens français hors de Québec, 450,000 sont déjà anglicisés (LE DEVOIR). On peut se demander combien de ces derniers ont perdu leur foi.

Est-il possible alors de se dévouer au progrès de la foi catholique sans se préoccuper de la survivance de la langue française parmi les Canadiens français.

Expérience personnelle

Je puis facilement parler une autre langue pour les affaires ordinaires de la vie, mais mon expérience personnelle me dit que je ne comprends qu'insuffisamment un sermon en cette même langue, car toute mon éducation religieuse s'est faite en français, tous mes termes et concepts religieux sont français.

D'ailleurs je ne me suis jamais senti chez moi dans une Eglise catholique anglaise.

Un ami anglais me demandait un jour de lui expliquer un point particulier de ma croyance catholique. Je dois avouer que j'ai éprouvé un peu de difficulté à choisir mes termes anglais et à me faire comprendre clairement, puisqu'en traduisant littéralement mes concepts français, j'en perdais la plupart du temps la signification, la couleur, toute la portée.

C'est une expérience, il me semble, que nous avons tous faite à un moment donné.

Je discutais de ce problème avec un prêtre qui a eu l'occasion de faire du ministère ici et là dans la province, et il me disait que même les Canadiens français "manqués" continuaient de faire leur religion en français, de prier en français, de se confesser en français.

Il serait difficile de déterminer jusqu'à quel point la religion catholique forme une partie intégrante de notre langue. Cependant des mots comme "Christmas" et "parish priest" ne sauraient éveiller en moi les mêmes sentiments que les mots "Noël" et "curé".

Pie XII (Castelgondolfo, novembre 1953, au sujet de l'Eglise polonaise):

"L'expérience a prouvé que les vraies convictions religieuses, et l'amour de la patrie s'insèrent au plus profond de l'âme humaine, pénètrent ses fibres intimes, et comptent parmi ses biens les plus précieux. Bien loin de se gêner mutuellement, ces deux sentiments tirent d'un appui réciproque une vigueur insoupçonnable."

Principe absolu?

On ne pose pas comme principe absolu que la langue est gardienne de la foi. L'Irlande, la Belgique, la France sont des preuves qu'on peut ou bien perdre sa langue et garder sa foi, ou bien garder sa langue et perdre sa foi.

Le sens de cette thèse est donc: au Canada français, i.e. partout où il se trouve au Canada un groupe assez considérable de Canadiens français qui gardent autant que possible leurs langue et coutumes, leurs traditions, la religion catholique est par le fait protégée, et sera moins entamée.

La plupart des autorités ecclésiastiques soutiennent que dans certaines conditions et pour un certain nombre des nôtres, la perte de la langue qui était l'expression de la foi catholique a précédé chez eux la perte de la foi.

Il ne faudrait pas conclure donc que le seul fait de ne plus parler sa langue maternelle conduirait presque inévitablement à la perte de la foi, ou à l'abandon de la pratique religieuse.

Certains ne voient là qu'une difficulté d'adaptation, en disant que la religion se pratique aussi bien dans une langue que dans une autre.

Cependant celui qui rejette sa langue rejette son héritage national: sa manière de chanter, de s'amuser, de prier, le cadre de la vie familiale.

Et si, par hypothèse, le milieu nouveau qui le reçoit n'a pas de foi ou professe une autre religion, il ne s'agit plus alors d'une simple question d'adaptation linguistique.

C'est, il me semble, le cas des Canadiens français.

Conclusions

Il semble donc que la défense de notre langue soit un devoir d'action catholique. Que ceux qui se montrent indifférents à bien parler leur langue "se réveillent" et prennent leur responsabilité en main.

". . . pour mieux conserver la foi, gardons nos traditions françaises. Sans doute on ne peut mettre ces dernières sur le même pied que la foi, mais nous ne pouvons oublier que le verbe français et les habitudes de vie française sont pour nous l'enveloppe protectrice de la foi et de la vie chrétienne. Plus vous aurez la fierté dans vos origines, plus vous serez fermes dans notre foi, et plus vous attirerez sur vos foyers toutes les bénédictions du ciel." (Cardinal Villeneuve)

Robert ROY.

Le bilinguisme n'existe pas en dehors du Québec

Quoiqu'en disent certains "bonententistes" québécois, le bilinguisme n'est pas pratiqué en dehors du Québec. Certainement, il y a des individus, des écoles et des églises bilingues; mais, au niveau des compagnies, des institutions et des associations, le français n'a aucun statut comme langue de travail ou même comme langue seconde.

Quelqu'un qui oserait suggérer que l'association des ingénieurs professionnels ou que l'association des architectes de l'Ontario deviennent bilingues ferait rire de lui. Et pourtant, à notre grande honte, les associations similiaires du Québec se font un "honneur" d'être bilingues. Je n'appelle pas cela de la largeur d'esprit; c'est tout simplement de la bêtise et de l'inconséquence.

Les Anglo-Saxons, à force de nous cajoler, ont fini par nous faire croire que le fait pour nous d'être bilingues était un signe de supériorité intellectuelle. Et ils disent cela sans rire, ce qui est tout à l'honneur de leur phlegme bien connu.

Le bilinguisme volontaire des individus est peut-être un signe de supériorité intellectuelle. Mais, quand ce bilinguisme devient nécessaire, il est signe d'asservissement.

Evidemment, certains diront que les "Anglais" montrent de la bonne volonté à apprendre le français, que plusieurs font des efforts, etc. Grand bien leur fasse! Mais je n'ai pas encore rencontré un Canadien anglais de quelque importance qui consentirait à ce que le français obtienne le même statut, à travers le Canada, que l'anglais possède dans la province de Québec. "It would not be practical, you know". Le premier ministre Robarts faisait la même réflexion au cours de la dernière campagne électorale provinciale.

Après une telle déclaration venant du premier ministre, il est bien évident que l'Ontario ne deviendra pas bilingue "cette année" ou même à la conclusion de l'enquête sur la "bee-coultour". Comme le pourcentage de parlant français en Ontario décroît d'année en année, il devient encore plus évident que la province d'Ontario ne deviendra JAMAIS une province bilingue.

Ne serait-il pas temps que nos compatriotes québécois abolissent le bilinguisme malsain et indigne de leurs gouvernements et de leurs institutions? Que le français devienne la langue obligatoire dans toutes les grandes entreprises du Québec et que l'anglais demeure comme langue facultative et comme langue de communication avec le "home office" à Toronto ou aux Etats-Unis?

Les pusillanimes diront que la Constitution canadienne empêche le Québec de se proclamer province unilingue. C'est peut-être vrai, mais rien en tout cas ne peut empêcher le Québec de se transformer en province "de facto" unilingue française. Au diable le "de jure"!

(La Revue Ontarienne, janvier 1964)

tragique

"J'ai cessé d'aller à l'école pour faire de l'argent"

? Porter deux noms était à la mode

LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE

Pourquoi identifie-t-on Lévi, apôtre appelé par Jésus (Luc V, 27-32), à saint Matthieu? (M. Hubert B., Laprairie)

S'ils diffèrent au sujet du nom, Matthieu ou Lévi, les trois récits évangéliques de la vocation du publicain (Luc V, 27-32 — Matthieu IX, 9-13 — Marc II, 13-17) se ressemblent pour le fond et pour le style. En outre, ils sont placés dans le même ensemble de l'histoire de Jésus. Ils sont précédés tous trois du même miracle, la guérison du paralytique de Capharnaüm et suivis du repas offert par le publicain à Jésus et à ses disciples avec les mêmes circonstances du blâme des pharisiens et de la réponse du Maître. Ils rapportent donc le même fait. Les différents noms du héros ne s'opposent pas à l'identité de la personne, car plusieurs autres personnages évangéliques ont porté deux noms, non seulement un nom hébreu et un nom grec ou latn, mais même deux noms hébreux. L'analogie avec Simon, surnommé Céphas, et Joseph surnommé Barsabas, permet de conclure que Lévi était le nom juif du publicain, et Matthieu, le surnom qu'il reçut comme chrétien.

Vous avez des questions à poser? Ecrivez-nous.

Le Courrier Biblique,
SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE
5225 av. De Gaspé, Montréal 14

LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE — LISEZ LA BIBLE

La chronique des Jeunes Travailleuses

Bonjour toi,

J.O.C., trois lettres que tu as entendues répéter sur tous les tons, que tu as eues souvent sous les yeux, que tu as prononcées plus souvent encore peut-être. Mais . . . connais-tu exactement toute la réalité qu'elles renferment?

JEUNESSE! Ne fais-tu pas partie de cette grande armée de JEUNES qui ont besoin d'un grand mouvement qui les groupe pour les aider à trouver une solution aux nombreux problèmes de leur vie: vie de travail, vie de loisirs, vie sentimentale, vie familiale, pour les préparer à remplir leur mission d'enfants de Dieu.

OUVRIERE! N'es-tu pas de ceux qui, chaque jour, doivent travailler de leurs mains. Ouvrière, c'est un titre de gloire, c'est une vocation à réaliser. Le Christ fut ouvrier, y penses-tu? Tu possèdes une âme et de nombreuses facultés à développer, tes compagnons de travail également. Tu dois le savoir et exiger que les autres te traitent comme un être humain et traitent de même tous les jeunes travailleuses. La JOC veut t'aider à comprendre ainsi la valeur de ta vie et faire de toi un ouvrier fier, digne et compétent. La JOC veut que cet idéal se réalise pour tous les jeunes sans exception.

CATHOLIQUE! Tu es catholique, enfant de Dieu avec une destinée éternelle. Tu dois en être fier et en vivre pleinement. La religion c'est une vie qui doit pénétrer dans toutes tes actions, même les plus petites. La JOC en te donnant la main, t'offre des moyens pratiques et efficaces de vivre en vrai chrétien partout, toujours et ainsi goûter aujourd'hui et demain le bonheur de te dévouer et de te donner, "Apprendre à faire de la jeunesse le plus bel apprentissage de ta vie", disent les jocistes d'hier.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Prière pour les jours ou l'on voudrait refuser de jouer son rôle

Seigneur, en sortant de la gare, dans la foule, j'ai voulu fuir. Fuir les hommes et Te fuir. Cela revient au même d'ailleurs. Pourquoi donc m'avoir appelé à plus de savoir, à plus de charges, à plus de perfection que les autres?

J'aurais été tellement plus heureux, avec le sort de tout le monde! Il fut un temps où je n'en savais pas si long, où je n'en portais pas si lourd.

J'aurais pu être si tranquille. Pourquoi a-t-il fallu que j'aille chercher si loin?

Par moments, je me demande si je n'ai pas voulu trop bien faire . . . Toujours progresser, toujours avancer, toujours tendre vers cette perfection entrevue en un temps où je ne savais pas encore tout ce qu'elle impliquait. Quel avenir! mon Dieu!

Seigneur, je voyais la foule qui sortait de cette gare, sous les lumières de Toronto. Un instant, j'ai voulu m'y perdre. Mais ce qui s'appelle s'Y perdre. Devenir ce brave homme qui sort de son bureau, ce gros père à qui Tu n'en as sûrement pas demandé tant, ou cet employé du contrôle des billets.

Devenir n'importe qui — ce me serait égal — et m'enfoncer dans la foule anonyme, qui n'en sait pas si long, et ne va pas chercher midi à quatorze heures.

La perfection, le devoir . . . Saigneur, peut-être cela fait-il partie de la perfection, ce désir de la fuir, et de partir sans bruit vers un endroit calme, un endroit sans courrier, sans misères, sans exemple à donner ,sans prière, sans . . . Oui, peut-être. Un certain soir, Tu as bien dit, Seigneur: "Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi . . .". Oh! bien sûr, ce qui T'attendait était plus dur, infiniment. Et je ne vais pas me comparer à Toi. Mais quand même, Seigneur, cela me rassure, que Tu aies demandé cela avant de dire: "Cependant, non ce que je veux, mais ce que Tu veux."

EDITORIAL

Terrains de conflits et d'entente entre les jeunes et les adultes

Les principaux terrains de conflit entre les adolescents et les parents du milieu ouvrier sont les sorties mixtes, l'argent et la religion. Les principaux terrains d'entente sont: une épreuve, la poursuite du bonheur par les enfants comme par les parents, l'amour réel des parents pour les enfants.

D'où vient ce conflit?

Cette situation de conflits entre les deux "blocs" jeunes et adultes n'est pas sans poser de sérieuses inquiétudes, tant sur le plan humain que chrétien. Cependant, de grandes causes profondes peuvent l'éclairer sans pour cela la présenter comme normale.

Du côté des jeunes:

Du côté du jeune une des premières causes vient de la nature du jeune qui est en recherche de sa personnalité, en plein désir d'indépendance et qui par conséquent accepte mal et rejette même ce qui lui est imposé de l'extérieur.

Pour comprendre ce phénomène, il faut se replacer dans l'évolution même du jeune. Pour lui il n'est plus question d'obéissance stricte comme au moment de son enfance. A cette époque, il n'avait pas besoin de motifs extérieurs pour le conduire à l'action, pour le diriger, c'était alors le rôle que jouaient ses parents. Mais voilà qu'il prend conscience de lui-même, qu'il devient capable de motiver lui-même ses actions, de décider par lui-même et il entend bien le faire, c'est pourquoi toutes pressions venant de l'extérieur et surtout de la part de ses parents sont facilement rejetées. De plus dans cette recherche de sa personnalité, le jeune est idéaliste, il sera alors vite déçu des moindres erreurs des aînés et la médiocrité de certains adultes lui répugne.

D'autre part cette démarche du jeune vers la maturité se fait dans bien des cas dans une insécurité, provenant de ses propres hésitations, de son peu de préparation à la vie, des divers courants de pensée. Cependant l'un des grands torts de la jeunesse serait encore de ne pas reconnaître et d'utiliser à son profit les expériences du monde adulte.

BULLETIN SOCIAL

Paroisse de la Cathédrale

Alyne nous invite tous au tobagganing party organisé par l'équipe de loisirs. Il aura lieu le dimanche 1er mars. Ceux qui sont intéressés sont priés de se rendre au Cercle Ouvrier à 7 h. p.m. Après la partie de tobaggan, vers 9 h. 30 p.m., il y aura un goûter et une partie de plaisir au Cercle Ouvrier. Bonne chance aux filles qui l'ont organisé, à Denise, Annette, Dorothée, Suzanne, Claudette, Lucille et Alyne. Les filles intéressées à participer à cette équipe peuvent se rendre au local scout sur la rue Aulneau, le mardi soir à 7 h. 30.

Le sixième cours de Préparation au mariage sera donné à la cathédrale mardi et jeudi de cette semaine. Le cours: La législation de l'Eglise, donné par M. l'abbé Noël Delaquis.

Au Précieux-Sang

Les filles ont eu leur première assemblée générale cette semaine. Les équipières ont donné le rapport de leur équipe, revisé leur travail, puis tracé un plan d'action pour les trois prochains mois. Merci à Mariette Desaulniers, Marjolaine Beauchemin, Laurette Beaudry, qui ont donné les rapports des trois équipes, ainsi qu'à Claudette Sala qui a présidé la soirée. Il y eut ensuite une discussion de psychologie féminine et masculine, puis le R. P. Soulodre donna une causerie à ce sujet. Le tout se termina par un délicieux goûter, préparé par les équipières.

Marjolaine nous annonce une activité différente de l'équipe sociale. Les filles ont organisé une soirée de films au Club St-Vincent, le dimanche 1er mars. Un sujet très intéressant, la persécution des Juifs en Allemagne pendant la guerre. Donc venez en grand nombre le dimanche 1er mars à 8 h. p.m., au Club St-Vincent. L'entrée est gratuite.

Méli-mélo

Bonjour et bienvenue à la présidente nationale de la JOC, Monique Bernard, qui est venue nous visiter au Manitoba pendant quelques jours. J'espère qu'elle se plaît ici, et qu'elle n'a pas trop froid.

L'équipe S.P.M. du Précieux-Sang tente depuis plusieurs semaines de former une chorale. La semaine dernière, elle a essayé quelques chants des "Beatles". Pas pire comme imitation.

Un Français "moyen" se mesure à un cerveau électronique: match nul

PARIS — L'homme a mis à son service la machine, mais celle-ci va-t-elle le domestiquer? Maurice Dagbert, calculateur prodige, a posé le problème de façon exemplaire. Au cours d'un match sans précédent dans les studios de Radio-Luxembourg, face à un public stupéfait, il n'a pas craint, en effet, d'affronter une énorme calculatrice électronique de 30 tonnes: la "Gamma 60".

Cette machine utilise 200,000 chiffres, elle peut mener de front plusieurs enquêtes, résoudre quantités de problèmes, composer de la musique, rédiger, en moins de 60 heures après les avoir calculé, les 340,000 bulletins de paie de la Société nationale des chemins de fer français.

En face de ce Goliath, un David de petite taille, coupe-rose, très "français moyen", amateur de bonne cuisine, arrosée de bons vins. Un homme du nord de la France, n'ayant pour tout diplôme que son certificat d'études et, comme candide, cultivant avec amour son jardin.

"Gamma 60" et Maurice Dagbert eurent à convertir l'âge d'une personne présente en secondes, à débrouiller un casse-tête d'intérêts composés, à calculer la puissance septième de 24, la somme des puissances quatrièmes des 12 premiers nombres, la somme des puissances cinquièmes des 15 premiers nombres. Après délibérations, le jury convint que l'homme et la machine avaient fait match nul.

Foudroyante rapidité

En sueur, fatigué, mais très en forme, Maurice Dagbert, nouvel Inaudi, s'amusa alors à résoudre, hors compétition, un certain nombre de problèmes avec une foudroyante rapidité. Celui, entre autres: "Quelle est la factorielle de 28?" Vingt secondes, environ, s'écoulèrent. La réponse vint, magistrale: 304,888,344,611,713,860,501,504,000,000 (30 chiffres en quelques secondes).

Le rêve de Maurice Dagbert? Se mesurer avec un cerveau pareil au sien. Notamment aux Etats-Unis, où il l'a entendu dire, existent d'autres calculateurs prodiges.

Qui relèvera le défi?

La mode printanière de 1964 met en vedette le nouveau style "pukka"

MONTREAL — Une silhouette très souple, des tissus plus fins, et le nouveau style "pukka", terme d'étymologie anglo-indien signifiant "authentique", constituaient les caractéristiques de la présentation de mode canadienne printemps-été 1964, répartie en deux sections. La première comportait des toilettes du cortège nuptial, les manteaux, tailleurs et robes du soir, tandis que la seconde comprenait les vêtements de pluie, robes d'après-midi, costumes sport, et robes d'intérieur.

Cortège de la mariée

La mariée du printemps aura le choix entre la robe classique à traîne "cathédrale" amovible, la robe courte en peau de satin pouvant se transformer en robe du soir, ou un modèle de style Pukka, lequel en langage de mode, implique la ligne souple qui s'identifie le plus possible aux lignes naturelles de la silhouette. La dame d'honneur porte une copie conforme de la robe de la mariée, mais réalisée dans les tons de bleu, alors que les mignonnes bouquetières apparaissent dans un nuage de nylon blanc.

Le "Blazer" en vedette

La veste droite désignée comme "blazer" se retrouve à maintes reprises dans la collection et la pèlerine est très en vogue. On voit aussi une quantité de boutons qui agrémentent des costumes. Les ensembles de fins lainages, le trois-pièces qui s'adapte à des transformations, le trotteur, la cape, les costumes de daim, sont autant de modèles qui soulignent l'élégance féminine. On note aussi la jaquette allongée, le veston-cape ou veste à la Chanel. Dans la gamme des couleurs, les tons pastels sont en vedette, parfois cristallisés, leur donnant l'apparence de sorbets rafraîchissants.

Parmi les tissus préconisés dans la collection, les tweeds voisinent avec le molleton, le lainage bouclé, les crêpes et les gros-grains.

Splendeur des soirs d'été

Le manteau du soir revient sur la scène de la mode, illustré notamment par un modèle de ton rouge Goya, rappelant une silhouette d'Infante, de même que le costume habillé, comportant la jupe longue. On notait un ensemble du soir, en soie gros-grain Blanc-de-lune, avec corsage rose formant surblouse retenue à la taille par une ceinture de ruban et de cuir. Une toilette en brocart doré, s'illuminait de roses peintes à la main, alors qu'une robe en brocart de soie dans les teintes de blanc et or, rappelait l'éclat des bougies dans le cadre des grands soirs.

Costumes de ville et de campagne

Dans la seconde partie de cette présentation de mode, un groupe de jolis mannequins a démontré que l'arc-en-ciel n'attend pas toujours la fin de l'orage. Ces jeunes personnes ont en effet déambulé dans de ravissants imperméables en popeline de coton dans la gamme des tons pastels propres à défier les jours de grisaille tout en y apportant une note de gaieté. Les costumes d'après-midi sont élégants, par leur coupe comme par le choix des tissus employés, notamment la soie et la laine brossée, et les styles conviennent aux femmes de tout âge, selon les modèles. Les manches jouent un rôle important dans la silhouette préconisée au printemps et à l'été '64. On voit aussi des versions du costume matelot, de la tunique, de la robe-fourreau.

La collection nationale prévoit des costumes et robes pour la voyageuse. C'est ainsi qu'on pouvait voir des ensembles en tricot de jersey, en soie infroissable ne pesant qu'une dizaine d'onces sur la balance des compagnies de transport aérien, ou jersey à plis permanents. La robe de base, sans manches, s'accompagne du manteau ou blazer. Toute une série de jolies robes, aux teintes nouvelles et éclatantes, s'inscriront dans le choix vestimentaire des Canadiennes pour la saison estivale.



Une coupe et des détails de haute couture ont transformé l'imperméable fonctionnel en un élément indispensable de toute garde-robe élégante. En popeline, 65 pour cent "Terylene" 35 pour cent coton, de teinte rose bonbon, celui-ci gardera son apparence fraîche et lisse malgré l'averse. Dessin exclusif d'Eve Lyn pour Rainmaster, Montréal, l'imperméable a des plis creux profonds pour faciliter la marche et des piqûres décoratives. Le chapeau assorti est de Jerry Yates, Montréal.

Billet du vendredi

Esther Larose, femme de Joel Chandler Harris

Nous avons noté en son temps le décès du journaliste Julien LaRose Harris, survenu à Atlanta (Géorgie), en février 1963.

Le défunt était fils du célèbre conteur américain Joel Chandler Harris, écrivain du Sud, interprète sympathique des Noirs de son pays, créateur du célèbre Oncle Remus et de son frère Lapin, ce **Brer Rabit** qui lui valut la gloire littéraire.

Comment se fait-il que son fils Julien, son aîné, ait porté le nom de LaRose?

Le fait en intrigua plusieurs, qui s'explique avec facilité, pour peu que l'on connaisse certains points d'histoire littéraire.

Le nom LaRose, que porta Julian dès sa naissance en 1875, était celui de sa mère, née Esther Larose.

L'écrivain Joel Chandler l'avait épousée à Savannah (Géorgie), le 21 avril 1873.

Elle était Canadienne française, fille de Pierre Larose, lui-même originaire des Cantons de l'Est, devenu propriétaire de bateaux qui faisaient le cabotage, il y a environ un siècle, sur les rivières York et Potomac.

Quand se déclara la guerre de Sécession, Pierre Larose commandait sur l'un de ses navires, le **John Tracy**.

• • •

Les ouvrages consacrés à son gendre le disent des Cantons de l'Est, mais il appartenait plutôt à la région maskoutaine, à l'orée des Cantons par le comté de Bagot.

Il est vraisemblable qu'il venait d'Upton, ou Saint-Ephrem d'Upton, et c'est là que Harris envoyait sa femme et ses enfants pendant les vacances d'été.

Le jeune Julian y fut même élève des Frères Maristes pendant un an ou deux, au collège qu'ils y dirigeaient depuis 1887.

Son père y séjournait aussi de temps à autre, comme le sous-entend le titre d'un récit à lui: **The Belle of St. Valérien**, publié vers 1890.

Il n'est pas nécessaire d'être un aigle en géographie pour savoir que Saint-Valérien, dans le comté de Shefford, n'est qu'à faible distance d'Upton, et qu'à certains endroits les deux paroisses se touchent ou presque, séparées par la rivière Noire.

Avec le temps, le citoyen Pierre Larose décida en son vieil âge de retourner à Upton, et c'est là qu'il mourut.

• • •

Il avait eu ses difficultés pendant la guerre civile de 1860-1861, au point de s'éveiller un jour en prison.

Il est probable que, sur son bateau, il parlait trop, ne se gênant pas d'exprimer des opinions qu'il eût mieux fait de garder pour lui.

Toujours est-il que des soldats du Nord l'accusèrent d'avoir trop de sympathie pour les Sudistes.

On lui mit la main au collet et il se trouva entre les murs d'un cachot, n'en devant sortir qu'après intervention de sa femme, qui alla se jeter aux genoux d'Abraham Lincoln en implorant sa grâce.

A l'époque, sa fille Esther n'avait pas encore épousé Joel Chandler Harris, lequel n'avait qu'une douzaine d'années, et qui commençait son apprentissage des lettres et de l'imprimerie auprès du planteur Joseph Addison Turner, propriétaire d'un mince journal hebdomadaire à Eatonton (Géorgie), dans le comté de Putnam.

Sauf erreur, Esther Larose fit ses études à Saint-Hyacinthe, chez les Soeurs de la Présentation de Marie.

Sur la fin de sa vie, son mari se convertit au catholicisme.

Il mourut à Atlanta, le 3 juillet 1908, et la maison qu'il habitait avec les siens est aujourd'hui monument historique, propriété de la Géorgie.

Ces détails sont empruntés, par voie directe ou indirecte, à la biographie que lui consacra sa belle-fille Julia Collier Harris, épouse de Julian: **Life and Letters of Joel Chandler Harris** (1918).

Une autre source: le docteur Gabriel Nadeau, de Rutland, Mass.

L'ILLETTRE.

Bijoux et bibelots



Coffret de Rosette

Si l'art est un choix, le premier art de l'amitié est de savoir choisir ses amis. Il les faut prendre parmi ceux qui aiment le travail. L'oisif n'est ami que de votre récréation et il est jaloux de votre travail. L'oisif est un importun; il ne peut être un ami. Il faut se défier des amis superficiels, prompts à vous accorder leur sympathie sans vous connaître et qui, vous connaissant, vous font perdre leur sympathie sans vous faire gagner leur affection. Il faut aller à l'ami qui nous connaît et qui, nous connaissant, nous aime. Il faut se défier de l'ami qui ne cherche notre compagnie que pour éviter la solitude. Il est pour nous le prochain, mais il n'est pas l'ami.

✦ ☼ ✦

— Papa, voudriez-vous me donner deux piastres?

— Sais-tu bien, mon garçon, la valeur d'une piastre?

— Je ne le sais que trop, papa, c'est pourquoi je vous en demande deux.

✦ ☼ ✦

Il est facile de faire bouillir un oeuf dont la coquille est brisée: en l'enveloppant dans une feuille d'aluminium. Le blanc de l'oeuf ne pourra s'échapper.

✦ ☼ ✦

Pour donner à ses cheveux un champooing sec, faire monter le blanc de deux oeufs en un pic rigide; appliquer, une poignée à la fois, sur le cuir chevelu et frotter avec les doigts en un mouvement circulaire. Laisser sécher au soleil pour au moins 20 minutes et brosser avec une brosse propre pendant plusieurs minutes. Ce procédé rendra les cheveux doux, flous et propres.

✦ ☼ ✦

Pour faire disparaître une tache de moutarde sur une robe lavable, éponger la tache avec de l'eau froide, la frotter avec de la glycérine chaude et laver ensuite dans une eau savonneuse très chaude.

✦ ☼ ✦

L'épouse: "Nos nouveaux voisins ont l'air de bien s'aimer: le mari embrasse sa femme chaque fois qu'il la rencontre. Pourquoi n'en fais-tu pas autant?"

L'époux: "Je ne la connais pas encore assez pour cela."

✦ ☼ ✦

En achetant des citrons choisissez ceux qui ont une écorce mince et sèche; ils sont bien meilleur marché et plus juteux que les gros citrons.

✦ ☼ ✦

Avez-vous jamais remarqué qu'une femme est plus admirée par les autres femmes pour avoir gardé sa ligne que pour toute autre réussite.

✦ ☼ ✦

L'odeur des oignons disparaîtra rapidement de vos mains si vous frottez ces dernières avec le bout fraîchement coupé d'une tige de céleri.

✦ ☼ ✦

Une belle femme plaît aux yeux; une bonne femme plaît au coeur; l'une est bijou; l'autre un trésor.

✦ ☼ ✦

— Votre mari est chasseur, n'est-ce pas, Madame?

— Oui, mais si maladroit, que j'ai toujours peur que son fusil éclate . . . de rire.

✦ ☼ ✦

Ce qu'on dit: Il n'y a pas de presse.

Ce qu'on doit dire: Il n'y a rien de pressé.

✦ ☼ ✦

Il est dangereux d'ouvrir brusquement la porte de la pièce où joue un enfant; il peut être assis derrière.

Pour que bébé dorme bien

— Permettez-lui d'amener un jouet avec lui. Il trouve peut-être insupportable d'être séparé des choses qui constituent le fond de sa vie.

— Ne parlez pas devant lui de tout ce que vous comptez faire lorsqu'il sera couché. Vous lui donneriez l'impression qu'il est tout à fait rejeté de la vie de la famille. Laissez la porte de sa chambre ouverte pour qu'il ne se sente pas complètement séparé de vous, et évitez de faire trop de bruit.

— Donnez-lui son bain le soir, laissez-le se laver tranquillement sans trop le presser.

— Faites de l'heure du coucher un moment agréable et calme. Votre enfant se mettra volontiers au lit, si vous lui promettez une histoire ou une chanson, et calmé, il s'endormira plus facilement.

— Pas de règle absolue pour la sieste, si ce n'est que jusqu'à quatre ans, il est nécessaire de couper la journée de l'enfant par un moment de repos. Pour cela, il n'est pas besoin de le forcer à dormir. A bout de pleurs, il finira par somnoler peut-être, mais cela ne compenserait pas la fatigue occasionnée par une scène.

— Il se peut qu'il ait peur du noir, mettez près de lui, une petite lampe veilleuse qui laisse aux objets place et formes habituelles.

— Adapter et adopter un horaire régulier pour le repas et le sommeil.

— Veiller à ce que le repas du soir soit suffisamment nourrissant, mais pas trop chargé.

— Le couvrir rationnellement suivant les saisons sans que ce soit jamais pesant.

— Lui éviter tout contact prolongé et répété avec une personne anxieuse ou nerveuse.

— Aller à son chevet s'il pleure pour le consoler, mais ne pas le prendre dans votre chambre et encore moins dans votre lit.

Vos yeux

Les yeux sont tout le charme, toute la vie, toute l'expression d'un visage. Quelques fois des traits irréguliers sans douceur deviennent harmonieux et attirants parce qu'ils sont animés, éclairés par un beau regard profond, lumineux.

D'ailleurs, l'expression du regard est tellement importante dans un visage que les plus réputés spécialistes de beauté prennent l'expression des yeux comme base de maquillage avant la teinte des cheveux et le coloris clair ou mat de la carnation. Des yeux ont-ils l'expression dure, il faut la corriger par la douceur d'un maquillage léger, de teinte pastel. Des yeux très doux permettront, au contraire, un maquillage plus vif, plus hardi.

La beauté des yeux vient de leur forme plus ou moins allongée, de la couleur plus ou moins rare des prunelles, mais surtout de la frange des cils qui les ombre. Celle-ci, pour donner au regard tout son charme, doit être soyeuse, veloutée, très fournie et recourbée, ce qui donne aux yeux un incomparable attrait. Soignez donc particulièrement la vitalité de vos cils. Il est d'excellents produits qui les fortifient, les allongent et les rendent soyeux. Il est très important aussi pour éviter d'irriter vos paupières, ce qui fait immanquablement tomber les cils, de prendre beaucoup de précautions pour vos yeux. La plupart des femmes abusent de leurs yeux, leur demandent un travail continuel sans songer à leur accorder le moindre repos.

Ne veillez pas trop tard pour lire, écrire ou travailler sur des étoffes sombres. Si vous saviez quelle excessive fatigue vous imposez à vos yeux! Ne restez pas dans une pièce où l'on a beaucoup fumé. La fumée est très nocive, surtout pour les yeux clairs. Ne lisez pas en autobus. Le tremblement que les trépidations de la voiture impriment à votre journal fatigue votre vue. Toute fatigue des yeux rougit et ride les paupières. Les infusions de thé sont excellentes pour lotionner les yeux; également, la solution salée ou boriquée que vous préparez avec de l'eau bouillie.

Un dernier conseil encore: pour avoir de beaux yeux, dormez, dormez autant qu'il vous est possible, dans une chambre obscure et fenêtre ouverte bien entendu, car l'air confiné la nuit gonfle et boursoufle les paupières.

Et puis regardez le plus possible de belles choses. Il reste dans le regard qui ne s'arrête pas sur les choses laides un reflet de douceur et de sérénité.



Biscuits épicés aux dattes

Pour 5 douzaines de biscuits
- ½ tasse de shortening
- ¼ de tasse de margarine ou de beurre
- ¾ de tasse de cassonade bien tassée
- ¾ de tasse de sucre granulé
- 2 oeufs
- 1 c. à thé de vanille
- 2¼ tasses de farine tout-usage, tamisée une fois
- ou 2¾ tasses de farine à pâtisserie, tamisée une fois
- 1 c. à thé de poudre à pâte
- ½ c. à thé de bicarbonate de soude
- 1 c. à thé de sel
- 2 c. à thé de cannelle
- 1 c. à thé de macis
- ½ tasse de dattes dénoyautées, coupées en morceaux

Chauffer d'avance le four à 350° F. (modéré).

Travailler en crème légère le shortening avec la margarine ou le beurre. Ajouter petit à petit la cassonade et le sucre mélangés, en travaillant sans arrêt, pour obtenir une crème mousseuse. Ajouter les oeufs, un à un, en battant, et continuer de battre jusqu'à ce que le mélange soit bien homogène. Ajouter la vanille.

Entre temps, tamiser ensemble dans un bol la farine, la poudre à pâte, le bicarbonate, le sel, la cannelle et le macis. Incorporer progressivement dans le mélange crémeux. Quand les ingrédients secs sont complètement absorbés, incorporer délicatement les dattes.

Verser, par cuillerées à thé, sur des tôles non graissées, en les espaçant d'environ 1½ pouce. Façonner chaque petit tas de pâte en boule lisse, rouler ces boules dans le sucre granulé et remettre sur les tôles. Mettre au four préchauffé et faire cuire de 15 à 18 minutes. Laisser refroidir sur des grils à gâteaux.

Courrier de Louise

Q. — **Que pensez-vous des personnes qui ne remercient jamais lorsqu'elles reçoivent des cartes à l'occasion de fêtes ou de leur anniversaire? Il me semble que si une parente ou une amie prend le temps de choisir une belle carte d'une valeur de trente-cinq cents et plus, elle mérite certainement un mot de remerciement. Merci, chère Louise, pour toute l'aide que vous nous donnez. — Une abonnée.**

R. — Je pense comme vous, chère Madame. Toute lettre ou carte de souhaits exige une réponse et les personnes qui ne se donnent pas la peine d'accuser réception font preuve d'un manque d'éducation regrettable. Elles peuvent se donner toutes les excuses possibles, elles ont grandement tort. C'est à moi de vous remercier pour vos bonnes remarques et j'espère pouvoir continuer à vous être utile.

☆ ☆ ☆

Q. — **Ce soir en lisant le "courrier", j'ai apprécié votre réponse à "Colombie-Britannique". Oui, chère Louise, vous avez raison de dire qu'il ne faut pas croire que la discorde règne dans tous les foyers partagés par jeunes et moins jeunes. Je parle par expérience personnelle. Mes parents ont gardé mes grands-parents pendant 30 ans et quand le bon Dieu les a rappelés à Lui, ils ont laissé un grand vide dans nos vies. Nous les avons toujours respectés et aimés.**

Depuis plus de vingt ans, mon mari et moi rendons à ma mère ce qu'elle fit pour les siens. Elle passe six mois de l'année avec nous. Nous lui donnons notre plus belle chambre et sommes heureux, croyez-moi, de le faire pour elle. Souvent, nous nous demandons ce qu'elle fait, car dès que mon mari arrive du travail, elle cause un peu, puis disparaît dans sa chambre. Elle coud, lit et prie. Sa grande discrétion fait que jamais nous n'ayons eu à nous plaindre de sa présence. Malgré son âge avancé, elle garde les enfants de temps en temps pendant que je vais à la messe ou fais des emplettes. Parfois, souvent même, quand je me lève, je trouve grand-maman à table entourée des petits qui prennent leur déjeuner. Nous voulons lui rendre la vie aussi agréable que possible. Elle ne sort jamais et n'a pas besoin de s'absenter pour nous laisser toute liberté.

Je souhaite que toutes les mamans soient aussi bonnes et discrètes que la nôtre. Il est certain que si tel était le cas, les hospices auraient des places libres. Mon mari me dit souvent que si tout le monde avait une belle-mère comme la sienne, on ne les critiquerait plus. Là où les conditions sont moins favorables que chez-nous, les jeunes ne doivent pas oublier qu'ils seront âgés à leur tour et qu'ils seront bien heureux de trouver auprès des leurs, l'affection et la tendresse qui réchauffent les dernières années. Certains jeunes sont tellement égoïstes qu'ils ne considèrent leurs vieux parents que comme des embarras ou des gardiens d'enfants.

Nous sommes une famille très unie et ma mère visite à tour de rôle tous ses enfants qui se font une joie de la recevoir, comme nous nous en faisons une à son retour chez-nous. Il arrive parfois que les enfants cherchent à mettre le trouble entre eux et les grands-parents. Il ne faut pas toujours blâmer ces pauvres vieux. Croyez que ce que je vous ai écrit n'est aucunement exagéré: c'est la pure vérité. Merci, chère Louise, et continuez votre beau travail. — Manitobaine.

R. — Votre lettre, chère Madame, se passe de commentaire. Veuillez accepter avec mes remerciements pour vos bonnes remarques, toutes mes plus sincères félicitations, pour vous et votre mari et pour votre chère vieille maman qui sait partager votre bonheur et celui de votre famille. J'espère qu'en lisant votre lettre, tous ceux qui ont l'avantage d'avoir chez-eux leurs parents âgés sauront faire un petit examen de conscience et prendre de bonnes résolutions et que ces derniers feront de même. Encore une fois, félicitations et merci.

☆ ☆ ☆

Q. — **Nous devons partir, mon mari et moi, pour la Floride où nous comptons séjourner pendant un mois. Nous n'avons pu trouver personne pour rester avec nos trois enfants, mais comme ils sont âgés de 18, 15 et 13 ans, nous croyons qu'ils sauront s'arranger seuls. Qu'en pensez-vous?**

On nous critique.

R. — Et moi aussi, je vous critique! Il faut certainement faire confiance aux adolescents, mais vous n'avez pas le droit de les exposer de cette façon. Ne lisez-vous pas non seulement les journaux, mais les articles sérieux publier dans les revues au sujet de ce qui arrive chez les jeunes appartenant "aux meilleures familles" lorsqu'ils sont laissés sans surveillance? Admettons que vos jeunes soient des modèles de perfection. Passeront-ils un mois entier sans inviter leurs amis à la maison? C'est lorsqu'ils s'amusent bien honnêtement que le plaisir les emportent et qu'ils font des folies. Souvent, un ami en amène un autre plus "avancé" celui-là et les choses se gâtent. Il s'agit qu'un du groupe apporte de la boisson pour que vous ayez, à votre retour, à raccommoder autre chose que des "pots cassés". Franchement, si vous n'arrivez pas à trouver une personne responsable comme gardienne, ou à placer vos enfants en pension chez des gens fiables, je vous conseille fortement de renoncer à ce voyage.

LOUISE.

Feuilleton de "La Liberté et Le Patriote"

La fille du Veld

par MIRYAM

Reproduit avec l'autorisation de la Société des Gens de Lettres

NUMERO 14

— Bonjour, docteur van Duren . . Je suis heureuse que vous ayez décidé d'être des nôtres car quand Harry m'a appris hier soir . . .

Sander l'interrompit:

— Excusez-moi, Mrs. Fergusson, mais je ne pars pas avec vous.

Elle écarquilla les yeux:

— Vous ne . . .

— Non . . . Ma place est ici ou plutôt à Bloemfontein.

Elle le regarda avec une expression d'infinie tristesse dans les yeux. Mais cependant, il eut la certitude qu'elle l'approuvait et, sortant une enveloppe de sa poche, il la lui tendit.

— Vous m'avez dit un jour que, lors de votre retour, je pourrais vous remettre un mot pour Miss Aubrey Morton . . . Le voici . . . Il y a aussi dans l'enveloppe des articles parus dans les journaux d'hier au sujet de Bloemfontein . . . Si Miss Morton ne comprenait pas . . .

Il se tut et ce fut la jeune femme qui acheva:

— Je lui expliquerai, docteur van Duren.

La sirène du "Clyde" ulula une deuxième fois et, avec un sourire, Sander fit remarquer:

— Nos séparations sont marquées par des appels, Mrs. Fergusson, à Johannesburg c'était une locomotive qui sifflait: ici, c'est la sirène.

Il tendit la main au major:

— Adieu, Harry, et . . . que l'Angleterre abrite votre bonheur et votre amour.

— Adieu, Sander, dit Fergusson d'une voix étranglée, et . . . good luck!

Sander plia les genoux, prit Régy aux épaules:

— Au revoir, Régy, et n'oublie pas, sur le bateau, des biscottes, rien que des biscottes.

Le gamin jeta ses bras autour de son cou et, l'embrassant sur les joues en dépit de la barbe que Sander n'avait pas rasée:

— Au revoir, docteur!

Ils s'éloignèrent en direction du quai et Sander demeura debout sur la terrasse de l'hôtel jusqu'au moment où le "Clyde" appareilla . . . Et, tandis que le paquebot s'éloignait, il eut une dernière vision du ménage Fergusson réuni sur le pont supérieur et agitant les bras en signe d'adieu. A son tour, il leva la main puis, à pas lents, il se dirigea vers la gare . . .

• • •

Debout devant la tente dans laquelle il logeait, exactement comme le soir où, à Johannesburg, Mrs. Fergusson l'avait surpris à contempler le ciel, Sander laissait errer son regard sur le Veld. La lune éclairait faiblement les petites dunes de sable étirées sur la plaine et cela ressemblait à un champ immense qu'eût labouré une charrue énorme en sillons profonds. Puis il ramena les yeux sur le camp des réfugiés boers d'où montait continuellement une sourde rumeur.

C'était l'heure de la prière, l'heure à laquelle ceux qui souffraient dans leur coeur adressaient à Dieu une supplique pour ceux qui souffraient dans leur chair. Il y avait deux mois qu'il était à Bloemfontein, deux mois qu'il luttait désespérément contre la fièvre mortelle sans réussir à la vaincre. Mais au cours de ces deux mois, il avait compris qu'il était enfin arrivé au port qui lui était destiné et il n'attendait que l'occasion de monter jusqu'à Neu Halle pour embrasser sa mère . . . Il avait compris autre chose aussi: admettant la défaite de ses compatriotes, il était convaincu à présent que les Boers, vainqueurs ou vaincus, demeureraient toujours les seuls maîtres du Veld parce qu'ils avaient puisé en lui leur raison de vivre tandis que lui puisait en eux une source de vie . . . Oui, tant qu'un paysan du Vaal chevaucherait les étendues désertes, celles-ci lui appartiendraient.

Il fut tiré de ses pensées par une ombre qui s'avançait vers lui et l'appelait:

— Docteur van Duren?

— Qu'y-a-t-il? demanda-t-il avec douceur en reconnaissant Julia De Reyt.

C'était une femme jeune encore, la trentaine environ. Il était habitué à être mandé à toute heure du jour et de la nuit au chevet d'un malade.

— Mon fils est plus mal!

— Je te suis, dit-il en prenant sa trousse.

A travers les tentes, il gagna le camp et arriva bientôt au chevet de l'enfant qu'il soignait depuis plusieurs jours déjà. Reconnaissant son pas, le gosse ouvrit les yeux, de grands yeux brûlés par la fièvre. Mais à la vue de Sander, un pâle sourire vint à ses lèvres tandis qu'il disait:

— Bonjour, docteur.

— Bonjour, Genk . . . Donne-moi la main.

L'enfant lui tendit une petite main toute amaigrie et si chaude qu'elle semblait de feu. Sander la garda un moment dans la sienne puis, un sourire monta à ses lèvres . . . Le gamin allait mieux, le pouls était plus régulier et si la fièvre était encore très forte, il avait la certitude qu'elle ne tarderait pas à tomber.

— Tu vas guérir bientôt, Genk, dit-il.

Un rayon de lumière passa sur le front de l'enfant.

— C'est vrai, docteur!

— Oui, petit!

Et déjà, il levait les yeux vers la mère de l'enfant en disant: "C'est exact, Mevrou De Reyt . . ." quand il sursauta et se redressa brusquement en balbutiant:

— Toi, ici!

Marina était devant lui, vêtue d'une blouse blanche et ses cheveux blonds retenus dans la nuque en une lourde torsade. Elle se tenait au pied du petit lit de fer et ses grands yeux bleus semblaient plus lumineux dans la faible clarté que donnait la chandelle. Et dans ses yeux, il y avait comme une larme qui se formait lentement au bord des longs cils bruns.

— Oui, c'est moi, Sander van Duren! dit-elle d'une voix qu'il ne lui connaissait pas tant elle était douce.

— Que fais-tu ici? . . . Quand es-tu arrivée?

— Ce soir.

— Mais pour quelle raison?

— Pour soigner ceux qui souffrent.

Il lâcha la main de l'enfant qu'il tenait encore.

— Et ton mauser, où l'as-tu laissé?

— A la ferme.

— Pourquoi as-tu renoncé?

— A cause de toi.

Il s'étonna:

— De moi!

— As-tu oublié les paroles que tu m'as dites un soir quand j'affirmais que la haine était une force?

Il hocha la tête négativement . . . Non il n'avait rien oublié. Ce soir-là, il lui avait demandé si la pitié, la charité, et l'amour n'étaient rien pour elle . . . Elle l'interrompit avec émotion:

— Je sais maintenant ce que tout cela représente, Sander . . . C'est pourquoi je suis ici . . .

Elle fit une pause avant d'ajouter:

— Et, à moins que tu me chasses, je t'aiderai de toutes mes forces parce que c'était toi qui avais raison quand tu disais que le rôle d'une femme est de donner la vie et non de la ravir.

Il posa la main sur celle de Marina et, d'un ton radouci:

— Il y aura beaucoup de travail, Marina.

— Si je faiblis, tu me soutiendras.

Il hésita quelques secondes puis:

— D'accord, dit-il.

Et, s'adressant à Julia de Reyt:

— Continuez la tisane et la potion, Mevrou De Reyt, et tout ira bien . . . Au revoir, Genk, dit-il à l'enfant.

En compagnie de Marina, il sortit du camp et se dirigea vers sa tente où il déposa sa trousse.

— Si nous allions jusqu'aux dunes, proposa-t-il à Marina quand il la rejoignit.

— Comme tu veux, répondit-elle simplement.

Ils marchèrent longtemps sans mot dire, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint les premières dunes d'où ils pouvaient contempler Bloemfontein qui, avec ses tentes claquant au vent, semblait presque irréelle dans la nuit.

— Tu es allée à Neu Halle? demanda enfin Sander.

— Oui, et j'ai embrassé ta mère pour toi.

— Qu'a-t-elle dit?

— Elle m'a regardée puis m'a embrassée à son tour en disant . . .

Elle se tut si vivement que Sander se tourna vers elle et demanda:

— En disant quoi?

Marina sentit le sang lui monter aux joues.

— De te remettre son baiser quand je te reverrais.

— Elle était donc persuadée que nous nous reverrions?

— Sans doute, puisqu'elle m'a embrassée.

— Où te l'a-t-elle donné ce baiser?

Marina mit un doigt sur sa joue gauche:

— Ici.

Sander se rapprocha d'elle. La voix de leur jeunesse montait en eux, les unissant en dépit de l'avenir incertain de la guerre qui ne s'achevait pas et de la fragilité des bonheurs auxquels ils pouvaient croire. Mais cela ne présentait plus aucune importance à leurs yeux, ils vivaient ces minutes rares où le monde cesse complètement d'exister et, avec lui, tout ce qu'il renferme de doutes, de tristesse et d'insécurité; des minutes où seuls, leurs coeurs étaient en présence et où leurs lèvres étaient impuissantes à lutter contre la force qui les rapprochait pour un baiser. Ils étaient l'un en face de l'autre, leurs mains s'étreignaient et, insensiblement, Sander attirait Marina dans ses bras. Elle s'y réfugia tout d'un coup et, levant vers lui ses grands yeux lumineux:

— Tu peux prendre le baiser de ta mère, Sander, chuchota-t-elle.

Elle n'en put dire davantage car les lèvres de Sander, après s'être posées sur sa joue, glissaient vers ses lèvres et les fermaient d'un long baiser tandis qu'il disait tout bas, si bas que le vent du Vaal, qui a pourtant surpris tant d'aveux, ne l'entendit même pas:

— Je t'aime, Marina!

Elle ne lui demanda pas depuis quand il l'aimait et comment il avait fait part à Aubrey de sa décision de rester dans le Veld. Cela elle ne devait l'apprendre que plus tard, alors que la paix était signée et que Sander clouait sur la porte de la maison qu'il avait louée à Pretoria, une plaque de cuivre gravée à son nom et venue de Londres avec une lettre du major Harry Fergusson dans laquelle il disait que sa femme avait vu Miss Morton et que celle-ci avait compris qu'un autre amour faisait battre le coeur de celui qu'elle n'attendrait plus.

Mais ce soir-là, près de Bloemfontein, dans le silence du Veld immobile sous la lune, elle se borna à laisser échapper l'aveu de son coeur:

— Moi aussi, je t'aime, Sander!

Et, forts de leur amour, serrés l'un contre l'autre sous les étoiles, ils surent enfin que le chemin qu'ils suivraient avait été tracé pour eux à travers le Veld de leur enfance, ce Veld qui avait rendu à Sander son coeur de Boer et à Marina son âme de femme . . .

FIN

Petites Annonces

Tarif, 3 sous par mot. Minimum, $1.00. Chaque insertion supplémentaire, 2 sous par mot. Minimum, $0.50. Pas de changement de texte. Ajouter 25c si l'annonce doit être placée dans un cadre.

Pour téléphoner une petite annonce, signalez SPruce 5-8443, entre 9 h. du matin et midi ou entre 2 h. et 4 h. de l'après-midi du lundi ou vendredi.

Heure finale: mercredi midi

Vol. 51—No 46

TISANE CISBEY — Vous pouvez maintenant vous procurer la célèbre TISANE CISBEY chez **M. E. Sabourin, 195, avenue Provencher, St-Boniface,** par la poste: $1.00 franco. 132-T.F.

BONNE OCCASION pour vous VENDEUR AMBITIEUX d'avoir un commerce payant en déboursant peu de capital. Vendez à généreuse commission produits garantis indispensables dans tous les foyers. Quelques bons territoires. Publicité à la T.V. **FAMILEX, Dépt. O-8, 1600, Délorimier,** Montréal.

DAME D'EXPERIENCE demeurant à 139, Enfield Crescent, Norwood, garderait un enfant chez-elle durant la journée. **Signaler: 247-6963.** 46-123-47C.

ON DEMANDE — Deux exemplaires du livre de Donatien Frémont, "Mgr Provencher et son temps". Toute personne qui peut disposer de ce volume est priée d'écrire au **Service de Librairie, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2, Man.** 46-122-47C.

Votre corsetière SPENCER

Corsets, gaines et soutiens-gorge faits sur mesure, aussi supports chirurgicaux pour femmes et enfants. Pour rendez-vous, appeler **Mme Aidéa Fillion, 718, rue Taché, St-Boniface, Man. Téléphone: 233-5490 ou CHapel 7-3886.**

Pas de cheveux gris . . .

Si vous faites usage du merveilleux produit **JAMAIS GRIS. Aussi si vous souffrez de Rhumatisme ou** d'Arthrite.

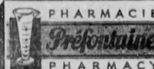
Ecrivez pour nos dépliants **gratuits**

C. C. Jamieson
Boite postale 22, Transcona, Man.
Téléphone: CAstle 2-4492

Tél.: CE 3-3839 Rés.: CE 3-3872
Dufault Electronics
Radio et TV — Vente et Service
Techniciens bilingues
Travail garanti
Service d'une journée
313, rue Cathédrale
Visite à domicile: $2.50

Signalez 247-4288
Transit Shell Service
567, rue Marion, St-Boniface
(près de l'hôtel Transit)
Gabriel Tétrault, propriétaire
Entretenons automobiles de toutes les marques
Lubrification - Réparation de pneus

Réparations et ventes de toutes machines et articles de bureau
RELIANCE
OFFICE EQUIPMENT & SUPPLY CO.
278, ave Taché, St-Boniface
Téléphone: 233-1654
ROGER-A. SABOURIN
propriétaire


PHARMACIE
Préfontaine
PHARMACY
Maintenant située à
243, rue Marion, Norwood
A l'angle de la rue Traverse à mi-chemin entre les rues Taché et Des Meurons
Téléphone: CHapel 7-3533
Nous livrons à domicile

ON DEMANDE FILLES OU FEMMES
Travail délicat — Meilleurs gages
Femmes inexpérimentées demandées pour apprendre le métier de
COIFFEUSES
Les offres d'emplois pour les coiffeuses diplômées sont plus nombreuses que celles-ci.
Jamais auparavant y a-t-il eu tant d'occasions pour les jeunes filles ambitieuses
Ecrivez pour obtenir un catalogue gratuit
MARVEL BEAUTY SCHOOL
309, rue Donald, Winnipeg, Man.
Succursales: Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Toronto

POUR SOIREES SOCIALES, MARIAGES OU ANNIVERSAIRES la musique "western" par les Canotiers", "Red River Canoers" est toujours à votre disposition. Pour **réservations, écrire à: Gilbert Vandale, 909, avenue Redwood, Winnipeg, ou signaler: JUstice 2-6601.** 46-111-47C.

ON DEMANDE — Jeune homme ou jeune fille capable de dactylographier en français et en anglais et de calculer vite et correctement. Une connaissance de la tenue des livres et des machines à calculer préférable, mais non essentielle. **S'adresser par écrit au Gérant du bureau, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2.** 44-99-46C.

A LOUER — Garage. Rue Aulneau. **Signaler: 233-6410 après 5 h.** 43-88-T.F.

A LOUER — Près hôpital St-Boniface. Logis non meublé: 3 pièces. Entrée et salle de bain privées. "Space heater". Poêle et réfrigérateur. Libre: 15 janvier ou 1er février. $50. **Signaler: CHapel 7-9279.** 39-985-T.F.

A LOUER — Rue Dumoulin. Logis: 4 pièces, entièrement privé. Poêle et prélarts fournis. Près de toutes commodités. Libre. Pour personnes tranquilles. **Appeler WHitehall 3-9024 après 6 h.** 39-996-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Logis: 3 grandes pièces, près basilique. Poêle et réfrigérateur. **Signaler: CEdar 3-3393.** 43-86-46C.

A LOUER — St-Boniface, 200, rue Notre-Dame. Logis: 3 pièces, salle de bain privée. Adultes de préférence. $82.50, comprenant poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, antenne. Garage si désiré: $5.00. **Signaler: 233-5155.** 43-64-T.F.

APPARTEMENTS HALLMARK "A", no 2, avenue Carrière. Site de choix, face à la rivière Rouge. Logis: 3 et 4½ pièces. **Signaler: ALpine 3-5637.** 43-75-46C.

A LOUER — Norwood. Logis: 3 pièces avec poêle. Nouvellement décoré. **Signaler: CHapel 7-5003.** 45-114-47C.

A LOUER — Norwood. Chambre meublée. Avec commodités de cuisine. Place de stationnement. Libre immédiatement. **Signaler: CEdar 3-1768.** 45-116-46C.

A LOUER ou A VENDRE — Rue Sterling, St-Vital. Maison: 5 pièces, salle de bain nouvellement décorée. Libre: 15 février. Loyer: $85.00 par mois. **S'adresser à Philippe Perron, St-Norbert, Man. Téléphone: GLobe 3-8025.** 43-69-T.F.

A LOUER — St-Boniface, 424, rue Aulneau. Logis: 3 pièces avec salle de bain privée. **Signaler: WHitehall 2-2891 ou WHitehall 3-8254.** 46-125-T.F.

A LOUER — St-Boniface, 216, rue Notre-Dame. Logis meublé: 2 pièces. Pour couple âgé tranquille. 2e étage. **Signaler: CEdar 3-1656.** 43-66-T.F.

A LOUER — St-Boniface, 280, rue Notre-Dame. 1er avril. Logis: 3 pièces dans immeuble - appartement tout neuf. Adultes de préférence. $90, comprenant poêle, réfrigérateur, laveuse, sécheuse, antenne et stationnement. **Signaler: CEdar 3-5826.** 46-126-T.F.

A LOUER — Norwood. Logis: 3 pièces dans immeuble-appartement. Réfrigérateur et poêle. $79.50. Adultes de préférence. **Signaler: CEdar 3-1647.** 46-127-T.F.

A LOUER — St-Boniface. Logis: 3 pièces, non meublé. Entrée privée. **Au téléphone le jour, composer CEdar 3-5165, en soirée CHapel 7-9133.** 46-129-46C.

A LOUER — Maison: 7 pièces. Comme neuve. Soubassement complet. Fournaise "stoker". Eau courante chaude et froide. Jardin. Près grand-route. Autobus scolaire. $30 par mois. Libre immédiatement. **S'adresser à Clovis Vermette, Aubigny. Téléphone: St-Pierre 301-22.** 46-131-46P.

A LOUER — St-Boniface, 265, avenue Provencher. Chambre et pension pour 2 jeunes hommes: étudiants ou travailleurs. Lits séparés. Bien tranquille. Entrée privée. Près autobus. Prix raisonnable. AUSSI logis meublé: 4 pièces. **Signaler: 233-6146.** 46-134-47C.

MME LILLIAN EVANS est votre représentante pour **supports et gaines "Spencer".** Faits sur mesure. Créés individuellement pour hommes et femmes. Pour rendez-vous signalez 247-4507 — 47, chemin Elm Park, St-Vital, Man.

ROVATZOS "Flowerland"
Spécialité: fleurs pour mariages
Bouquets de corsage et autres
Couronnes mortuaires
Téléphone: GLobe 3-6471

PIANOS ET ORGUES A VENDRE
Agent exclusif pour les pianos Heintzman et Sherlock-Manning et les orgues Hammond.
Communiquez avec notre représentant français, M. Jean Carignan.
J. J. H. McLean & Co. Ltd.
Angle des rues Graham et Edmonton
Winnipeg - Tél.: WHitehall 2-4231
Affilié à la Procure Générale

Horloger suisse
Louis Matile & Fils
maintenant au no 237, rue Garry
visà-vis le nouvel Hôtel des Postes
Téléphone: WHitehall 2-6625

GUERTIN Frères
MARCHANDS DE PEINTURES
— Gros et détail —
Accessoires pour peintres
270, ave Assiniboine, Winnipeg
Téléphone: SUnset 3-7258

A LOUER — St-Boniface, rue St-Jean-Baptiste. Grand logis: 3 pièces avec poêle et réfrigérateur. Tout privé. Garage. **Signaler: CEdar 3-5588.** 46-132-47C.

A LOUER — Norwood. Logis: 3 pièces. Adultes de préférence. **Signaler: CHapel 7-3765.** 46-135-46C.

A LOUER — 1er avril. Grand logis: 3 pièces dans "Lonergan Apartments", avenue Provencher. Poêle, réfrigérateur, laveuse et sécheuse. Antenne tous canaux. Stationnement disponible. Adultes de préférence. $80. **Signaler: CHapel 7-3684.** 46-136-47C.

A VENDRE — Poêle électrique "Viking" 21", complètement automatique, 4 éléments de surface. Moitié prix. Presque neuf. Laveuse "Maytag". En bon état. **S'adresser après 5 h. 30 et toute la journée samedi et dimanche, à: 145, rue Scott, appt. "E", Winnipeg.** 45-117-47C.

A VENDRE — Winnipeg "West End". Maison: 11 pièces. Désirerait un couple intéressé à continuer à garder des pensionnaires. Revenu mensuel: $500 et plus. Pas d'agents, s.v.p. **Signaler: SPruce 2-5560.** 45-115-49C.

A VENDRE — St-Claude, Man. Maison: 8 pièces. Très bon état. 4 lots. Garage. Arbres fruitiers. **S'adresser à: Ludovic Philippot, 862, avenue Notthingham, Winnipeg 15. Téléphone: 533-4860.** 43-70-T.F.

A VENDRE — St-Norbert, rue De l'Eglise. Lot: 71' (largeur) x 125'. **Appeler CHapel 7-1320 ou CHapel 7-1403.** 44-93-47C.

ALEXANDER AGENCIES LTD.

A bons clients qui désirent acheter duplex ou bungalow dans St-Boniface, Norwood et St-Vital ou si vous désirez vendre, **appeler Pierre Pineau à 453-1977 ou SPruce 5-8463.** 26-753-T.F.

A VENDRE — Ferme: 160 acres, 110 en culture. Bâtiments. Eau. Chemin gravelé. Autobus scolaire. $55.00 l'acre. 4 milles au nord, 2½ milles à l'est. **Téléphone: St-Pierre 22.** 45-112-46P.

A VENDRE — GARAGE SPACIEUX, 50 milles, sud de Winnipeg. Bon district de culture, grain et générale, agence de machines aratoires. Bureau et ameublement compris ainsi qu'étalage de pièce de rechange. Logis attenant. **S'adresser à Boite 118, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2.** 45-118-48C.

A VENDRE — Haywood, Man. Pour cause de santé. Restaurant avec logis, salle de billard et salon de barbier. Très bon commerce pour barbier. **S'adresser à M. Massinon, C.P. 90, Haywood, Man. Téléphone: St-Claude 311-31.** 40-12-T.F.

A VENDRE — Rue La Vérendrye, près écoles. Bungalow: 4 pièces. Salle de bain: 4 unités. Salon: 15' x 21'. Tapis mur à mur. 3 jardinières (planters) au salon. Cuisine: 11' x 14' avec tuiles blanches. Beaucoup de décorations. Le tout en bon état. Bien isolée. Soubassement équipé pour laveuse automatique. Pas d'agents. Prix: $7,000. **Signaler: CEdar 3-1828 ou CEdar 3-6338.** 45-120-T.F.

ALEXANDER AGENCIES LTD.

Si vous désirez vendre ou acheter une maison, adressez-vous à **Alexander Agencies Ltd., 1500, Polo Park, ou Pierre Pineau, St-Norbert, 453-1977.** 26-793-T.F.

A VENDRE — St-Boniface, Parc Windsor, Coral Crescent. Bungalow: 3 chambres à coucher. Excellent site près églises, écoles, autobus, etc. Salon: 21½' x 12½'. Cuisine spacieuse. Allée de côté, cour arrière clôturée. PROPRIETAIRE TRANSFERE. On demande $14,900. Paiements bas, termes excellents. **Appeler Mme Allen, le soir 489-7550, Frank Simonite Ltd., 297, rue Colony, Winnipeg.** 46-133-46C.

A VENDRE — Pour régler succession St-Claude. Ferme: ½ section, 1½ mille du village. 270 acres en culture. Bonne maison. Chauffage: huile. Eau courante. Etable: 90' x 30'. Téléphone, électricité. Près écoles, grand-route. Autobus scolaire. **S'adresser à Mme E. Jubinville, exécutrice, 534, rue Des Meurons, St-Boniface. Téléphone: 233-4789.** 46-130-49C.

A VENDRE — St-Norbert. Près école. Bungalow: 6 pièces, 3 chambres à coucher. 1,150 pieds carrés. Salon, salle à manger en forme de "L". Grande cuisine. $4,500 comptant requis. **Signaler: 452-5239.** 46-128-47C.

A VENDRE — Etablissement de plomberie et de ferblanterie, incluant domicile, grand entrepôt, outillage, tracteur "John Deere" avec creuseur "Back-Oe". Grand lot: 140' x 140', en plein centre du village. **S'adresser à C.P. 286, St-Pierre, Man.** 46-124-47P.

A VENDRE — Dans village moderne canadien-français. Eau et égouts. Garage très moderne avec eau courante, salle de bain. Agence d'automobile très populaire. Equipement complet avec (Bear), (T.V. Screen Wheel Alignement). Débossage de carosserie et atelier de peinture approuvé. Chiffre d'affaires: plus de deux cent milles dollars par année. Si intéressé, **s'adresser à Boite 954, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2.** 38-974-E.O.W.-50C.

A VENDRE — Lots de plage. Plage Albert. Tout près du lac. Plage sablonneuse d'une longueur d'un mille. Idéal pour enfants. 80' x 140'. Prix: $400. Termes si désirés. Taxe basse. **Pour renseignements, écrire ou téléphoner à B. J. Trainor, Victoria Beach, Man.** 9-304-T.F.

ST-ADOLPHE
A vendre dans nouveau développement
Grand lot boisé: 81' x 185'. Très pittoresque. Endroit idéal pour établir une nouvelle demeure. Bonnes écoles. Accès facile à la ville en quelques minutes. Voyez nos plans. S.v.p. appeler 247-9267. 42-58-T.F.

A VENDRE — Village d'Elie. Maison: 4 chambres à coucher. 2 salles de bain. Soubassement complet avec salle de récréation finie en pin noueux. Garage et patio. $10,500. $2,500 comptant. Balance facile. **Appeler: Elie 33, G.-E. Girard, Elie, Man.** 42-44-46C.

A VENDRE — St-Pierre, Man. Ferme: 467 acres. 390 en culture, 210 prêtes à semer, 150 semées en luzerne, trèfle d'odeur et fléole (timothy) pour graines de semence. Poulailler moderne avec nids de broche pour 2,000 poules. Maison: 7 pièces, salle de bain, chauffage automatique. Prix: $47,000, $20,000 comptant seulement. **Appeler M. Doerksen, le soir: EDison 4-7059, Scott Realty, WHitehall 2-8266, 887, rue Main, Winnipeg.** 42-43-48C.

ALEXANDER AGENCIES LTD.
Maisons neuves à vendre à St-Norbert
Bungalows: 3 et 4 chambres à coucher. Maisons, 2 étages: 4 chambres à coucher avec garage attenant. Maisons à niveaux variés: 4 chambres à coucher. Prix: de $13,900 à $19,900 avec $500 de rabais pour travail d'hiver si éligible. **Signaler: SP 5-8463 ou 453-1977.** 37-962-T.F.

PAUL PAQUIN
Assurances générales
989 AUTUMWOOD
ST-BONIFACE
Boite 68, St-Boniface, Man.
Téléphone: ALpine 3-9805

Entreprise Générale d'Electricité
Fontaine & Compagnie
165, avenue Provencher, St-Boniface
Téléphone: 247-1425

Ernst, Liddle & Wolfe Ltd.
ASSURANCES — IMMEUBLES — HYPOTHEQUES
ADMINISTRATIONS DE PROPRIETES
100, édifice Paris — Téléphone: WHitehall 3-5408 — Winnipeg 2

Votre cimetière catholique
Le Jardin du Saint Sépulcre
Avec l'approbation de l'Autorité de l'Archidiocèse de Saint-Boniface
Bureau: 707 - 356, rue Main Tél.: WH 3-7425
Great Western Building Winnipeg, Man.



M. John W. McDevitt, que l'on voit ci-dessus, est le nouveau Chevalier Suprême des Chevaliers de Colomb. Il a été élu à ce poste après les funérailles de M. Luke E. Hart le 22 février. M. McDevitt se dévoua pendant de nombreuses années au service des écoles publiques du Massachusetts et depuis 1959 comme Député Chevalier Suprême des Chevaliers de Colomb. (Photo NC)

ON DEMANDE

Institutrice bilingue pour enseigner les grades 1, 2 et 3. Salaire: $200 au-dessus de l'échelle provinciale. **Adresser demandes à Rosaire Dupuis, sec.-trés., Cons. S. D. no 2396, Ste-Elisabeth, Man.** 46-121-46P.

ON DEMANDE

Instituteurs ou institutrices qualifiés pour les écoles secondaires de la Division Scolaire de la Rivière-Rouge no 17. Echelle de salaire:

	Minimum	Maximum
Classe 1	3,000	3,500
Classe 2	3,200	4,450
Classe 3A	3,900	5,400
Classe 3B	4,200	4,650
Classe 4	4,500	7,400
Classe 5	4,900	8,000
Classe 6	5,200	8,500
Classe 7	5,800	9,000

Années d'enseignement: $200.00 au maximum de $1,000.00. Allocation maritale: $300.00 au maximum de salaire $6,000.00.

Pour plus de renseignements s'adresser à: **T.-F. Tétreault, sec.-trés., St-Pierre, Manitoba. Téléphone: 111.**

A VENDRE

Norwood — Rue Dubuc. Bungalow moderne: 12 ans. 4 pièces, 2 chambres à coucher, 2 chambres supplémentaires au soubassement. Revenu mensuel: $60. Draperies et tapis de salon. $3,000 comptant. Balance à termes.

St-Boniface — Rue Langevin. Résidence moderne: 8 pièces. 12 ans. 4 chambres à coucher. Salle à manger, boudoir. Planchers: bois dur, au 1er et 2e étages. Si vous désirez le confort et un site de choix, ne manquez pas votre chance. Idéale pour médecin ou directeur d'entreprise. $10,000 comptant. Balance: termes à être négociés.

St-Boniface — Parc Windsor. $14,900. Bungalow "ranch" moderne: 3 chambres à coucher. Plafond "torpille". Cuisine, salle à manger, salon très spacieux. Salle d'utilité. Auto-port, patio. Terrain complètement clôturé. $2,500 comptant.

Norwood — Rue Hill. Duplex moderne: 9 ans. 5 et 3. Garage double. Planchers: bois dur. Draperies, tapis dans salon, poêle et réfrigérateur pour logis du haut. $5,000. Balance: termes à être négociés.

St-Boniface — Rue La Vérendrye. $6,900. Bungalow: 2 chambres à coucher. Grande cuisine et salon tapis mur à mur. Demi-soubassement. Installation pour laveuse et sécheuse électriques. Termes faciles.

St-Boniface — Rue Giroux. Seulement: $11,500. Bungalow moderne: 4 ans. 4 pièces, 2 chambres à coucher. Soubassement complet. Chauffage: gaz. $2,000 ou plus comptant.

St-Vital — Rue Sherwood. $9,700. 4 pièces. Chambre supplémentaire au soubassement. Chauffage: gaz. Lot: 50' x 140'. Près école et église. $2,000 comptant.

A. AYOTTE
191, blvd Dollard, St-Boniface
Téléphone: CEdar 3-5845
43-92-46C.

N. L. BROUSSEAU CO., LTD.
Téléphone: GLobe 3-0741
Ernie M. Bucko: CEdar 3-4574

ON DEMANDE
Maisons pour vente, à St-Boniface.
Avons acheteurs qui attendent.
Si vous désirez vendre,
appelez E. M. BUCKO
CE 3-4574 le jour GL 3-0741.

A VENDRE

ST-BONIFACE Rue Berry
$2,000 comptant
Près hôpital. Maison: 4 chambres à coucher. Véranda vitrée. Soubassement complet. Nouvelle fournaise et nouveau réservoir: gaz. Taxe: $167. Seulement $11,500 à un hypothèque ouvert. **Signaler: CEdar 3-4574.**

ENFIELD CRESCENT
$2,000 comptant
Maison en stuc. 12 ans. 4 grandes chambres à coucher. Garage en stuc. Grande cuisine. Grande garde-robe dans toutes les chambres à coucher. 2 grandes chambres à coucher au 1er étage, aussi 2 chambres à coucher au 2e. Salle de bain au 1er étage. Plancher en chêne. Accès facile aux écoles et églises de Holy Cross et du Précieux-Sang. Possession immédiate. Pour visiter **signaler: CEdar 3-4574.** Plein prix: seulement $15,500.

ST-BONIFACE
Magasin de confiseries et d'épiceries. Logis: 5 chambres à coucher. Soubassement complet. Garage. Bonnes affaires. Localité excellente. Cause de vente: santé. Seulement $5,000 comptant. Termes à négocier. **CEdar 3-4574.**

RUE EUGENIE
Bonne localité pour louer ou maison de famille. Duplex: 9 pièces, 4 chambres à coucher. Près écoles Holy Cross, Précieux-Sang et autobus. Salles de bain: 3 unités au 1er et au 2e étages. $2,300 comptant. Taxe: $220. Paiements: $121.00 par mois. Plein prix: $14,900. **CEdar 3-4574.**

BOULEVARD DOLLARD
Taxe basse. Coût de chauffage bas. Très propre. Bungalow: 3 chambres à coucher. Près hôpital et autobus. Nouvelles tuiles partout. Beau soubassement avec chambre supplémentaire. Nouvelle fournaise à gaz. Grande cuisine attrayante. Plein prix: seulement $10,800. **Signaler: CEdar 3-4574.**

ST-BONIFACE CENTRE
Nouvel immeuble appartement: 10 logis. Revenu annuel: $12,000. Seulement $18,000 comptant. Termes faciles. Si-Signaler **CEdar 3-4574.**

ST-BONIFACE — $3,000 comptant
Belle résidence en stuc: 7 pièces. Près école Marion et autobus. Nouvelle fournaise. Nouveau brochage: 100 amp. Nouvelles tuiles partout. Soubassement à la grandeur. Nouvelles plomberies: 3 morceaux au 1er étage et 3 morceaux au 2e. 2 chambres à coucher au 1er. Vente avec seulement $3,000 comptant. Plein prix: seulement $12,900. **gnaler: CEdar 3-4574.**
45-83-46C.

A VENDRE

St-Pierre — 220 acres. 30 vaches à lait: 15 jeunes. Contrat de lait: 18,000 livres. Machines aratoires. Citerne pour lait. Taxe: $1.00 l'acre. Le tout: $37,000. $10,000 comptant. Balance facile à 6½%.

St-Pierre — Ferme: 380 acres. 350 en culture. Bâtiments, eau courante, chemin gravelé. Autobus scolaire. $26,000. Partie comptant. Balance à termes.

Lorette — 250 acres. 205 en culture. Puits, étable et autres bâtiments. Terre noire. $19,000.

St-Norbert — 1½ acre entre 2 chemins. 120' de largeur. Maison, garage. $6,500. $2,000 comptant. Balance facile.

St-Pierre — 160 acres avec grande maison, étable, poulailler et autres bâtiments. Eau en quantité partout. 90 acres en guéret d'été. $8,000 seulement.

J. CARRIERE REALTY
289, rue Taché
Téléphone: 247-5204
43-91-46C.

A VENDRE

St-Boniface — Près rue Bertrand. Bungalow: 4 pièces, 2 chambres à coucher. Chambre au soubassement. Age: environ 15 ans. Lot: 50' x 120'. 2 garages. Prix: $10,500. $1,500 comptant. Balance portée par propriétaire.

St-Boniface — Rue Notre-Dame. Maison: 5 pièces, 2 chambres à coucher. Chauffage: gaz. Prix: $7,900. Comptant requis: $500.

St-Vital — Maison: 1½ étage, 6 pièces, 4 chambres à coucher. Age: 13 ans. Chauffage: gaz. Garage. Beau lot très central. Seulement $2,500 comptant. Balance à termes. Pour visiter appeler.

Rue Bibeau — Parc Windsor. Bungalow: 6 pièces, 3 chambres à coucher. 2 salles de bain. Ventilateurs: salle de bain et cuisine. Clôturé. $16,000. Pour visiter, appeler agent.

St-Boniface — Duplex: 3 et 3. $9,500. $1,500 comptant.

Pour acheter, vendre ou échanger
Estimation gratuite
Appelez
A.-C. DESAULNIERS
407, rue De la Morénie
CEdar 3-5874
43-80-46C.

VETERANS REALTY
302, édifice McIntyre
Téléphone: WHitehall 2-7125

A VENDRE

Ste-Rose-du-Lac — Prix: $4,000. Bungalow: 5 pièces. Meubles inclus. Louée: $45. Comptant requis: $1,500. Balance portée par propriétaire.

Portage-la-Prairie, centre — $8,500. Maison: 7 pièces. En brique. Grand lot: 66' x 129'. Comptant requis: $2,000.

St-Boniface centre — Prix: $14,800. Duplex: 4 et 3. Plomberie double. Entrées privées. Comptant requis: $5,000.

Norwood — Près Précieux-Sang. $11,900. Duplex: 4 et 3. Plomberie double. Chauffage: huile. Comptant requis: $2,500.

St-Boniface — Immeuble: 5 logis. Revenu mensuel: $369. Chauffage: gaz. Comptant: $5,000, balance à termes 6%.

Si vous voulez vendre ou acheter une maison, faites affaire avec un homme d'expérience et honnête qui vous donnera tous renseignements gratuits et confidentiels.

N. BERNIER
594, rue St-Jean-Baptiste
Téléphone: CEdar 3-2027
43-81-46C.

A VENDRE

ST-BONIFACE
Maison: 4 pièces, 2 chambres à coucher. Garage. $8,350, $3,000 comptant.

ROUTE TRANS-CANADA
Garage, restaurant, station-service, plus logis moderne. 5 pièces, 3 acres de terrain. Propriétaire malade sacrifierait. Complet: $28,500.

LORETTE
Près village. Ferme: 220 acres avec bâtiments. Bonne eau. 125 acres en guérêt d'été. $19,000. Termes faciles.

PRES DE LORETTE
Lot de rivière: 4 acres. $2,250 à termes.

NORWOOD
Duplex: 4 et 3. Chauffage: gaz. $15,900.

ST-VITAL
Bungalow: 3 chambres à coucher. Chauffage: huile. Garage. Grand lot. $10,500. Termes.

90 MILLES A L'OUEST DE WINNIPEG
Hôtel complètement moderne: 10 chambres. Bar mixte. Restaurant. Ventes de bière: $68,000. Prix: $85,000. Termes.

A L'EST DE GLADSTONE
Ferme: 640 acres toutes en culture. Maison: 3 pièces et bâtiments. Prix complet avec machineries: $27.00 l'acre.

J.-R. POIRIER REALTY
Suite 11, 561, avenue Warsaw, Winnipeg 9
Téléphone: GRover 5-1876
43-78-46C.

PAUL'S REALTY LTD.
120, avenue Provencher, angle Taché et Provencher, St-Boniface

A VENDRE

ST-VITAL
Près église Ste-Marie. Joli bungalow: 5 pièces, 2 chambres à coucher. Garage. Plein prix: $9,500.

ST-BONIFACE
Rue Langevin. Maison: 6 pièces, 3 chambres à coucher. Sur grand lot: 50' x 125'. Prix très raisonnable.

ST-VITAL
Bungalow: 5 pièces, 3 chambres à coucher. Très beau lot. Chauffage: gaz. Garage avec allée. Soubassement complet. Aubaine à $9,500. Comptant requis minime.

ST-BONIFACE
Maison: 6 pièces, 4 chambres à coucher. Très moderne. Environ 12 ans. Salle de récréation. Belle localité. Comptant requis: $5,000.

ST-PIERRE
Joli emplacement près rivière dans village même. Grande maison sur 22 acres. Environ 13 acres en luzerne. Balance boisée. Beau site pour vente de lots. Prix très raisonnable.

RUE DUMOULIN
Immeuble appartement: 6 logis. Très bien situé. Tout loué sous bail. Bon revenu. Vente ou échange sur maison à St-Vital. Prix très raisonnable.

Pour plus d'informations
appeler PAUL GAGNON
Bureau: 247-9267
44-108-46C.

FOURRURES
SATISFACTION DE CONFECTION,
QUALITE ET PRIX
ANT. LANTHIER et FILS
Maison établie en 1906
254, RUE MAIN WINNIPEG
TEL.: WH 2-3891

Les souverains danois en visite au Vatican

COPENHAGUE — Le roi Frederick et la reine Ingrid de Danemark visiteront officiellement l'Italie et le Vatican en avril prochain, annonce la cour danoise.

Du 20 au 22 avril, les souverains seront les invités du président Segni et le 23 ils seront reçus par le pape Paul VI. C'est la première visite officielle effectuée au Vatican par le roi Frederick qui a cependant été reçu en privé par le pape Jean XXIII.

Selon le porte-parole de la délégation apostolique à Copenhague, ce serait la première fois qu'un monarque danois au pouvoir rend officiellement visite au pape depuis que le protestantisme fut décrété religion d'Etat au Danemark en 1536.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER of the Estate of VICTOR COMEAU, late of the City of St. Boniface, in Manitoba, Caretaker, deceased.

All claims against the above estate duly verified by Statutory Declaration, must be filed with the undersigned at 700 Great Western Building, 356 Main Street, Winnipeg 1, Manitoba, on or before the 30th day of March, A.D. 1964.

DATED at the City of Winnipeg, in Manitoba, this 20th day of February, A.D. 1964.

MARCOUX, DUREAULT, BETOURNAY & BETOURNAY,
Solicitors for the Executrix.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER of the Estate of CARMINA DOIRON, late of the City of St. Boniface, in Manitoba, Widow of William Doiron, late of the same place, Locomotive Engineer, Deceased.

All claims against the above estate duly verified by Statutory Declaration, must be forwarded to the undersigned at 4-431 Main Street, Winnipeg 2, Manitoba, on or before the 20th day of April, 1964.

DATED at Winnipeg, in Manitoba, this 27th day of February, 1964.

GRAFTON, DENISET, DOWHAN, MULDOON & PERREAULT,
Solicitors for the Administrators.

Avis de demande pour une loi privée porté à l'assemblée législative du Manitoba

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera présentée à la prochaine session de l'assemblée législative de la province du Manitoba par Auguste Danssereau, Raymond Bernier, Maurice Gauthier, Emile Pelletier, René Rottiers et Antoine Hacault, pour l'obtention d'une loi privée incorporant les demandeurs et autres en un corps politique et corporatif sous le nom d'Association d'Education des Canadiens Français du Manitoba, dans le but d'encourager, de promouvoir et de faciliter l'éducation française et la culture française.

Daté à Winnipeg, Manitoba, ce 4e jour de février 1964.

Grafton, Deniset, Dowhan,
Muldoon et Perreault,
4-431, rue Main,
Winnipeg 2, Manitoba.

Wholesale Bakery
Raymond Thériault, prop.
894, chemin Ste-Marie, St-Vital
Livraison à domicile, 10 pains, $1.60
Achat au magasin, 10 pains, $1.50
Variétés: blanc, brun, irlandais, viennois, seigle
Téléphone: 247-2770

La "Norwood Jewellers"
320½, avenue Taché
NORWOOD
Téléphone: CHapel 7-2790
Inspecteur officiel des montres du Canadien National
Réparations de montres, horloges et bijoux notre spécialité

REGGIE...THE HOST WITH THE MOST
Radio et télévision dans chaque chambre;
Stationnement gratuit; Tarifs raisonnables; Au coeur de la ville;
Service courtois et personnel;
Contrôleurs individuels de chaleur
- Cuisine ouverte — Repas rapides et appétissants
- Salle à manger "Wedgewood" — Cuisine de qualité
- Salon "Forest" — Pour un peu de relâche
- Salon de la Rivière Rouge — Buffet historique

St. Regis Hotel
285, rue Smith, Winnipeg
Téléphone: WH 2-0171

EATON'S

Trois jours d'AUBAINE dans les complets faits sur mesure "Custom Royal"

Vendredi, samedi et lundi!



Un luxe de bon goût et une finition manuelle soignée qui lui donne cet ajustage parfait et souple . . . voilà le complet "Custom Royal"! Choisissez parmi les superbes tissus anglais: laine peignée (worsted) à carreaux Glen, à chevron, tête de clous ou sharkskins. Riches nuances de bleu, gris, brun ou olive. Il y a aussi un second pantalon pour vous donner double service! Grandeurs: 36-46. Prix de vente. Complet trois-pièces:

89.50

On peut profiter du plan budgétaire à termes d'Eaton's sans paiement initial.

Vêtements pour hommes, rez-de-chaussée d'Eaton's, rue Hargrave. Signalez: SUnset 3-2115, Rayon 229

Logis à louer
DANS IMMEUBLE NEUF
Près hôpital St-Boniface
203, rue Bertrand
Suites de 3½ à 4½ pièces
possession immédiate
Signalez 943-9516
le soir ou 452-0637

La Société d'Habitations Ltée
MAISONS DE "DISTINCTION"
Henri DAUDET, gérant
700, Great Western Building,
356, rue Main, Winnipeg 1, Man.
Téléphone: WHitehall 3-4021

Assurances de tous genres CO-OP
Georges Boisjoli
3433, chemin Pembina
Téléphone: GLobe 2-4724
Représentant de la
CO-OPERATIVE FIRE & CASUALTY CO.
Bureau: TUrner 8-7911
190, Madison et Portage

***Vente* de machines usagées SINGER**

Epargnez maintenant sur des machines à coudre entièrement révisées à votre centre d'achat Singer.

Machines à pédales
$15.00 et plus

Portatives commodes
$29.50 et plus

Un choix de consoles
$79.50 et plus

Plus d'ajournement . . . vous pouvez acheter une machine usagée révisée aujourd'hui et à bas prix. Ceci est pour vous une chance unique d'acheter une bonne machine à coudre usagée. Visitez votre Singer Sewing Center aujourd'hui et épargnez maintenant durant notre vente-échange!

CENTRE DE COUTURE SINGER
129, rue Marion,
St-Boniface
Téléphone: 247-1656

Able Jobbers Co.
158, avenue Provencher
Téléphone: 247-3996

Blé d'Inde en crème, de choix, 15 oz. (sans étiquettes) — 24 boites pour $1.75
Betteraves tranchées, 15 oz. — 24 boites pour $1.75
Jus de tomate, 48 oz. — 12 boites pour $3.75
Jus d'ananas, 48 oz. — 12 boites pour $4.50
Pois, 10 oz. — 24 boites pour $2.00
Epinards, 15 oz. — 24 boites pour $2.00

La première maison d'épiceries vendant à escompte
Ouvert jusqu'à 5 h. tous les jours et jusqu'à 1 h. p.m. le samedi

Noces — Fêtes scolaires — Sociétés
PHOTOS DE GROUPE
NAPOLEON MILEJSZO
(Photographe régulier de La Liberté et le Patriote)
253, rue Kelvin, Elmwood, Winnipeg 5, Man.
Téléphone: LEnox 3-1383



388, rue Bertrand, St-Boniface, Manitoba
CHapel 7-1105

MARCEL RAJOTTE
DE
ST. BONIFACE ESSO SERVICE



angle Provencher et Taché
Téléphone: CEdar 3-4654
offre des billets gratuits avec chaque achat d'essence.
GAGNANT
des 20 gallons d'essence
Numéro 019143
ANTOINE LUSSIER,
397, rue Desautels, St-Boniface
LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 29 FEVRIER.